

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

27 MAI 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MERCREDI 27 MAI 2026 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	6
2	Cour constitutionnelle	6
3	Questions écrites	6
4	Dépôts	6
5	Demande introduite au Conseil d'État	7
6	Approbation de l'ordre du jour	11
7	Hommage	11
8	Projet de décret organisant les études en kinésithérapie (doc. 248 (2025-2026) nos 1 et 2)	11
8.1	Discussion générale	11
8.2	Examen et vote des articles	17
9	Projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire (doc. 265 (2025-2026) n° 1)	18
9.1	Discussion générale	18
9.2	Examen et vote des articles	72
10	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	73
10.1	Question de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Augmentation du «burn-out étudiant».....	73
10.2	Question de M. Ersel Kaynak à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Généralisation des flexi-jobs dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?».....	74
10.3	Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Alliance entre trois hautes écoles bruxelloises et l'Université libre de Bruxelles (ULB)»	76

- 10.4 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «300 directions d'écoles manifestent devant le siège des Engagés contre les réformes du décret-programme»77
- 10.5 Question de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Forte augmentation du nombre de jeunes de l'enseignement secondaire dans les mobilisations contre les réformes du gouvernement MR-Les Engagés»79
- 10.6 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Impacts du préavis de grève jusqu'à la fin de l'année scolaire sur l'organisation des examens»79
- 10.7 Question de Mme Dorothée De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «L'enseignement officiel menacé de faillite?»82
- 10.8 Question de Mme Christie Morreale à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Un cordon sanitaire pour protéger nos écoles contre l'extrême droite ultraconservatrice et antigènre»83
- 10.9 Question de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Mesures relatives à l'incendie sur la commune de Tubize»85
- 10.10 Question de Mme Stéphanie Lange à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Visite de la prison de Marche-en-Famenne»86
- 10.11 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Un mineur de 16 ans libre malgré deux braquages en quatre jours»87

10.12	Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Situation difficile de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»	88
10.13	Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Incidents à Sclessin lors du derby wallon Standard-Charleroi»	90
10.14	Question de M. Olivier Maroy à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Vers une plateforme de streaming belgo-belge?»	92
11	Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant réforme des pensions (Chambre des représentants, documents 56-1405/001 et 56-1406/001) (doc. 266 (2025-2026) n° 1)	93
11.1	Discussion.....	93
12	Proposition de résolution relative à l'anticipation et à la gestion d'une nouvelle crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales (doc. 242 (2025-2026) nos 1 et 2)	116
12.1	Discussion.....	116
13	Désignations de membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)	126
14	Modification du statut des agent du service de médiation commun	127
14.1	Discussion.....	127
15	Projet de décret organisant les études en kinésithérapie (doc. 248 (2025-2026) nos 1 et 2)	127
15.1	Vote nominatif sur l'ensemble	127
16	Projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire (doc. 265 (2025-2026) n° 1)	128
16.1	Votes réservés	128
16.2	Vote nominatif sur l'ensemble	131

17 Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant réforme des pensions (Chambre des représentants, documents 56-1405/001 et 56-1406/001) (doc. 266 (2025-2026) n° 1)	132
17.1 Vote nominatif sur l'ensemble	132
18 Proposition de résolution relative à l'anticipation et à la gestion d'une nouvelle crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales (doc. 242 (2025-2026) nos 1 et 2)	133
18.1 Vote nominatif sur l'ensemble	133
19 Hommage	134
20 Modification du statut des agents du Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne	135
20.1 Vote	136
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	137
Annexe II: Cour constitutionnelle	138

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 9h05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance Mmes Péciaux, Özen et Tellier, pour raisons de santé, ainsi que M. Borsus, cet après-midi, pour raisons familiales.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret modifiant et coordonnant diverses dispositions relatives au budget, à la comptabilité et au contrôle applicables aux services du Gouvernement ainsi qu'aux entités relevant de son périmètre, et transposant partiellement la directive (UE) 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant la directive 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres (doc. 260 (2025-2026) n° 1), le projet de décret transposant la directive (UE) 2023/2226 du Conseil du 17 octobre 2023 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et portant des dispositions diverses (doc. 261 (2025-2026) n° 1) et le projet de décret modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française (doc. 267 (2025-2026) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le projet de décret portant diverses dispositions relatives aux chambres de recours des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Communauté française et de mise en conformité en application du

décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française (doc. 262 (2025-2026) n° 1), le projet de décret modifiant le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire concernant le bien-être des élèves, l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires (doc. 263 (2025-2026) n° 1) et le projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire (doc. 265 (2025-2026) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

Nous avons par ailleurs reçu le rapport annuel 2025 de la Commission de surveillance des lieux de privation de liberté des jeunes (doc. 264 (2025-2026) n° 1) et le rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place par Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025 (doc. 268 (2025-2026) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.

Enfin, nous avons reçu la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant réforme des pensions (Chambre des représentants, documents 56-1405/001 et 56-1406/001) (doc. 266 (2025-2026) n° 1). Cette proposition sera discutée au cours de notre séance.

5 Demande introduite au Conseil d'État

M. le président. – Chers collègues, je vous informe également que, conformément à l'article 2 des lois coordonnées sur le Conseil d'État et à l'article 55, § 2, de notre règlement, j'ai sollicité ce mardi 26 mai 2026 l'avis de la section de législation du Conseil d'État sur les propositions d'amendements nos 32 et 36 du projet de décret programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, à la culture, aux bâtiments scolaires, aux hôpitaux universitaires, à la jeunesse, aux organismes administratifs publics, à l'égalité des chances et à la recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) n° 1).

La demande d'avis a été sollicitée dans le délai d'urgence de cinq jours ouvrables, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'État. La demande a été enrôlée sous le numéro 79.448/2 et le greffe du Conseil d'État m'a fait savoir que l'avis serait rendu dans un délai expirant le 2 juin 2026. L'avis sera transmis dès sa réception.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Au nom du groupe PTB, je regrette que la majorité MR-Les Engagés, par votre voix, Monsieur le Président, a de nouveau demandé l'urgence pour un avis au Conseil d'État sur un texte pour lequel il n'y a

pas d'urgence: le décret-programme, à savoir le texte à travers lequel la majorité est en train de casser nos écoles, nos professeurs, nos élèves. Les enseignants et élèves manifestent tous les jours – ils étaient encore des milliers hier – et la mobilisation s'intensifie depuis des semaines. Il n'y a aucune urgence à ce que le décret-programme soit d'application en septembre, que du contraire.

La seule chose que vous demandent tous ces élèves et tous les enseignants qui se mobilisent dans vos villes et villages, mais aussi les membres des directions qui étaient en train de crier sous les fenêtres du siège des Engagés hier, c'est de rejeter l'urgence, de reculer sur ce décret-programme qui est destructeur et d'abandonner vos réformes qui sont élitistes.

L'urgence qui est de mise aujourd'hui, c'est que la majorité cesse de faire passer, contre l'avis des acteurs de terrain, ses réformes injustes et injustifiables. À l'heure actuelle, le MR et Les Engagés sont en train d'organiser le chaos pour la rentrée scolaire et pour les années à venir.

Je tiens à redire que nous soutenons et soutiendrons, dans la rue comme dans le Parlement, les élèves, les professeurs et les directions d'école qui sont mobilisés contre vos réformes jusqu'au bout. Nous regrettons cette nouvelle demande d'avis dans l'urgence.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, vous avez décidé de demander l'avis du Conseil d'État en urgence. C'est votre prérogative. Nous savons clairement ce que cela va donner, puisque nous l'avons déjà vécu: la précédente demande d'avis en urgence a donné lieu à un avis légistique. Il en sera de même cette fois-ci. Autrement dit, toutes les questions de droit, auxquelles vous et ce Parlement devriez vous intéresser, resteront pendantes, alors qu'elles ont trait à des éléments fondamentaux de prévisibilité de la loi, d'égalité de traitement des agents dans l'ensemble et des professeurs en particulier.

Devant cette loi, j'ai plus que des regrets. À la première demande d'avis du Conseil d'État, c'étaient des regrets que je formulais en séance plénière. Aujourd'hui, j'estime que vous faites preuve d'une certaine forme d'irresponsabilité. C'est votre prérogative et je n'ai pas à vous imposer quoi que ce soit. Cependant, en procédant de la sorte, vous essayez d'étouffer le débat. C'est une mauvaise manière de travailler, à la fois dans ce Parlement, pour les principes qui sont les nôtres, mais aussi face à la mobilisation. En effet, au-delà de notre désaccord avec la majorité sur des éléments de fond – nous sommes en désaccord majeur avec ce projet de décret-programme –, nous recevons bon nombre de témoignages qui justifient précisément le fait que nos amendements doivent faire l'objet d'un avis du Conseil d'État.

Un des témoignages, par exemple, émane d'une enseignante qui devra reprendre le travail, qui a plus de 60 ans et qui, donc, est censée bénéficier du choix possible

entre faire deux périodes en plus ou deux périodes en moins. L'on dit à cette personne qu'elle doit décider maintenant entre donner deux heures face classe en plus ou prendre la réduction. Imaginez-vous! Cette personne devrait poser un choix maintenant, alors que le décret-programme n'est pas voté! Comme le décret-programme n'est pas encore adopté, cela signifie que cette mesure est encore inexistante. En outre, on lui demande de faire ce choix en lui disant que, si elle ne le fait pas maintenant, elle fera d'office les deux heures face à la classe en plus, soit 22 périodes. Telle est précisément, Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous avons déposé des amendements. Je ne peux pas donner un exemple plus clair.

Nous dénonçons qu'il y a déjà en réalité des attributions en cours, que ces attributions sont donc réalisées sans base légale et qu'elles exercent une forme de pression sur les membres du personnel. D'où nos amendements! J'acte le choix que vous faites. Je n'ai rien d'autre à dire. Cependant, à l'avenir et dans la suite des discussions, nous porterons un regard tout du moins étonné sur ce choix obstiné qui fut le vôtre!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le groupe Ecolo a aussi pris acte du fait que vous ayez envoyé au Conseil d'État une deuxième fois la demande d'avis en urgence. À ce sujet, je me joins aux observations de mes collègues. Cependant, je vous invite, chers collègues de la majorité, de prendre la mesure de ce qui est en train de se passer. En effet, aujourd'hui, les femmes et les hommes politiques doivent entendre ce qui se passe dans la rue parce que c'est inédit. Une pareille mobilisation ne s'était plus produite depuis une trentaine d'années!

De plus, le travail qui est mené de toute urgence met aussi à mal le texte lui-même et le travail qui se prépare actuellement dans les écoles. Nous avons besoin d'entendre ce que nous disent tous les acteurs de l'école par rapport au fond des amendements. En brandissant l'urgence, Monsieur le Président, vous vous privez, vous nous privez et vous privez les enseignants d'une analyse de fond sur les sujets qui sont traités dans les amendements que nous avons déposés.

Aujourd'hui, c'est une des revendications les plus fortes que formulent les acteurs de l'école: votre texte – même si nous mettons de côté le fond avec lequel ils sont, pour la plupart en désaccord majeur – ne permet pas d'organiser la rentrée de septembre. Agir dans l'urgence, c'est à nouveau créer le chaos dans les écoles à la rentrée, parce que le projet de décret-programme ne permet pas d'organiser les choses sereinement.

Nous avons pourtant ouvert la porte, afin que vous preniez le temps de remettre la copie sur la table, de retourner vers les acteurs de l'école, de recommencer une vraie concertation et, même si nos idées divergeront certainement, de reprendre au moins les choses dans le bon sens.

Aujourd'hui, pour la sérénité des écoles, des élèves, des parents et de toutes les personnes qui travaillent dans les écoles, il est indispensable de prendre le temps de travailler correctement. Or, cela n'a pas encore été fait aujourd'hui! Nous déplorons, Monsieur le Président, que vous ayez à nouveau sollicité un avis dans l'urgence. À force de continuer dans la voie prise et à foncer à toute allure, la majorité induit une instabilité juridique bien plus grande aujourd'hui, au regard du contenu du texte actuel.

Vous augmentez la désorganisation en demandant l'avis dans l'urgence au Conseil d'État et en refusant d'admettre que le projet de décret-programme, sur le fond, connaît des faiblesses. Ces dernières désorganiseront encore plus l'école dans le futur. Nous demandons vraiment à la majorité d'ouvrir les yeux sur ces aspects-là!

M. le président. – Nous avons entendu vos arguments d'ordre à la fois juridique et politique.

Madame Pavet, vous avez été très claire: votre intention est de reporter au maximum l'examen et le vote du projet de décret-programme. Dont acte!

Monsieur Casier, vous me faites un reproche que je tiens à réfuter: celui de vouloir étouffer le débat. La façon dont les discussions animent les réunions de nos commissions et animeront nos séances plénières est à l'antipode d'une volonté d'étouffer le débat. Je ne doute pas que ce débat pourra se poursuivre sur la base des arguments que vous venez d'évoquer et de tous ceux que vous développerez à la faveur de ces discussions. Le débat a donc bel et bien lieu! Il se poursuivra! Il n'y a dans mon chef aucune volonté de l'étouffer. Je souhaite simplement l'organiser de manière ordonnée, méthodique et respectueuse.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Loin de moi l'idée d'évoquer la théorie du grand complot, mais il semble que notre débat soit rediffusé sans piste audio. J'ai reçu plusieurs alertes, il semble que la discussion, pourtant intéressante, connaît un problème de son sur YouTube. Est-il possible d'y remédier?

M. le président. – Nous faisons face à un petit problème technique, qui sera bientôt réglé.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, ne faudrait-il pas suspendre nos débats pendant quelques minutes, nos travaux étant supposés être publics? Il n'y a pas d'entourloupe politique de ma part, mais ne faudrait-il pas suspendre nos travaux, le temps que la connexion soit rétablie? L'interruption ne concerne apparemment pas que YouTube. Ce genre de problème technique peut se produire.

M. le président. – Je vous remercie, Madame la Députée. Je salue le public présent dans l'hémicycle et je remercie les services qui ont résolu le problème entre-temps. Cela nous permet de poursuivre nos travaux.

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 21 mai 2026, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 27 mai 2026.

En conséquence de la demande d'avis du Conseil d'État sur des amendements au projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, à la culture, aux bâtiments scolaires, aux hôpitaux universitaires, à la jeunesse, aux organismes administratifs publics, à l'égalité des chances et à la recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) n° 1), l'examen de ce texte est reporté à une séance ultérieure.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

7 Hommage

M. le président. – Chers collègues, avant d'entamer nos travaux, il me semble indiqué de marquer un temps de recueillement, comme l'ont fait hier nos collègues de la commission «Éducation» lors de l'annonce du drame de Buggenhout.

Que des enfants puissent perdre la vie sur le chemin de l'école est profondément choquant. D'autant plus que l'établissement qu'ils rejoignaient accueille des élèves présentant des troubles comportementaux, émotionnels ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Le décès de deux adolescents, de leur accompagnatrice et de leur chauffeur plonge la communauté éducative de Flandre dans l'effroi. Nous partageons bien sûr cette émotion par-delà la frontière linguistique.

Nous présentons nos condoléances aux autorités de Buggenhout et de la province de Flandre-Orientale ainsi qu'à nos collègues de la Communauté flamande. Nous exprimons notre plus vive sympathie, notre soutien et notre solidarité aux familles des quatre victimes décédées et aux familles des blessés, ainsi qu'aux équipes pédagogiques meurtries par ce drame. En communion avec la communauté éducative, je vous propose de marquer une minute de silence.

(*L'Assemblée, debout, observe une minute de silence*)

8 Projet de décret organisant les études en kinésithérapie (doc. 248 (2025-2026) nos 1 et 2)

8.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Resinelli, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Dönmez.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Comme nous avons eu l'occasion de le dire en commission, notre groupe soutiendra ce projet de décret qui prévoit la nécessaire évolution de la formation de kinésithérapie. Tous les opérateurs concernés partagent les objectifs fixés dans ce texte qui entend répondre aux défis croissants liés à la santé. Le véritable nœud réside principalement dans l'organisation du master en 120 crédits. Les hautes écoles souhaitent continuer à organiser ce qu'elles ont toujours proposé. Les universités estiment quant à elles que la formation nécessite une universitarisation compte tenu de son évolution.

Ces divergences ont été exprimées, par chaque bord, dans des lettres qui vous ont été adressées et se reflètent dans les avis exprimés par les acteurs. Face à ces positions, vous deviez choisir, Madame la Ministre-Présidente. Vous avez opté pour le *statu quo*, plutôt que d'imposer par exemple des codiplômations entre les hautes écoles et les universités. Nous estimons que le choix que vous avez posé est le bon. Il reconnaît l'expertise de chaque établissement dans l'organisation de cette formation et offre aux étudiants la possibilité d'opter pour une pédagogie spécifique.

Toutefois, comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer en commission, à la lecture de ce texte, on s'aperçoit que ces antagonismes ont laissé des traces et que vous avez dû trouver un équilibre. Je pense en particulier à l'obligation, pour les établissements qui organisent la formation, qu'au moins 80 % des activités d'apprentissage théorique soient dispensées par des enseignants titulaires d'un grade académique de doctorat. À ce sujet, dans le cadre de l'évolution de la praticabilité pour les hautes écoles, nous serons particulièrement attentifs à atteindre ces pourcentages et veillerons à limiter l'impact budgétaire de cette réforme sur les établissements, compte tenu de l'absence du financement prévu.

D'ailleurs, en parlant d'évolution, nous saluons la mise en œuvre d'un comité d'accompagnement ayant pour mission de suivre la période transitoire. C'est ce type de dispositif qui aurait dû être créé dans le cadre d'autres réformes. Nous regrettons toutefois que les étudiants et les syndicats ne se retrouvent pas dans cet organe.

La période transitoire prévue par le texte est également une bonne chose, afin que les étudiants déjà dans le cursus ne soient pas pénalisés par la réforme. Nous regrettons toutefois qu'une réflexion plus approfondie n'ait pas abouti à des solutions adaptées pour les étudiants en passerelle. Comme je l'ai indiqué en commission, pour ces étudiants plus âgés qui ont fait le choix de se réorienter, il s'agit

souvent d'un projet de vie mûrement réfléchi. Pour eux, l'allongement de la formation est problématique: c'est une année supplémentaire durant laquelle ils ne percevront pas de salaire, durant laquelle ils ne cotiseront pas. Cela s'ajoute par ailleurs à l'augmentation importante du minerval qui s'impose à eux. Il me semble utile de rappeler que le minerval à la Haute École de la province de Liège (HEPL) est de 648 euros et qu'il est de 769 euros à la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC). L'augmentation est donc brutale pour ceux qui ont élaboré leur projet.

M. le président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Pour le groupe MR, cette réforme relative à l'organisation des études de kinésithérapie constitue une avancée majeure pour l'enseignement supérieur. Elle est attendue depuis dix ans par la profession et met surtout fin à une situation devenue difficilement défendable du point de vue tant de la qualité de la formation que de l'équité entre les kinésithérapeutes francophones et leurs homologues formés ailleurs en Belgique ou en Europe. En passant à cinq ans, nous nous plaçons au même niveau que nos voisins.

En effet, jusqu'à présent, la formation reposait sur un modèle en quatre années totalisant 240 crédits et impliquait un master limité à 60 crédits. Ce modèle constituait une exception dans notre paysage de l'enseignement supérieur. Progressivement, ce décalage a suscité des préoccupations légitimes du côté tant des professionnels que des établissements de formation quant à la reconnaissance et à la valorisation du diplôme délivré. En alignant la durée des études sur cinq années – avec un bachelier de 180 crédits et un master de 120 crédits –, le présent projet replace la Communauté française dans les standards européens et flamands, tout en garantissant un niveau de qualification conforme aux exigences actuelles observées sur le terrain et aux attentes légitimes du patient.

Les pathologies prises en charge aujourd'hui sont souvent plus lourdes, plus chroniques et nécessitent des approches thérapeutiques plus fines reposant sur des connaissances scientifiques solides et actualisées. Nous vivons de plus en plus longtemps; il y a donc cette volonté de doter l'ensemble des kinésithérapeutes de davantage de connaissances techniques et théoriques et de leur permettre ainsi d'assurer le suivi de nos concitoyens. Notre groupe soutient ce projet à travers lequel nous entendons renforcer la lisibilité du diplôme et faciliter l'identification des compétences spécifiques des praticiens.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Uniformiser les études en kinésithérapie pour ajouter une année au cursus semble être une bonne chose. D'une part, cela permet d'uniformiser les diplômes délivrés en haute école et à l'université et, d'autre part, cela permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances.

Le groupe PTB émet cependant quelques réserves. L'allègement des études serait rendu plus difficile au vu des règles du décret «Paysage». Dès lors, nous craignons que l'obtention du diplôme soit plus difficile pour certains étudiants. C'est d'ailleurs ce que dénonce la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) dans l'avis qu'elle a rendu. De plus, l'ajout d'une année d'études au cursus signifie devoir payer des frais d'inscription supplémentaires. Un certain nombre d'étudiants devront prester des jobs étudiants. Cet élément nous inquiète au vu du manque de travail réalisé par le présent gouvernement sur la question. C'est la raison pour laquelle le groupe PTB s'abstiendra lors du vote de ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Ce projet de décret marque une étape décisive pour la kinésithérapie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre groupe le soutient pleinement. Pendant trop longtemps, nos diplômés ont en effet été pénalisés par un cursus de 240 crédits qui ne correspond plus aux standards européens et à ceux de la Communauté flamande. Cette différence fragilisait leurs connaissances professionnelles, leur mobilité et risquait, à terme, de les exclure de l'accès direct à certains actes de soin. Ce texte met fin à cette anomalie.

Le point fort de ce projet de décret est qu'il ne se limite pas à ajouter une année; il restructure la logique du cursus autour d'un titre unique, commun aux universités et hautes écoles: même diplôme, même valeur, même reconnaissance, quelle que soit la filière choisie.

L'exigence d'avoir 80 % d'enseignants titulaires d'un doctorat pour les activités théoriques est également ambitieuse, nous le reconnaissons, mais c'est précisément ce qui en fait la force. De surcroît, la trajectoire est progressive: le taux sera de 25 % dès la rentrée prochaine, de 50 % en 2028 et de 80 % en 2030-2031, ce qui laisse le temps aux établissements d'enseignement supérieur de s'adapter. La ministre-présidente nous a confirmé que toutes les hautes écoles annoncent déjà être à un taux de 25 % pour la prochaine rentrée.

En ce qui concerne les étudiants en cours de cursus, aucun ne sera contraint de basculer dans le nouveau régime. Les règles du jeu ne changent pas en cours de route; nous le martelons. Pour ceux qui se réorientent, les mécanismes de valorisation des acquis existent dans tous les établissements.

Cette réforme protège les étudiants, sécurise les diplômes, renforce la qualité académique et replace notre Fédération au niveau européen. Elle est cohérente, équitable et de responsabilité. Notre groupe l'approuvera donc avec conviction.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le groupe Ecolo prend acte de l'aboutissement de cette réforme attendue depuis plus de quinze ans par l'ensemble du secteur. L'allongement du cursus de kinésithérapie à 300 crédits – 180 en bachelier et 120 en

master – répond à une nécessité incontestée. Nous sommes bien d'accord. L'alignement structurel avec la Flandre était devenu indispensable pour éviter toute discrimination ou inégalité de traitement dans la reconnaissance future de nos diplômés.

Si nous reconnaissons pleinement la légitimité de l'objectif, nous ne pouvons ignorer les nombreuses réserves et les vives inquiétudes des acteurs de terrain, de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), des pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales ou des représentants des étudiants. La diversité et la profondeur de leurs critiques, leurs observations justifiées et pertinentes nous amènent aujourd'hui, en cohérence, à nous abstenir sur ce projet de décret.

En effet, son point le plus sensible concerne l'encadrement académique. L'obligation d'atteindre 80 % d'enseignants titulaires d'un doctorat pour dispenser des activités d'apprentissage théorique est une exigence inédite dans le paysage de l'enseignement supérieur francophone, reconnaissons-le. Certes, nous comprenons la volonté de renforcer l'adossement scientifique et la recherche, mais la fonction de kinésithérapeute s'appuie précisément sur une discipline professionnalisante qui allie des aspects théoriques et beaucoup de pratique.

Nous partageons les inquiétudes des hautes écoles, du Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et des syndicats. Le risque est grand de marginaliser des enseignants praticiens chevronnés dont la valeur pédagogique et l'expertise de terrain sont pourtant irremplaçables. De plus, le calendrier pour atteindre ce seuil de 80 % d'ici 2030-2031 est extrêmement serré. Le taux de docteurs dans certaines hautes écoles stagne parfois à 15 %, voire à 17 %, la trajectoire ressemble donc à une marche forcée et nous serons bien intéressés de voir comment vous comptez concrétiser cet engagement.

Pire, l'article 17 du projet de décret prévoit une sanction: le retrait automatique de l'habilitation de l'établissement en cas de non-respect d'une seule balise. Est-il raisonnable de faire peser une telle insécurité juridique sur des institutions entières?

Un autre élément est l'absence totale de trajectoire financière dédiée. Le législateur veut imposer 60 crédits supplémentaires, des exigences de recrutement académique complexes, la gestion d'une double cohorte transitoire jusqu'en 2029-2030, des mécanismes de mobilité interétablissements pour les fins de cursus. C'est très bien, mais tout cela va-t-il être absorbé avec une politique à enveloppe budgétaire fermée? Nous comprenons que les organisations syndicales aient remis un avis défavorable, à l'unanimité, sur l'avant-projet de décret.

La protection contre la précarité des étudiants voulait permettre aux étudiants ayant acquis moins de 60 crédits en bachelier lors de l'année 2025-2026 de

basculer volontairement vers le nouveau cursus dès la rentrée 2026-2027. Il serait profondément inéquitable d'imposer à des étudiants en cours de parcours des contraintes de transition rigides non prévues initialement. En ce sens, nous nous permettons de relayer ici l'alerte de la Fédération des étudiants francophones (FEF) puisqu'un allongement d'un an d'études a un coût social et, désormais, avec la politique que vous annoncez, un coût économique direct, tant pour les étudiants que pour leurs familles. N'oublions pas la réalité de la précarité étudiante que nous avons déjà abordée largement.

Enfin, sur la mobilité interétablissements, c'est le flou artistique. Le projet de décret organise 30 crédits spécialisés au deuxième cycle. L'article 6 permet à un étudiant de suivre la fin de son cursus dans un autre établissement si le sien ne le propose pas. L'intention est donc de rationaliser l'offre, ce qui est en soi louable. Cependant, laisser ce mécanisme reposer uniquement sur des conventions individuelles ou bilatérales, sans cadrage public strict – régulation des flux, frais de déplacement, impact sur l'édition du diplôme –, laisse planer, à notre sens, trop d'incertitudes logistiques et financières sur les étudiants.

En conclusion, le groupe Ecolo ne s'oppose pas au principe même de cette réforme, qu'il sait nécessaire pour l'avenir de la profession de kinésithérapeute en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais à la lumière des arguments que j'ai développés – le manque de garanties sur le refinancement et de protection solide du personnel des hautes écoles, l'absence de filet de sécurité suffisant pour les étudiants en transition –, nous allons nous abstenir sur ce projet de décret. Nous demandons qu'il soit évalué pour pouvoir bien mesurer son impact sur le terrain – il y a des points d'attention que j'ai partagés avec vous – et en demandant au gouvernement d'être cohérent: si les établissements ont plus d'obligations, il faut faire des efforts budgétaires adéquats.

M. le président. – La parole est à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Messieurs les Députés, je voudrais insister sur le fait que ce projet de décret qui vous est soumis, aujourd'hui, constitue l'aboutissement d'un travail engagé avec les universités et les hautes écoles depuis plusieurs années et, au sein du cabinet, depuis maintenant une année complète. Nous avons voulu construire ce décret dans le dialogue et la concertation. Je profite de l'occasion pour remercier les collègues du cabinet ainsi que les différents acteurs des hautes écoles et universités qui ont participé à ce travail de longue haleine.

Comme vous l'avez souligné, ce travail portant sur les études en kinésithérapie a été entrepris il y a une dizaine d'années. Notre objectif est clair. Il s'agit d'abord de répondre aux enjeux fédéraux, de renforcer la cohérence académique de la formation, de garantir une reconnaissance professionnelle équitable et d'assurer la sécurité juridique des étudiantes et étudiants.

Étant donné que nous avons répondu à de nombreuses questions en commission, je ne serai pas longue, mais je voudrais insister sur le critère des 80 %. Il constitue une exigence importante puisque 80 % des activités d'apprentissage théoriques devront être dispensés par des enseignants titulaires d'un doctorat. Notre objectif est de garantir que la formation en kinésithérapie repose pleinement sur une démarche scientifique rigoureuse. L'ensemble du secteur en est tout à fait conscient. Nous avons inscrit cela dans une trajectoire progressive afin de laisser le temps au secteur de s'adapter.

Par ailleurs, j'insiste et je répète qu'aucun étudiant ne verra les règles changer au cours de sa formation. Les étudiants qui suivent leur cursus aujourd'hui pourront le terminer dans le régime actuel jusqu'à son extinction naturelle. Ce principe nous semble fondamental. Les étudiants en réorientation ou qui reprennent des études pourront aussi mobiliser et valoriser leurs acquis de l'expérience: leur parcours sera reconnu et les crédits acquis précédemment seront valorisables. Les étudiants inscrits dans une année passerelle suivront quant à eux un master organisé en deux ans, quand il sera disponible. Nous avons également analysé en profondeur la question de la finançabilité et le passage vers le nouveau cursus est considéré comme une réorientation, ce qui permettra d'appliquer les règles existantes et de garantir un cadre connu et sécurisé. C'est la raison pour laquelle la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a rendu un avis positif sur le texte.

En conclusion, je conviens que la réforme est exigeante, mais elle est nécessaire. Elle est ambitieuse, mais encadrée, structurante, mais progressive. Elle est cohérente, responsable et équitable. Je remercie la majorité et le groupe PS de soutenir ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour le travail réalisé et la concertation menée avec le secteur. La kinésithérapie est un métier d'avenir, qui répond à la question du vieillissement de la population. C'est pourquoi cette réforme cohérente était vraiment attendue.

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour ces éléments de réponse. Bien entendu, il faut évoluer sur le sujet, cependant, nous serons très attentifs à l'évaluation. Je rappelle que le taux de 80 % et le calendrier extrêmement serré sont des points d'attention pour le groupe Ecolo.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

8.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

9 Projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire (doc. 265 (2025-2026) n° 1)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Soupart, rapporteur, pour la présentation de son rapport oral.

M. Guillaume Soupart, rapporteur. – La commission de l'Éducation s'est réunie hier, mardi 26 mai, pour examiner le projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire. Avant d'entrer dans le fond du débat, permettez-moi de remercier d'abord les services qui ont dressé ce rapport en extrême urgence et de souligner également la difficulté de l'exercice: même si Mme Linard a demandé que les éléments les plus saillants y figurent, résumer plus de six heures de discussion en 10 minutes rend l'exercice compliqué. Ce rapport ne peut donc prétendre restituer l'intégralité des échanges, mais il s'efforcera d'en présenter fidèlement les lignes essentielles, les interrogations exprimées par les groupes politiques et, surtout, les réponses apportées par la ministre.

Dans son exposé introductif, Mme Glatigny a indiqué que le projet de décret poursuit trois objectifs principaux: mieux faire réussir les élèves dès leur entrée dans l'enseignement secondaire, renforcer la place des sciences, technologies, ingénieries et mathématiques (STIM), notamment des mathématiques et du numérique, ainsi que développer une approche éducative structurée de l'orientation. Elle a rappelé que la transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire est un moment particulièrement sensible du parcours scolaire. De nombreux élèves y rencontrent des difficultés importantes. Les dispositifs actuels n'ont pas toujours permis d'y répondre de manière suffisante. Dans cette perspective, ce projet de décret organise l'entrée du tronc commun en première secondaire à partir de la rentrée 2026-2027.

Prévue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence depuis dix ans, la suppression progressive du premier degré différencié est un élément central du texte. La première année différenciée disparaît dès 2026-2027, alors que la deuxième année différenciée subsiste encore une année avant de disparaître à son tour. Désormais, les élèves, titulaires ou non du certificat d'études de base (CEB), qui sont

orientés vers l'enseignement secondaire par le jury d'école ou le conseil de classe, seront accueillis en première année de l'enseignement secondaire. Mme Glatigny a insisté sur le fait que cette réforme ne vise pas à abandonner les élèves les plus fragiles, mais au contraire à les soutenir autrement.

La ministre a présenté l'accompagnement renforcé comme un dispositif ciblé de remédiation destiné aux élèves qui n'ont pas réussi tout ou partie de l'épreuve externe certificative du CEB. Elle a également présenté l'accompagnement personnalisé comme un dispositif destiné à tous les élèves afin de soutenir la différenciation pédagogique, la consolidation des apprentissages et, le cas échéant, le dépassement. La ministre a souligné que le gouvernement fait ainsi le choix d'une approche centrée sur le soutien plutôt que sur la sélection. Elle a également affirmé que la réforme n'est pas une mesure d'économie, les moyens du premier degré différencié étant maintenus et redistribués au bénéfice des élèves concernés.

Le projet de décret adapte également la grille horaire. Il prévoit notamment cinq périodes de mathématiques, deux périodes de formation numérique et une période de formation manuelle, technique et technologique. Il introduit en outre un carnet d'orientation et des périodes d'activités permettant une meilleure orientation – périodes orientantes –, dont quatorze périodes en première année secondaire, notamment par deux journées de découverte des métiers.

Enfin, une partie importante du projet de décret concerne les membres du personnel. La ministre a présenté des mesures de transition sociale destinées à accompagner les enseignants dont la carrière est modifiée par la mise en œuvre du tronc commun dans le degré inférieur. Ces mesures portent notamment sur les nouvelles fonctions de cours technique numérique au degré inférieur (CT numérique DI) et de cours technique de formation manuelle, technique et technologique au degré inférieur (CT FMTT DI), sur la publication des emplois vacants, sur les priorités d'accès à certaines fonctions ou activités, sur la valorisation de l'expérience pédagogique et sur la création d'un comité de pilotage chargé de suivre l'évolution des carrières.

Au cours de la discussion générale, M. Casier, pour le groupe PS, a rappelé que le tronc commun est l'un des principaux chantiers du Pacte. Il a insisté sur le fait que cette réforme avait été pensée pour améliorer les résultats des élèves, réduire les inégalités scolaires et revaloriser l'enseignement qualifiant. Il a reproché au gouvernement de mettre en péril l'équilibre initial du Pacte et de présenter tardivement un texte essentiel qui doit entrer en vigueur dès la rentrée de 2026. Il a également dénoncé le manque de visibilité sur les deuxième et troisième années secondaires, ainsi que sur l'après tronc commun. Il a annoncé que son groupe ne soutiendrait pas le projet de décret.

Mme De Rodder, également pour le groupe PS, a développé une intervention plus technique. Elle a interrogé la ministre sur la nouvelle grille horaire, en particulier sur la réduction de la formation manuelle, technique et technologique au profit

du numérique. Elle a demandé les garanties qui permettraient d'éviter une perte d'apprentissages manuels et techniques. Elle a également soulevé des questions sur les langues modernes, sur les activités orientantes, sur le carnet d'orientation, sur l'accompagnement personnalisé et renforcé, sur l'enveloppe fermée de 10 000 périodes, sur les élèves issus de l'enseignement spécialisé, sur la suppression du recours automatique contre les décisions de maintien et sur les mesures de transition sociale pour les membres du personnel.

Pour le groupe MR, Mme Cortisse a soutenu le projet de décret. Elle a rappelé que la suppression du premier degré différencié était inscrite dans la trajectoire du Pacte et ne résultait donc pas d'une décision isolée de la ministre actuelle. Elle a estimé que le dispositif proposé, combinant accompagnement personnalisé et accompagnement renforcé, constitue une réponse plus pertinente qu'un simple accompagnement généralisé. Elle a également salué la place accordée au numérique, l'introduction du carnet d'orientation, les activités de découverte des métiers et les mesures de protection des personnels. Elle a demandé des précisions sur le contrôle de l'interdiction de constituer des groupes homogènes permanents et sur le calendrier des futurs textes relatifs aux deuxième et troisième années secondaires.

Mme Linard, pour le groupe Ecolo, a rappelé l'ambition initiale du Pacte et du tronc commun comme outils de lutte contre les inégalités. Elle a estimé que le projet de décret traduit un détricotage du Pacte, notamment par la modification de la grille horaire, la place accordée au numérique, au détriment de la dimension manuelle et technique, et l'absence de vision globale sur la suite du parcours. Elle a également critiqué la méthode de concertation, le calendrier tardif, les incertitudes opérationnelles pour les écoles et le risque d'accroissement des inégalités. Elle a annoncé que son groupe voterait contre le projet de décret.

M. Bauwens, pour le PTB, a exprimé une opposition forte au projet de décret. Il a dénoncé une réforme qu'il considère comme imposée dans l'urgence, insuffisamment concertée et susceptible de créer plus de difficultés pour les élèves et les enseignantes et enseignants. Il a critiqué le manque de moyens supplémentaires, l'enveloppe fermée de l'accompagnement renforcé et les conséquences sociales de la réforme.

M. Maingain, en tant que député indépendant, a également exprimé des réserves sur le projet de décret, notamment sur la lisibilité du parcours scolaire et sur la capacité des écoles à mettre en œuvre les nouvelles dispositions dans les délais prévus.

M. Deneef, pour Les Engagés, a soutenu l'orientation générale du projet de décret, tout en soulignant son caractère volumineux et technique. Il a demandé certaines précisions complémentaires, notamment sur les degrés d'observation autonome (DOA) et les normes d'encadrement qui leur seront appliquées ainsi

que sur l'articulation avec les textes à venir relatifs aux deuxième et troisième années du secondaire.

Dans ses réponses, Mme Glatigny a d'abord replacé le projet de décret dans la continuité de la réforme prévue par le Pacte, tout en assumant les ajustements proposés. Elle a rappelé que la suppression du premier degré différencié était prévue depuis les travaux du Pacte et qu'il revenait désormais au gouvernement de prévoir un dispositif permettant d'accompagner concrètement les élèves concernés.

Elle a fortement insisté sur la distinction entre l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement renforcé. L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves et vise à soutenir la différenciation pédagogique. En première secondaire, il est financé à raison d'une période professeur par tranche entamée de 19 élèves. Il doit permettre d'offrir aux élèves l'équivalent de deux périodes hebdomadaires, avec une certaine souplesse organisationnelle laissée aux écoles.

L'accompagnement renforcé, quant à lui, vise spécifiquement les élèves qui n'ont pas réussi le CEB. La ministre a expliqué que ce dispositif repose sur une objectivation des difficultés rencontrées par les élèves. Les moyens sont calculés en fonction du nombre et de la nature des échecs à l'épreuve du CEB. Elle a présenté ce mécanisme comme une forme de «sac à dos» de moyens suivant l'élève en fonction de ses besoins.

Sur l'enveloppe de 10 000 périodes, la ministre a contesté l'idée selon laquelle le gouvernement diminuerait les moyens consacrés aux élèves en difficulté. Elle a affirmé que les moyens existants du premier degré différencié étaient intégralement maintenus pour l'accompagnement renforcé, tandis que l'accompagnement personnalisé bénéficie de moyens supplémentaires. Elle a admis que certains peuvent considérer ces moyens comme insuffisants, mais elle a rejeté l'idée d'un désengagement budgétaire.

Concernant l'année transitoire 2026-2027, elle a précisé que les écoles organisant actuellement un premier degré différencié conserveront les moyens calculés sur la base du comptage du 15 janvier 2026 pour la catégorie d'élèves visée. Pour les écoles qui n'organisaient pas le premier degré différencié, des moyens seront octroyés sur la base du comptage du 1^{er} octobre 2026, avec effet rétroactif au 24 août 2026, à savoir le jour de la rentrée. La ministre a également précisé qu'un élève issu de l'enseignement spécialisé, qui n'a pas présenté l'épreuve externe commune, générera 1,4 période-professeur durant cette année transitoire.

Elle a aussi répondu aux inquiétudes relatives au risque de reconstitution de filières séparées. Elle a rappelé que le texte interdisait la constitution permanente de groupes-classes homogènes regroupant exclusivement des élèves non titulaires du certificat d'études de base (CEB) lorsque l'école accueille également des élèves

titulaires du CEB. Le soutien renforcé pourra donc prendre des formes souples, mais ne pourra pas conduire à recréer une filière séparée.

Sur l'orientation, la ministre a défendu l'idée que le carnet d'orientation et les activités orientantes ne visent pas à imposer un choix précoce aux élèves, mais à les aider à mieux se connaître, à découvrir différents domaines scolaires et professionnels et à construire progressivement un projet d'orientation. Elle a souligné que l'orientation doit être un processus éducatif continu et non un choix subi.

Sur les activités de découverte des métiers, elle a indiqué que celles-ci pourront prendre des formes variées et ne se réduisent pas nécessairement à des stages individuels. Elles doivent permettre aux élèves d'expérimenter, de découvrir et de nourrir leur réflexion, dans un cadre organisé par l'école.

Concernant la grille horaire, la ministre a justifié le renforcement du numérique par l'importance croissante de ces compétences dans la société et dans la suite du parcours scolaire et professionnel. Elle a également rappelé que les mathématiques sont renforcées, tout en affirmant que les apprentissages fondamentaux restent au cœur de la réforme.

Sur les recours contre les décisions de maintien, la ministre a défendu la modification proposée. Elle a indiqué que le renvoi vers la chambre de recours interviendrait lorsque les parents auront communiqué leur désaccord. Elle a justifié cette évolution par la volonté de clarifier la procédure et de ne pas déclencher automatiquement des recours en l'absence de manifestation explicite des familles.

Sur les personnels, la ministre a longuement insisté sur les mesures d'accompagnement social. Elle a rappelé que le projet crée un comité de pilotage réunissant l'administration, les organisations syndicales et les pouvoirs organisateurs. Elle a également mis en avant les priorités accordées à certains membres du personnel pour accéder aux nouvelles fonctions, la publication des emplois vacants sur Primoweb, la valorisation de l'expérience pédagogique et la possibilité de maintenir le traitement d'attente pendant une année supplémentaire pour les membres du personnel en disponibilité totale qui s'engagent dans un trajet de reconversion.

En réponse à M. Deneef, madame la ministre a reconnu qu'une décision devait encore être apportée concernant les degrés d'observation autonome (DOA) et les normes d'encadrement qui leur seront appliquées. Elle a dit qu'une réflexion était en cours afin d'éviter que ces établissements ne soient lésés dans le cadre de la mise en œuvre des deuxième et troisième années secondaires. Elle a ajouté que ces éléments seraient intégrés dans les travaux relatifs aux décrets consacrés aux deuxième et troisième années secondaires du tronc commun, qui doivent être examinés par le gouvernement au mois de juin.

Après les réponses Mme la Ministre, plusieurs députés ont répliqué. Les groupes PS, Ecolo et PTB ont maintenu leurs critiques, principalement sur le calendrier, le manque de visibilité sur la suite du parcours, les moyens jugés insuffisants, la

concertation et les risques d'inégalités. La majorité a, pour sa part, réaffirmé que le texte apportait une réponse nécessaire à l'application du tronc commun en première année secondaire, en combinant soutien aux élèves, orientation positive et accompagnement des personnels.

Lors de l'examen des articles, Mme De Rodder est intervenue sur les articles 9, 10, 71, 79 et 92.

À propos de l'article 9, relatif à l'évaluation annuelle du tronc commun, elle a demandé si un premier rapport avait été rédigé et quand la prochaine évaluation était prévue. Mme la Ministre a répondu qu'un premier rapport d'évaluation était en cours d'élaboration et qu'il serait présenté au Parlement.

À l'article 10, relatif à l'accompagnement personnalisé, Mme De Rodder a interrogé Mme la Ministre sur les modalités d'octroi de la charge sur l'information ou la concertation au sein des organes locaux de concertation sociale.

À l'article 71, portant sur la suspension de la dégressivité du traitement d'attente pour les membres du personnel (MDP) mis en disponibilité totale qui suivent un trajet de reconversion, Mme De Rodder a demandé pourquoi la mesure ne concernait pas aussi les disponibilités partielles. Mme la Ministre a répondu que les MDP en disponibilité partielle conservaient déjà l'intégralité de leur traitement et ne sont donc pas soumis à la dégressivité. Elle a ajouté que le dispositif dépassait le seul degré inférieur de l'enseignement secondaire et que les formations utiles au degré inférieur étaient déjà prévues par le décret.

À l'article 79, Mme De Rodder a demandé ce qu'il en était des MDP temporaires. Mme la Ministre a répondu que le dispositif prévoyait des mesures transitoires uniquement pour les MDP nommés, ainsi que pour les temporaires prioritaires, mais pas pour les temporaires simples, afin de tenir compte de l'ancienneté et des droits acquis.

La ministre a répondu que le dispositif prévoyait des mesures transitoires uniquement pour les membres du personnel nommés ainsi que les temporaires prioritaires, mais pas les temporaires simples, afin de tenir compte de l'ancienneté et des droits acquis. Par ailleurs, le choix de ce périmètre s'inscrit dans la continuité des mesures transitoires prévues pour les membres du personnel dans le cadre d'autres décrets les concernant.

Enfin, à l'article 92, concernant le basculement vers la fonction de CT numérique DI, Mme De Rodder a interrogé la ministre sur l'absence de fiche-titre et sur les garanties offertes aux enseignants concernés. La ministre a répondu qu'il convenait de renvoyer les personnes concernées vers l'administration compétente et que les informations utiles étaient déjà accessibles sur Primoweb.

En conclusion, les débats ont montré l'importance et la sensibilité du projet de décret. Pour la majorité, il s'agit d'une étape nécessaire pour organiser l'entrée

du tronc commun en première année secondaire, mieux soutenir les élèves en difficulté, renforcer certains apprentissages, développer l'orientation et accompagner les personnels. Pour l'opposition, le texte arrive trop tard, manque de garanties, laisse subsister trop d'incertitudes sur la suite du parcours et risque de fragiliser les élèves comme les équipes éducatives.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est par huit voix contre cinq que votre commission a alors adopté l'ensemble du projet de décret.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Nous avons longuement débattu sur le sujet et reconnaissons-le, nous avons reçu de nombreuses réponses de la ministre Glatigny, ce dont nous la remercions. En réalité, ces débats ont mis en évidence une grande mécompréhension de la notion même de tronc commun.

Madame la Ministre, vous n'avez pas compris ce qu'était le tronc commun. C'est la raison pour laquelle vous avez modifié de très nombreux éléments dans ce projet qui était au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence. J'en veux pour preuve qu'hier, vous n'avez pas prononcé une seule fois les mots «tronc commun». C'est évidemment tout un symbole!

Le tronc commun n'était pas une filière générale, mais une nouvelle filière de formation s'adressant à l'ensemble des élèves et leur permettant d'atteindre les objectifs du Pacte. Notre école n'est pas seulement inégalitaire, elle renforce les inégalités socioéconomiques. Nous avons ainsi décidé d'un commun accord d'une feuille de route sur dix ans. Certes, nous n'étions pas tous d'accord sur tous les aspects de cette feuille de route et tous les acteurs concernés ne l'étaient pas non plus, mais nous avons un projet avec un cap clair.

Hier, vous nous avez expliqué qu'il fallait ajouter des activités orientantes, des options, pour permettre aux élèves de se confronter à leurs choix. Je le répète: vous n'avez pas compris ce qu'est le tronc commun. Le tronc commun a précisément été pensé pour permettre à tous les élèves et étudiants, sur la base du principe d'égalité et quels que soient leur école, leur âge ou leur Région, d'être confrontés à toutes les options possibles, de poser un choix conscient à la fin de la troisième année de l'enseignement secondaire.

Vous avez décidé de relancer tout le débat. Dont acte, cela ne nous appartient pas, car l'organisation de l'après-tronc commun aurait dû constituer notre seul sujet de discussion. J'y reviendrai.

Hier, pour illustrer votre mécompréhension de cette notion de tronc commun, j'ai donné l'exemple suivant: si vous dites que les activités orientantes que vous introduisez en troisième année secondaire ne sont pas des prérequis pour l'après-tronc commun – puisque nous ne savons toujours pas ce qu'il va se passer dans le tronc commun –, prenons le cas d'un étudiant qui aurait fait une activité

orientante X en troisième année secondaire et qui prendra une option Y en quatrième année secondaire, et d'un autre élève qui n'a pas pris la même activité orientante, mais qui prendrait la même option en quatrième année secondaire. Ne me faites pas croire que dans ce cas de figure le professeur va réapprendre tout ce qui a été appris dans le cadre de l'activité orientante. Ça n'aura aucun sens pédagogique pour l'élève qui l'aura déjà fait. Autrement dit, toute introduction d'une activité orientante est en réalité le pied dans la sélection. Ce que vous prévoyez n'est pas réaliste eu égard au continuum scolaire.

Nous parlons ici de la première année secondaire. Madame la Ministre, vous introduisez dans ce décret des activités orientantes pendant les jours blancs. D'abord, cela revient à faire fi de ce qu'est un jour blanc.

En fait, le jour blanc porte très mal son nom. Un jour blanc, c'est un jour où, très majoritairement, les équipes pédagogiques sont mobilisées, dans des activités collectives pour l'école, dans l'organisation des cours, travaillent dans l'intérêt des élèves, prennent part à des jurys et conseils de classe. Faire croire qu'il suffirait de remplir ces jours avec des activités parce que ce sont des jours durant lesquels les professeurs se tournent les pouces, c'est faire fi de la réalité.

En pratique, ces activités orientantes organisées pendant les jours blancs se solderont par un échec. D'abord, parce que les équipes pédagogiques ne pourront pas s'y investir, mais, surtout, parce que cela va rompre le principe d'égalité entre tous les élèves. En effet, toutes les écoles ne sont pas dotées des mêmes moyens. On sait par ailleurs que vos choix vont mettre l'enseignement officiel de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sous tension. À ce sujet, un article du journal *«Le Soir»* nous rappelait le nombre d'écoles de l'enseignement officiel en risque de faillite en raison de vos choix budgétaires. Ce n'est donc pas cet enseignement qui va avoir l'occasion de déployer le plus d'activités orientantes en première année secondaire, car il n'en aura tout simplement pas les moyens. Autrement dit, les décisions que vous avez prises recréent une ségrégation sociale.

En réalité, les débats que nous avons eus hier ont révélé que les choses sont maintenant clairement dites et assumées. En ce sens, au moment de voter aujourd'hui, chacun doit se poser cette question: suis-je en faveur d'une école à plusieurs vitesses ou d'une école qui, dans l'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence, a pour objectif de tirer tout le monde vers le haut? Voilà, chers collègues, la question à laquelle vous allez devoir répondre tout à l'heure en votant sur ce projet de décret.

Chers collègues, voilà la question à laquelle vous allez devoir répondre tout à l'heure en votant ce décret. Malheureusement, j'ai peur de connaître la réponse avant de poser la question parce que je vois bien qu'aujourd'hui tous les députés ont le petit doigt sur la couture du pantalon. C'est aussi le débat que nous avons sur le deuxième décret-programme. Certains députés, quand ils sont confrontés à des discussions sur leur territoire, dans leur ville ou dans leur région, expliquent

qu'en réalité, il n'y a pas d'autre argument que la loyauté gouvernementale pour voter ce décret. C'est quand même faire bien peu de cas du rôle que chacun et chacune d'entre nous avons en tant que parlementaire. C'est peut-être l'occasion de rappeler que la Constitution consacre notre rôle de parlementaire comme individuel. Je le dis avec un peu de solennité, mais, ne l'oubliez pas, chers collègues: vous êtes chacun parlementaire à titre individuel.

Une autre raison pour laquelle nous allons nous opposer à ce texte, Madame la Ministre, c'est qu'en introduisant un décret sur la première année secondaire, vous détricotez le principe même du continuum pédagogique. Vous nous demandez de voter un texte relatif à la première année secondaire sans avoir la moindre vue ni sur la deuxième ni sur la troisième et encore moins sur le post tronc commun qui est devenu un vilain mot que nous n'avons même plus le droit de prononcer en commission de l'Éducation alors qu'il aurait dû être au cœur de nos débats. Faisant cela, vous cassez ce continuum pédagogique et vous nous demandez de voter pour un chat dans un sac, ce qui est évidemment absolument impossible, singulièrement au vu de ce qui se passe dans le monde de l'enseignement.

Sur le fond encore, d'une manière générale, la réalité est que ce texte arrive dans un délai qui est absolument inacceptable parce que vous avez décidé de consacrer un peu plus de la première année de votre législature à tout détricoter. Je sais qu'une bonne blague ne se dit *a priori* qu'une fois, mais je vais quand même la dire une dernière fois, chers collègues. Je vais citer Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur pour le MR durant la législature précédente et cheffe de groupe pendant de longues années au sein de notre Parlement. Elle nous rappelait qu'il ne fallait jamais confondre urgence et retard.

Chers collègues, aujourd'hui, le retard, il est chez vous. Madame la Ministre, vous nous avez à nouveau présenté hier une ligne du temps de votre travail pour essayer de nous convaincre que vous n'aviez pas traîné.

En réalité, la seule chose qui ressortait de cet échéancier, c'est que, pendant près d'un an, vous avez pris le temps de détricoter toutes les décisions prises précédemment. Ce faisant, la suite du calendrier est inévitablement celle que nous connaissons aujourd'hui: essayer de nous faire voter moins de trois mois avant la rentrée scolaire un décret qui en organise les éléments essentiels. Je ne sais pas si vous mesurez cette réalité.

Hier, Madame la Ministre, pour votre défense, vous m'avez dit: «J'en ai assez des critiques de l'opposition. J'applique le Pacte et rien que le Pacte. Vous devriez arrêter de raconter n'importe quoi, Monsieur Casier». D'abord, je vais redire ici que ce n'est pas vrai: vous n'appliquez pas le Pacte et rien que le Pacte. Si vous appliquiez le Pacte, vous n'auriez pas, en mai de l'année passée, arrêté de réunir le comité central du Pacte et organisé en lieu et place une *garden party* pour essayer d'obtenir des avis divergents qui vous arrangeaient un peu mieux.

Mais surtout, sur le fond, le présent projet de décret regorge de mesures qui vont à l'encontre de l'esprit du Pacte, comme la scission de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FM-TTN). Vous avez décidé unilatéralement de renforcer le numérique. Sur le fond, je peux vous rejoindre, mais hier – vous avez été honnête avec nous –, vous avez dit qu'il n'y avait pas de référentiel pour le cours de numérique. Parce que vous êtes allée trop vite! Vous avez voulu mettre la charrue avant les bœufs!

Vous avez voulu faire un effet d'annonce qui vous arrangeait, pour dire que vous preniez en main l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) à l'école, mais, en réalité, vous avez mis une fois de plus l'école en tension, car le délai dans lequel vous imposez cette réforme n'est pas tenable. Dès la prochaine rentrée, il s'agira, pour les professeurs de numérique, d'appliquer un référentiel qui n'a pas été prévu pour eux. Vous avez dit vous-même que ce nouveau référentiel ne serait disponible que dans un an. Il sera donc élaboré par l'administration. J'ai toute confiance dans cette dernière, mais je rappelle que tout nouveau référentiel du tronc commun a été pensé en continuum, pendant des années. Vous allez donc changer une pièce du puzzle en faisant croire qu'on peut changer un élément d'un continuum pédagogique, ce qui est profondément absurde.

Madame la Ministre, ce qui n'est pas non plus dans le Pacte et qui prouve que vous êtes en rupture complète avec l'ensemble du projet politique commun que nous avons mis dix ans à construire, c'est le rehaussement des seuils de réussite, la suppression des recours automatique, la réintroduction du changement de langue moderne en première année secondaire et, évidemment, la réintroduction des options en troisième année secondaire. Rien de tout ce que je viens de citer ne figurait dans le Pacte! Tout est votre lubie que vous avez réussi à imposer aux fondateurs du Pacte, mes amis des Engagés!

Comme je l'ai dit hier en commission – souhaitant rappeler chacun à son histoire politique –, Mme Milquet et Mme Schyns se sont battues pendant des années pour cette réforme. Certains éléments nous convenaient, d'autres moins, mais nous avons convenu avec vous qu'il était temps de dépasser les clivages politiques pour élaborer un projet pour l'école. Or, aujourd'hui, vous participez – je dirais même que vous collaborez – à l'enterrement de ce projet.

Concrètement, le présent projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire introduit l'accompagnement personnalisé. Voilà une bonne chose. Nous soutiendrons les articles qui ont trait à l'introduction de cet accompagnement, puisqu'ils respectent l'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence. Vous les financez avec 7,4 millions d'euros, tel que prévu dans la trajectoire du Pacte. Nous soutiendrons bien sûr cet élément.

Madame la Ministre, vous nous avez expliqué que vous transférez l'ensemble des moyens du premier degré différencié au renforcement de l'accompagnement, ce qui correspond donc à 10 000 périodes prévues d'accompagnement personnalisé.

Je le répète: nous saluons le respect de cet engagement prévu dans le Pacte, mais vous avez décidé, Madame la Ministre, d'élargir l'assiette des élèves qui auront droit au renforcement de cet accompagnement. En soi, c'est une excellente chose. Nous soutenons le fait que des élèves qui ont réussi le certificat d'études de base (CEB) tout en ayant un échec dans l'une de ses matières aient droit à un accompagnement personnalisé. Nous soutenons aussi le fait que les élèves de l'enseignement spécialisé aient droit à un tel accompagnement. Monsieur Soupart l'a souligné dans son rapport: cela représente 1,4 période.

Toutefois, vous élargissez l'assiette du nombre d'élèves qui ont droit à un accompagnement personnalisé tout en ne touchant pas aux moyens alloués à cet accompagnement. Il ne faut pas être un grand mathématicien pour déduire que l'accompagnement personnalisé va diminuer par élève. Si on réduit le numérateur et si on augmente le dénominateur, le résultat diminue. C'est comme ça! Je ne dis donc pas que vous n'avez pas transféré les moyens promis de l'enseignement différencié vers l'accompagnement personnalisé, puisque je dis que vous le faites.

En raison de l'élargissement de l'assiette, certains élèves resteront au bord du chemin. Vous affirmez être disposée à évaluer la limitation à 10 000 périodes, voire à éventuellement augmenter ce nombre dans les prochains budgets. Mais en attendant, les élèves qui entreront en première année secondaire en septembre feront assurément les frais de votre choix: ils n'auront pas l'accompagnement dont ils ont besoin, car ils seront sacrifiés. Dans le meilleur des cas, une seule génération d'élèves, celle de la prochaine rentrée, sera sacrifiée. Mais au vu de l'obstination budgétaire dont vous faites preuve dans tous les autres dossiers, je crains que les générations d'élèves suivantes le soient également!

Un autre élément me paraît très important dans le présent débat: l'accompagnement de la transition sociale des professeurs concernés par la mise en œuvre du tronc commun en première année secondaire. Vous avez mis plus de deux ans à activer la cellule de reconversion. Dès l'été 2024, l'administration vous a transmis l'ensemble des informations, d'une part, pour mettre en œuvre les derniers éléments manquants en première année secondaire de la rentrée scolaire à venir et, d'autre part, pour mettre sur pied la cellule de reconversion afin que les professeurs concernés ne perdent pas leur emploi et soient accompagnés dans la transformation systémique que constituait le tronc commun. Vous avez mis deux ans à mettre en œuvre cette cellule!

Vous, politiquement, assumerez les conséquences de ce retard, mais les enseignants, eux, devront l'assumer concrètement. Ce sont eux qui se retrouveront une fois de plus sur le carreau! Or, l'année dernière, vous en avez déjà viré 500 dans l'enseignement qualifiant à travers une réduction linéaire de 3 %.

Vous en virez maintenant 1 300 en raison de vos choix budgétaires qui visent à faire des économies dans l'enseignement en augmentant les heures de prestation des enseignants dans l'enseignement secondaire supérieur: 1 400 équivalents

temps plein (ETP) risquent d'être perdus parce que vous n'avez pas organisé la cellule de reconversion dans les temps.

Passons: 500, 1 300, 1 400! Vous rendez-vous compte, en entendant ces chiffres cumulés, de l'impact de vos imprudences, de votre folie, de votre obstination? Et vous arrivez à les imposer à vos partenaires, Les Engagés, qui, jusqu'il y a peu, se sont toujours positionnés en grands défenseurs de l'enseignement et opéreront aujourd'hui le plus grand plan social que l'enseignement ait jamais connu!

Dès lors, nous avons déposé trois amendements. La majorité caricaturera certainement notre propos et nous reprochera notre opposition systématique. Certes, nous aurions pu déposer bien plus d'amendements, mais nous avons décidé de nous concentrer sur trois. Pourquoi? Parce que la moitié des articles du texte, que nous avons soutenus hier en commission, sont la traduction de notre contrat commun, le Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous les avons soutenus, car nous sommes cohérents avec nos engagements antérieurs et actuels et avec les promesses faites à tous les acteurs de l'enseignement.

Cependant, j'évoque ici une série d'éléments qui s'éloignent de la feuille de route initiale et feront peser une pression et courir un danger sur l'enseignement. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé trois amendements.

L'un d'entre eux touche à l'introduction d'un plancher pour le calcul des périodes d'accompagnement renforcé. Pourquoi? Parce que le projet de décret prévoit le calcul des périodes d'accompagnement renforcé. Ainsi, un élève qui a raté une matière a droit à 0,5 période, cumulable. Mais prenez le cas d'une école qui compte peu d'élèves, qui doit accueillir des élèves qui n'ont pas obtenu leur CEB ou proviennent de l'enseignement spécialisé. Cette école risque de se retrouver dans l'incapacité d'organiser un accompagnement renforcé en raison d'un nombre insuffisant d'élèves.

Il est donc absolument essentiel – du reste, c'est une demande des écoles elles-mêmes – d'instaurer un plancher de financement de périodes d'accompagnement renforcé par école pour assurer cette mise en œuvre. C'est d'ailleurs l'esprit du Pacte. La transformation et la disparition du premier degré différencié – je le répète pour prévenir la critique qui m'en sera faite –, nous l'assumons parce que l'esprit du Pacte est de mettre tous les élèves face à une égalité. Nous savons trop bien que le premier degré différencié constitue déjà une voie de relégation.

Dans le même temps, nous avons toujours dit qu'il faudrait consacrer les moyens nécessaires pour permettre aux enseignants de faire face à cette hétérogénéité des classes. Si votre accompagnement renforcé risque déjà d'être rabaissé parce que les 10 000 périodes que vous proposez ne seront pas suffisantes, aucune école n'aura droit en pratique au nombre réel de périodes auquel elle peut prétendre, tout simplement parce qu'il n'y en a pas assez dans le pot. De surcroît, si vous n'introduisez pas de plancher – celui que nous réclamons –, un grand nombre d'écoles ne

sera pas en mesure d'organiser concrètement cet accompagnement renforcé sur le terrain.

Par conséquent, cet amendement devrait faire consensus, parce qu'il ne met pas à mal la réforme de la ministre Glatigny. Il permettra en effet aux écoles *in concreto* de transformer cet objectif d'accompagnement renforcé en une réalité. J'imagine donc que les parlementaires de la majorité auront eu le temps, entre hier et aujourd'hui, de décanter cette proposition pour soutenir cet amendement.

Nous avons déposé un autre amendement qui prévoit de renforcer les périodes d'accompagnement renforcé pour les élèves de l'enseignement spécialisé. En effet, Monsieur Soupert, 1,4 période par élève, cela ne suffira pas. Nous en sommes intimement convaincus. Hier, j'ai posé une question quant à la méthode de calcul utilisée. La ministre m'avait déjà indiqué que c'était l'administration qui avait réalisé le calcul. J'ai toute confiance en l'administration, mais j'ai posé une question supplémentaire: dans le calcul pour arriver à 1,4 période, l'administration a-t-elle tenu compte de la contrainte budgétaire? Si elle en a tenu compte, l'administration a dû réaliser une règle de trois pour respecter le cadre de l'enveloppe. Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question. Nous avons donc déposé un amendement visant à augmenter le nombre de périodes d'accompagnement renforcé.

En outre, Mesdames et Messieurs les Députés de la majorité, il faut que vous soyez conscients que ce projet de décret prévoit un accompagnement renforcé pour les élèves de l'enseignement spécialisé, mais uniquement pendant un an. Cela signifie que ces élèves auraient besoin d'un accompagnement renforcé en 2026-2027, mais qu'ils n'en auraient plus besoin par la suite! Or, ce sont les mêmes élèves et rien n'aura changé entre-temps. C'est inimaginable de croire que cet accompagnement ne sera nécessaire qu'une seule année.

J'espère que chacun est bien conscient du texte qui sera soumis à notre vote tout à l'heure. Si vous vous dites subitement que le PS n'a pas tout à fait tort, il suffit de voter en faveur de notre amendement. Celui-ci prévoit de prolonger l'accompagnement renforcé pour les élèves de l'enseignement spécialisé. Cela devrait être logique pour tout le monde.

J'en viens maintenant à un amendement sur lequel je dois avouer que les différences de fond sont plus marquées. Il concerne les recours automatiques. Le MR essaie de nous faire croire qu'en introduisant le recours automatique nous avons en réalité brisé la confiance avec les équipes éducatives. C'est faux! Je vais expliquer pourquoi. Nous avons posé des questions hier sur le recours automatique et nous n'avons pas obtenu de réponse. Dès lors, Madame la Ministre, vous nous demandez d'acheter un chat dans un sac. Nous vous avons interrogée sur les statistiques relatives à ces recours automatiques. Si ces recours automatiques ne mènent pas à des révisions des décisions du conseil de classe, alors vous avez raison et ces recours sont inutiles et, sans doute, créent une brèche dans la confiance avec les enseignants. En revanche, si ces recours entraînent des révisions des

décisions du conseil de classe, alors ils représentent un outil essentiel pour l'accès aux droits des citoyens. Cet accès aux droits réside au cœur d'une démocratie. Nous vous avons demandé ces statistiques et nous ne les avons pas reçues.

Pourtant, je m'étais dit que si j'avais été ministre de l'Enseignement et que j'avais décidé de supprimer ce mécanisme, introduit par le Pacte d'excellence, je l'aurais fait sur la base d'éléments de fond. Or, les éléments de fond, ce sont précisément ces chiffres, puisqu'il n'existe aucune autre donnée pour évaluer la pertinence des recours automatiques. J'avais donc naïvement imaginé que nous les aurions obtenus hier.

Si nous ne les avons pas obtenus et si vous n'en disposez pas non plus, Madame la Ministre, cela peut supposer deux choses: soit votre décision repose sur une simple impression, ce qui me semble grave; soit vous nous dissimulez ces informations, parce qu'elles nous donneraient raison, ce qui me semble tout aussi grave. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement visant à maintenir le recours automatique. Nous le faisons d'abord par manque d'information de la part de la ministre. Ensuite, nous le déposons surtout par conviction: le recours automatique constitue un outil essentiel d'accès aux droits et le supprimer revient à accroître le non-recours aux droits, qui est un fléau dans notre société.

Voilà, chers collègues, les raisons de notre opposition à ce texte. J'ai également rappelé les raisons d'existence de nos trois amendements qui, je l'espère, feront l'objet d'un consensus – particulièrement deux d'entre eux. Le MR, en raison de son idéologie, sera sans doute plus sceptique face au recours automatique. J'ai néanmoins tenté d'expliquer les raisons de son maintien le plus clairement possible.

Pour rappel, nous avons soutenu de nombreux articles hier. Nous sommes donc en cohérence complète avec les accords passés, les promesses tenues et le Pacte d'excellence. Cependant, le PS s'opposera à toute action visant à détricoter ce dernier. C'est pourquoi nous nous opposerons à votre projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Chers collègues, le présent projet de décret est un texte très attendu, ce qui explique le temps mis pour son élaboration. C'est un texte mûri. Comme expliqué hier en commission, entre l'avant-projet de décret initial et le document que nous avons examiné hier – et que nous examinons à nouveau aujourd'hui –, le dialogue avec les acteurs institutionnels dans l'enseignement et les observations du Conseil d'État ont entraîné des évolutions substantielles. Madame la Ministre, vous les avez rappelées.

Il y a une dizaine d'années, le Pacte pour un enseignement d'excellence a posé les fondations d'une réforme de grande ampleur, ses auteurs estimant que notre enseignement avait besoin d'être repensé vu les résultats du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), qui ont notamment montré que notre

enseignement comptait les inégalités scolaires parmi les plus criantes en Europe. Le diagnostic était bon, la volonté de changer réelle, mais entre le diagnostic et le remède, il y a parfois un écart.

En dix ans, la situation des écoles, des enseignants, des élèves a profondément changé, au fil des crises successives et de l'évolution technologique. Certaines réalités sont toujours bien présentes, notamment les résultats aux tests internationaux qui sont insuffisants, au regard des moyens alloués à l'enseignement, qui font partie des moyens les plus élevés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On constate aussi des inégalités fortes entre élèves et entre écoles.

Par ailleurs, de nouvelles réalités ont surgi, rendant impératif un ajustement de ce qui était prévu dans le Pacte d'excellence. À ceux qui prétendent que nous détricotons le Pacte, je rappelle que ce texte, aussi vaste et important soit-il, n'est pas une Bible. Certains dispositifs doivent être ajustés pour mieux répondre aux réalités du terrain.

C'est précisément l'objectif du présent projet de décret qui est guidé par une triple exigence: mieux garantir une maîtrise des apprentissages de base, mieux accompagner et mieux soutenir les choix d'orientation des élèves. C'était d'ailleurs un des objectifs du Pacte, mais il ne suffit pas de le dire, il faut encore le concrétiser, en permettant aux élèves de découvrir la variété des métiers.

Le texte articule ainsi la réforme de la première année secondaire autour de trois piliers. D'abord, il renforce les apprentissages de base grâce à l'accompagnement renforcé, ciblé sur les élèves qui ont échoué au CEB, mais aussi sur ceux qui n'ont pas présenté celui-ci et qui viennent de l'enseignement spécialisé, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé, et ce, pour tous les élèves de première année secondaire. Ensuite, il installe les prémises d'une orientation choisie et réfléchie grâce à un carnet d'orientation et à des activités orientantes dès la première année secondaire. Cela va d'ailleurs aller *crescendo* avec la deuxième et la troisième années secondaires. Nous y reviendrons lors de l'examen de ces autres projets de décret. Enfin, il prépare les élèves à une société et à un monde du travail. En effet, le «monde du travail» n'est pas un gros mot; il faut y penser à l'école aussi. C'est un monde du travail dans lequel les compétences numériques ne sont plus une option, mais un acquis indispensable, et ce, sans déforcer les compétences de base.

Je parlerai de l'accompagnement renforcé, c'est-à-dire du dispositif qui se substitue au premier degré différencié. Je souligne au passage que des enseignants qui manifestaient contre l'allongement du tronc commun et contre la suppression du degré différencié se sont adressés à moi. Je leur ai répondu que cela me faisait sourire, car la plupart de ceux qui manifestent dans la rue et qu'on entend dans les médias, à savoir les syndicats, militent pour un tronc commun allongé et pour la suppression du degré différencié.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est pas une bible, mais une trajectoire, une feuille de route, et il y a des choses décidées avant nous que nous devons mettre en œuvre. Le tronc commun a été voté en 2017. La suppression du degré différencié était prévue dans le Pacte de 2017; elle a été votée dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et inscrite en 2019, mais le tronc commun entre en vigueur d'année en année. Cela a commencé par les maternelles, suivies des années primaires et on arrivera l'année prochaine en première secondaire. Cela tombe sur la majorité actuelle, mais il faut bien rappeler que la suppression du degré différencié n'est pas une idée de Mme Glatigny. Cela date en effet de 2017 et j'entends que les partis de l'opposition continuent à soutenir cette suppression du degré différencié.

Il faut rappeler que les auteurs du Pacte, ce sont les syndicats, les fédérations d'associations de parents, les fédérations de pouvoir organisateurs, mais aussi les partis au pouvoir à l'époque. Je vais citer un extrait du Pacte pour que ce soit très clair pour tout le monde. À la page 12 de l'avis n° 3 du Groupe central, on peut lire: «Du fait du nouveau tronc commun, l'hétérogénéité des classes» – celle qui est en décriée par les enseignants, mais qui est en fait créée par le Pacte – «sera plus grande dans le cadre du nouveau tronc commun. Ainsi, notamment le premier degré différencié est supprimé». Cette suppression a été intégrée il y a deux législatures déjà, en mai 2019, juste avant les élections, dans le Code de l'enseignement, mais sans qu'il soit prévu de dispositif pour remplacer le degré différencié.

Je rappelle à tous à ceux qui nous font le reproche de ne pas être allés assez vite en 18 mois que la précédente ministre de l'Éducation, Caroline Désir, a eu cinq ans pour agir. Elle n'a rien fait d'autre que de renvoyer la patate chaude à l'actuel gouvernement. Je renvoie à sa réponse dont je me souviens très bien. C'était ma toute dernière question orale avant les élections de mai 2024. À cette question orale du 16 avril 2024, Mme Désir a répondu que plusieurs scénarios étaient à l'étude au sein de l'administration, mais que rien n'était abouti. Elle songeait à une enveloppe inchangée, c'est-à-dire l'enveloppe actuelle dédiée au degré différencié, pour un autre dispositif. Ni plus ni moins.

Cela me fait parfois rire quand j'entends que certains réclament plus de budget, alors que le PS et Ecolo, lorsqu'ils étaient dans la majorité, n'envisageaient pas de l'augmenter.

La deuxième piste évoquée à l'époque n'était pas un accompagnement renforcé pour ces élèves spécifiquement. M. Casier a parlé tout à l'heure du fait que Mme Glatigny élargit l'assiette, ce qui a pour conséquence de réduire le budget. En fait, ce qui était prévu dans les idées de Mme Désir – vous pouvez retrouver sa réponse à ma question orale à ce propos –, c'était simplement de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé. C'est ce qui existe déjà dans l'enseignement primaire et c'est ce que nous allons étendre à la première année de

l'enseignement secondaire, à tous les élèves. Il est vrai qu'à enveloppe inchangée, cela aurait été très embêtant. Ce n'est toutefois pas ce que Mme Glatigny a proposé avec son gouvernement. Ce qu'elle a proposé, c'est d'une part un accompagnement renforcé avec cette enveloppe inchangée de 25 millions d'euros, mais uniquement pour ces élèves qui auraient, si le dispositif ne changeait pas, bénéficié du degré différencié. Ils auront des périodes d'accompagnement renforcé uniquement pour eux. En plus de cela, il y a des budgets supplémentaires de 7,5 millions d'euros qui sont dégagés pour un accompagnement personnalisé pour tous les élèves de la première année de l'enseignement secondaire.

M. Maingain n'était plus présent hier en commission lorsque j'ai répondu à une de ses allégations. Nous ne parlons pas ici d'un troisième accompagnement, celui des pôles territoriaux pour les élèves à besoins spécifiques. Il a en effet évoqué les cas d'une personne aveugle et d'une personne qui n'avait plus tous ses membres. Il se demandait ce qu'elles allaient pouvoir faire avec une période d'accompagnement renforcé. Il ne faut pas se tromper de débat. Ces situations nécessitent bien sûr un accompagnement, mais il existe déjà. Les autres partis ne me contrediront pas, puisque nous l'avons voté tous ensemble. Il s'agit des pôles territoriaux et donc d'un autre dispositif. Il ne faut donc pas tout confondre.

Certains collègues regrettent en outre l'adoption tardive du texte. J'entends toutefois beaucoup trop de mauvaise foi, également sur les réseaux sociaux. Je rappelle qu'il est arrivé très souvent de voter des décrets en juin et même en juillet pour une entrée en vigueur à la fin du mois d'août. Je pourrai dresser une liste d'exemples tout à l'heure, lors de ma réplique, si vous veniez à le contester à nouveau. Ce n'est donc pas la première fois que cela arrive; vous l'avez très souvent fait. Dans le même ordre d'idées, nous avons très souvent envoyé des circulaires qui expliquaient et annonçaient les réformes que nous allions prendre, sous réserve de leur adoption. Cela s'est toujours fait. Il est donc un peu particulier de la part du PS et d'Ecolo d'en faire grand cas durant l'actuelle législature alors qu'il s'agit d'une pratique dont ils étaient coutumiers lorsqu'ils étaient précédemment dans le gouvernement et la majorité.

Le présent projet de décret, qui prévoit l'accompagnement renforcé pour les élèves en difficulté n'ayant pas réussi leur certificat d'études de base (CEB) et qui ne bénéficieront plus du degré différencié, est une enveloppe de 24,5 millions d'euros sur base annuelle. Ce dispositif est constitué de 10 000 périodes professeurs destinées à ces élèves qui en ont besoin. En liant l'accompagnement renforcé au résultat du CEB, le texte que nous examinons transforme cette évaluation externe en un outil pratique et utile de remédiation et de pilotage des moyens.

L'une des craintes légitimes des intervenants face à la suppression de la première année différenciée était que les écoles ne reconstituent *de facto* des filières séparées par le biais de groupes classes homogènes composés uniquement d'élèves n'ayant pas réussi le CEB. Ce serait supprimer en droit le degré différencié pour le

reconstituer dans les faits. À la suite de la concertation, le texte répond à cette crainte en ne permettant pas de reconstituer ces groupes homogènes.

Excellente nouvelle: la ministre Glatigny et le gouvernement dégagent des moyens complémentaires, 7,5 millions d'euros, pour étendre l'accompagnement personnalisé à la première année secondaire. Ainsi, à côté des périodes d'accompagnement renforcé exclusivement consacrées à de la remédiation vis-à-vis des attendus non atteints du primaire pour les élèves qui n'ont pas réussi leur CEB, tous les élèves bénéficieront en outre de périodes d'accompagnement personnalisé pour faire de la remédiation, de la consolidation ou du dépassement.

Ensuite, un autre point essentiel dans ce décret est l'orientation. Pour mon groupe, l'école ne doit pas seulement transmettre, elle doit aussi aider l'élève à comprendre ses forces, ses intérêts et les voies d'avenir qui s'ouvrent à lui. En ce sens, nous voulons mettre fin à la relégation, pousser les élèves vers une véritable orientation positive qui repose sur la connaissance de soi, sur la découverte des filières, sur un accompagnement positif. C'est ce que ce texte traduit.

Le présent projet de décret crée le carnet d'orientation, qui est remis à chaque élève dès la première année secondaire, avec trois dimensions qui le structurent: la connaissance de soi, la découverte du monde scolaire et du monde professionnel, la construction du projet d'orientation. Il s'agit d'un outil éducatif, progressif, transversal. Il rétablit aussi – ce qui avait été supprimé sous la précédente mandature par le décret du 16 mai 2024 relatif à l'approche éducative de l'orientation – les deux journées de découverte des métiers, pendant les jours blancs. Ce rétablissement n'est pas que symbolique: c'est une philosophie, effectivement.

Certains nous font le reproche d'avoir une vision utilitariste et précocement orientante. Or refuser toute orientation au nom d'une vision abstraite et d'une scolarité uniforme et commune à tous les élèves revient souvent à laisser les déterminismes sociaux en silence. Une orientation, lorsqu'elle est encadrée, positive et outillée est plus protectrice qu'une orientation implicite subie par les familles les plus défavorisées et choisie positivement et souvent uniquement par les familles les mieux informées.

Enfin, le texte affirme que le numérique est une priorité structurelle de notre enseignement secondaire. Il instaure deux périodes de numérique par semaine en première année secondaire et instaure une période de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN). Nous préparons les élèves à une société dans laquelle les compétences numériques sont indispensables. Nous le faisons sans sacrifier les fondamentaux, à savoir le français, les mathématiques, les langues et les sciences qui restent au cœur de la grille.

Je ne voudrais pas conclure sans dire un mot sur la dimension sociale du changement. La disparition de la première année différenciée ainsi que la réorganisation des fonctions dues au tronc commun tel que prévu dans le Pacte pour un

enseignement d'excellence de 2017 auraient pu se traduire par des suppressions d'emploi brutales.

Monsieur Casier, vous nous avez encore demandé hier où étaient les économies du Pacte d'excellence, avec le tronc commun et la suppression du degré différencié. Et vous regrettez que nous ne les fassions pas. Mais, en fait, ces fameuses économies auraient été constituées par des pertes d'emploi pures et simples!

Je laisserai Mme la Ministre vous répondre. Il n'y aura pas de pertes d'emplois, mais davantage de départs naturels avec la réorganisation des périodes dans le degré secondaire supérieur et les assouplissements qui ont été apportés – mais ce n'est pas le débat aujourd'hui: nous le ferons très prochainement avec le décret-programme.

Concernant les -3 % linéaires dans le qualifiant, il faut rappeler que l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant a été revue. Pourquoi? Parce que c'était prévu noir sur blanc dans le Pacte. Cela a été signé à l'époque par les syndicats – cela ne leur plaît plus aujourd'hui. À un moment donné, on ne peut pas défendre certaines choses comme le tronc commun et se désintéresser du reste.

Par rapport à cette rationalisation de l'offre d'options, la ministre Caroline Désir nous avait proposé un décret pour réduire l'offre d'options dans le qualifiant. Nous l'avions tous voté. C'était, sauf erreur, en 2023. Mais en fait, dans le Pacte, cela s'est traduit par une ligne budgétaire négative de -37 millions d'euros. C'est évidemment moins amusant à avaliser qu'une ligne positive.

Mais la ministre Désir ne l'a pas fait. Elle a bien fait voter le décret, qu'elle a reporté ensuite. Une mauvaise décision qui a eu pour conséquence de transférer la ligne budgétaire négative à la prochaine mandature. C'est donc tombé sur nous, lors de la confection de notre premier budget, au moment de l'adoption du décret-programme du 17 décembre 2025. Nous avons dû acter une diminution budgétaire, que nous avons limitée à 15 millions d'euros au lieu des 37 millions d'euros prévus par le gouvernement précédent. Le montant était donc inférieur à celui prévu initialement par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Certes, ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, mais je n'ai d'autre choix que de répondre aux propos de M. Casier à ce sujet.

Si nous nous étions contentés de suivre purement et simplement la réforme du tronc commun et la suppression des années différenciées telles que prévues par le Pacte pour un enseignement d'excellence, sans procéder à des ajustements, nous aurions provoqué des pertes d'emploi brutales. Le PS semble regretter que nous ne l'ayons pas fait. Nous avons opté pour le choix opposé. Je ne reviendrai pas sur toutes les mesures prises pour protéger l'emploi, mais me contenterai d'en souligner quelques-unes: priorité d'accès aux nouvelles fonctions pour les enseignants nommés à titre définitif pour une fonction modifiée, maintien de leur ancienneté et du barème le plus favorable. Les enseignants en disponibilité reçoivent

un accès prioritaire aux formations de reconversion, certificat numérique, certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), unités de langue, avec le maintien du traitement pendant une année supplémentaire. Un comité de pilotage, réunissant des représentants des syndicats et des pouvoirs organisateurs, est créé pour surveiller la transition jusqu'en 2029.

En conclusion, mon groupe soutiendra ce projet de décret. J'ai répondu hier en commission sur les amendements déposés par le PS; notre position est connue.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, vous voulez voter aujourd'hui le décret relatif à la première année secondaire du tronc commun, alors que la rentrée a lieu dans moins de trois mois. Bonjour les dégâts! Bien sûr, on ne parle pas encore des décrets pour les deuxième et troisième années secondaires.

Tout d'abord, ce texte fait partie du plan – que l'on connaît depuis 18 mois – de la majorité MR-Les Engagés. De décret en décret, de texte en texte, les masques tombent et l'on voit les vrais visages des membres de la majorité au pouvoir. Vous coupez dans l'école démocratique! Vous cassez l'école pour tous et vous installez progressivement, brique par brique, une école à deux vitesses! Tel est le vrai visage des partis MR et Les Engagés.

Cette école à deux vitesses que le gouvernement appelle de ses vœux se présente de la sorte. Il y a d'une part l'école pour ceux qui ont les moyens, qui trouveront toujours les ressources pour s'en sortir, organiser des rattrapages et remédier aux lacunes des institutions scolaires. D'autre part, il y a l'école pour les enfants issus des milieux populaires, où il y aura moins de professeurs, moins de soutien, moins de gratuité, moins de perspectives. Tel est le fruit des mesures que vous prenez! Tel est le plan de la majorité politique. Le projet est clair: l'école ne constitue plus un droit garanti pour chaque enfant, mais elle devient un luxe réservé à ceux qui ont les moyens pour remédier à toutes les lacunes que vous engendrez ici!

Cela fait 18 mois que le gouvernement MR-Les Engagés est en place. À quoi a-t-on assisté? À la fin pure et simple de l'école démocratique, à la fermeture des septièmes années qualifiantes et à la perte d'au moins 500 emplois dans l'enseignement qualifiant. Un député du MR a dit aujourd'hui que le gouvernement travaille à la protection de l'emploi. Or, la première mesure prise par le gouvernement l'année passée a entraîné la suppression de 500 emplois. On assiste à la fin des repas chauds gratuits, ce qui se traduit par des enfants dans l'incapacité d'apprendre parce qu'ils ont trop faim. On assiste à la diminution du financement du matériel scolaire gratuit.

À ce sujet, les écoles ne savent plus comment faire. Chaque fois que nous vous posons la question, nous ne recevons pas de réponse, ou alors des mensonges. Vous allez jusqu'à supprimer la gratuité des académies! Le relèvement du seuil de réussite des épreuves certificatives à 60 % est décidé comme si, maintenant, tout à

coup, les élèves allaient mieux réussir, alors que nous savons tous que cela va être le contraire. Vous aggravez la pénurie de professeurs et cela va pénaliser les élèves.

Quelque 18 mois après l'installation du gouvernement MR-Les Engagés, nous constatons aussi la fin de la véritable concertation. C'est ce que nous entendons le plus dans les rues, aujourd'hui, et je peux vous dire que les gens sont nombreux dans les rues. Le gouvernement MR-Les Engagés décide seul, contre l'avis de celles et ceux qui font vivre l'école: les enseignants, les parents, les élèves, le syndicat, les associations, les mouvements comme Mars Attacks! ou, plus récemment, Students Attacks, Parents Attacks!, etc. Il y a donc de nombreuses contre-attaques pour répondre à vos attaques.

Je cite un directeur venu manifester hier, devant le siège des Engagés: «Nous nous rendons compte que la situation actuelle est vraiment très critique pour notre démocratie. Nous sommes quand même face à une législature qui refuse toute concertation, même si elle prétend le contraire.» Cela n'est qu'un témoignage parmi d'autres. Je pourrais en citer tout le long de la séance plénière. Il s'agit en effet de la remarque qui revient le plus souvent: il n'y a plus de concertation.

Je le répète: le projet de décret que nous devons voter aujourd'hui fait partie de votre plan. La semaine passée, à une soirée organisée par Mars Attacks!, un enseignant a dit: «Nous pourrions et nous devrions aussi parler de l'état des bâtiments scolaires: des écoles où il est parfois tout simplement dangereux de donner cours – et ce n'est pas uniquement lui, mais plein d'études qui le montrent – des bâtiments qui ne respectent pas les normes, des murs abîmés, du froid, des chauffages qui ne fonctionnent pas... Ou parlons encore de l'état des toilettes dans les écoles et des conditions qui pèsent sur la santé, pas uniquement physique, mais aussi mentale, des élèves.» À voir l'état des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, quel message adressons-nous à nos élèves, à nos enfants? C'est lamentable et criminel.

Hier, au Parlement, au cours des auditions que nous avons dû organiser nous-mêmes – étant donné que la majorité n'aime pas écouter les opérateurs de terrain –, Lucas, de Liège, a témoigné: «Dans mon école, les pompiers ont déclaré que l'escalier était dangereux.» Au lieu de le réparer, en raison du manque de moyens, l'école a donné la permission aux élèves de l'utiliser. Par ailleurs, lors de la soirée du collectif Mars Attacks!, un autre enseignant a déclaré: «Dans mon école, les collègues se cotisent pour acheter des piles pour le laboratoire, parce que l'électricité n'est pas conforme à cet étage de l'école.»

Voilà le vrai visage de la coalition MR-Les Engagés, révélé après 18 mois de législature! Le détricotage du tronc commun fait également partie de votre plan. En revanche, ces 18 mois ont aussi produit quelque chose de beau: la riposte ou «la révolution des craies». Nous la saluons. Votre volonté aujourd'hui était de faire voter le deuxième décret-programme, partie intégrante de votre plan. Celui-ci

aurait pour conséquence une augmentation de 10 % de la charge de travail des enseignants, faisant ainsi passer le message que les enseignants du degré supérieur ne travaillent pas suffisamment! Aux 500 emplois déjà perdus l'année dernière, vous voulez ajouter 1 300 licenciements!

Tel est le plan du MR-Les Engagés: 1 300 emplois en moins et plus de charges, ce qui signifie moins de temps pour préparer les cours et pour suivre les élèves, repérer leurs difficultés et y répondre. Qui en seront donc les victimes? Les élèves, encore une fois et surtout ceux issus des classes populaires. Ce gouvernement travaille à la mise en œuvre d'un enseignement à deux vitesses qui pénalise les classes populaires. Vous voulez aussi augmenter brutalement – je cite un membre du MR – le minerval. Concrètement, cette mesure va empêcher les jeunes des milieux populaires de se lancer dans des études. Vous allez bloquer l'accès aux études supérieures à toute une classe de jeunes. C'est ça, le projet MR-Les Engagés: un enseignement à deux vitesses.

Je tiens aussi à dire que nous sommes parvenus, même si cela ne vous a pas plu, à reporter le vote du deuxième décret-programme. C'est important, parce que cela veut dire que vos textes et vos plans ne sont pas une fatalité et qu'il est utile de lutter. Je salue donc ce mouvement qui grandit de jour en jour, organise partout des actions et des grèves, reçoit le soutien des directions, des secrétariats de direction, des parents et des associations de parents. Tous ces gens – certains sont présents dans l'hémicycle – disent au MR et aux Engagés: on vous voit, on voit les plans de votre gouvernement.

Nous voyons les plans de votre gouvernement, ceux qui prévoient moins de moyens pour l'école publique et plus de barrières pour les familles. Votre gouvernement veut plus de tri social parmi les élèves, une école à deux vitesses qui ne combat plus les inégalités, mais qui les organise. Ce n'est pas le PTB qui l'affirme, mais le mouvement social à l'œuvre aujourd'hui dans les rues, à Bruxelles et ailleurs. Les gens ne sont pas dupes, ils voient très bien vos plans, cautionnés par Les Engagés, qui à la fois trient et sélectionnent les élèves.

J'ai amené la fois dernière ici en séance plénière une pancarte – vous vous êtes tous esclaffés, mais peut-être certains riaient jaune – qui proclamait «Quand le gouvernement MR-Les Engagés attaque, les profs contre-attaquent». Aujourd'hui, j'aurais pu en amener davantage, affirmant: «Quand les élèves contre-attaquent», «Quand les parents contre-attaquent» et même «Quand les directions contre-attaquent». Je les félicite, parce que vous ne voulez peut-être pas l'admettre, mais ils vous mettent sacrément mal à l'aise. Ils vous font hésiter, font reculer les dépôts en séance plénière et disent que si vous votez le texte en l'état, ils continueront la lutte. Mon message, à leur égard, est de leur dire: vous pouvez être fiers de vous-mêmes et de ce que vous êtes en train d'accomplir. C'est vraiment important.

Selon un manifestant que j'ai vu hier: «Il y a bien sûr le décret-programme dont le vote a été postposé. Ce décret touche les étudiants, les jeunes élèves, les jeunes professeurs qui vont perdre leur emploi, mais, plus généralement, il y a aussi l'enseignement qualifiant qui a été attaqué au début de la législature. Il y a le tronc commun qui est complètement démantelé et les directions qui ne savent pas comment elles organiseront la première année secondaire à la rentrée. Sans parler des deuxième et troisième années secondaires... Nous sommes en attente complète d'informations et nos écoles vivent dans l'incertitude totale».

Vous avez déposé, fin mai, un projet de décret qui organise la rentrée en première année secondaire. Ce ne sera pas ma critique principale à votre égard, mais ce texte arrive trop tard. Vous avez attendu la dernière minute pour déposer un projet de décret qui concerne la prochaine rentrée scolaire. Directions, enseignants, équipes éducatives et familles doivent absorber ce retard en urgence. Vous arrivez trop tard dans le processus démocratique, trop tard pour la concertation – que vous n'appréciez d'ailleurs pas – et trop tard pour que les écoles puissent s'organiser. En même temps, vous exigez des acteurs de terrain qu'ils trouvent une solution aux problèmes que vous avez créés. Vous faites payer l'urgence que vous avez créée aux écoles, aux enseignants, aux parents et aux élèves. C'est un signe de mépris du gouvernement MR-Les Engagés à l'égard des acteurs de terrain!

En plus de ce retard, j'ai aussi dit que vous étiez des amateurs. Je maintiens ce point en ajoutant que votre amateurisme sert également à cacher votre volonté de casser l'égalité dans les écoles. Vous cassez le principe de l'école pour tous; vous souhaitez une école pour l'élite et une école pour les autres.

Cela nous ramène à l'essentiel de notre débat: la différence de vision de l'enseignement et des inégalités. Il convient de poser le cadre du débat quand nous parlons du tronc commun et de formations longues, formations qui retardent le choix des élèves. Vous revenez sur le débat de l'organisation de la première année, mais il ne faut pas perdre de vue le défi central: l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est profondément inégalitaire. Il ne donne pas les mêmes chances à tous les enfants. Le slogan de certains partis «Un élève est un élève» n'a pas sa place dans la réalité: en Fédération Wallonie-Bruxelles, un élève n'est pas un élève. Certains ont plus de chances que d'autres. Les enfants issus de milieux favorisés réussissent mieux, redoublent moins, restent plus longtemps dans l'enseignement général et accèdent plus facilement aux études supérieures. Voilà la réalité. À l'inverse, les enfants de milieux populaires redoublent davantage, sont plus souvent exclus de l'enseignement général, sont plus vite orientés vers des filières qualitatives ou professionnelles, pas toujours parce qu'ils l'ont choisi, mais parce que le système les pousse vers cela.

En Belgique, aujourd'hui, un enfant d'avocat a beaucoup plus de chances d'aller à l'université, alors qu'un enfant d'ouvrier a beaucoup plus de chances d'être

orienté vers un travail manuel, vers l'usine, vers un avenir déjà décidé pour lui, mais pas par lui. C'est la réalité de notre système scolaire et c'est contre cela que nous devons nous battre.

Je tiens à dire clairement que cette relégation n'est pas la faute des enseignants. Ce n'est pas non plus la faute des directions. Dans les écoles, les équipes font ce qu'elles peuvent, mais trop souvent avec trop peu de moyens. Vous leur donnez trop peu de moyens, trop peu de temps, trop peu de soutien. Le problème, c'est un système qui sélectionne de plus en plus, qui oriente trop vite les élèves, qui transforme trop souvent les difficultés scolaires en trajectoires sociales déjà tracées. Cela veut dire que tout le monde n'est pas égal dans l'enseignement en Belgique. Quand on sort de l'école, on suit le chemin de ses origines sociales. Au lieu de corriger cela, ce qui était l'un des points importants d'une longue formation commune, vous faites le contraire. Le gouvernement MR-Les Engagés nous présente son projet de décret relatif à l'organisation de la première secondaire qui va maintenir et aggraver les inégalités. Le texte que nous votons aujourd'hui amène un recul important de l'égalité des chances à l'école.

Si nous voulons lutter en faveur d'une école égalitaire, il faut commencer avec une chose: éviter de trier les enfants trop tôt, d'envoyer les élèves trop tôt vers des filières séparées qui restent trop souvent hiérarchisées, de forcer les jeunes de douze à treize ans à faire un choix qui va peser sur le reste de leur parcours, et de dire aux parents que leur enfant devrait effectuer un travail manuel. C'est le message que vous donnez aux enfants.

Le projet du MR et des Engagés et, d'une part, de créer une école de l'élite pour ceux qui ont les moyens et, d'autre part, de reléguer les élèves et de faire une sélection plus rapidement. La majorité donne un message à ces jeunes qu'elle relègue: il est préférable qu'ils effectuent un travail manuel. Je respecte le travail manuel! Mais la trajectoire que prévoit le gouvernement est déterminée par l'origine sociale, pas par le choix ou les talents qu'ont les enfants. Quand l'orientation se pratique trop tôt, ce n'est pas le talent qui est décisif, mais le revenu des parents, leur carnet d'adresses, leur réseau, leur faculté de payer des cours de rattrapage à 25 euros de l'heure... Ce n'est pas uniquement le PTB qui le dit; toutes les études internationales le montrent: les systèmes éducatifs qui maintiennent les élèves ensemble plus longtemps dans la formation commune sont les systèmes les plus égalitaires. À l'inverse, plus les systèmes éducatifs font un tri, plus ils connaissent des inégalités.

L'aspect le plus positif du Pacte pour un enseignement d'excellence était de prévoir une formation commune pour tous. Le Pacte pour un enseignement d'excellence n'était pas parfait, mais cet élément méritait d'être soutenu. Le texte d'aujourd'hui va à l'encontre de ce principe, en prévoyant une plus grande sélection. C'est la volonté du MR, c'est la volonté qui est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et c'est la volonté qui transparaît dans toutes

les déclarations de la ministre Glatigny: l'introduction en troisième année des options orientantes. Mme Cortisse l'a dit tout à l'heure, cette orientation ira en se renforçant. Le gouvernement opte pour une trajectoire qui sélectionne plus rapidement.

Le gouvernement nous demande aujourd'hui de voter une première année secondaire sans que nous sachions ce qu'il se passera en deuxième et troisième années secondaires. Or, une première année secondaire n'a de sens qu'au vu de la suite. Pour la direction, les enseignants, les élèves et les familles, c'est un flou dangereux. Un parent m'a témoigné: «Je dois inscrire mon enfant en première année, mais je ne sais rien sur la suite. Je ne sais donc pas consciemment choisir l'avenir de mon enfant.»

Je ne sais donc pas choisir consciemment l'avenir de mon enfant parce que ce gouvernement maintient le flou.» C'est donc cela qui est un problème avec ce texte.

Un autre problème du même ordre se pose avec les cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN). Il s'agit de trois heures, dont deux seront consacrées au numérique même si vous nous dites que les manuels ne sont pas prêts. C'est à l'image de votre gouvernement!

Mais vous limitez donc à une heure une formation pour apprendre à fabriquer, réparer, manipuler, comprendre les objets, les matériaux, les métiers. Cette seule heure est insuffisante. C'est conforme à la vision de votre gouvernement qui dit qu'une formation commune ne doit pas comporter tous ces aspects. Vous ne souhaitez pas que les élèves apprennent tout cela jusque 14 à 15 ans, vous voulez sélectionner plus rapidement.

Vous introduisez d'ailleurs déjà une orientation en première année de l'enseignement secondaire, avec un carnet d'orientation, des journées consacrées à l'orientation et des activités «orientantes». Je rappelle que Mme Cortisse a indiqué précédemment que cela irait *crescendo*. Le ton est donné. À partir de la première année de l'enseignement secondaire, vous voulez orienter les élèves en deux filières: la filière de ceux qui ont les moyens et la filière de ceux qui n'ont pas les moyens. Nous parlons d'enfants de 12 ans. À 12 ans, les enfants n'auraient pas à devoir faire un choix qui détermine le restant de leurs vies.

Hier, j'ai fait une plaisanterie en indiquant que mes enfants, à 12 ans, ne savaient même pas ranger leur chambre en deux heures. Ici, vous voulez qu'ils sachent déjà tracer leur avenir. La blague était mauvaise parce qu'elle vous fait réagir ou rire. Mais le danger, c'est que vous alliez réellement dans cette direction d'une sélection précoce. Orienter les enfants à 12 ans, c'est maintenir une école à deux vitesses. Une école démocratique ne doit pas enfermer les enfants dans des choix, mais doit au contraire ouvrir tous les possibles.

Au niveau des pertes d'emploi, j'ai déjà signalé qu'il y a 500 emplois en moins dans l'enseignement qualifiant. Vous prévoyez 1 300 emplois en application du prochain décret-programme.

Ici, même chose: vous ne donnez pas les garanties que les professeurs qui perdent leur emploi à la suite du développement partiel du tronc commun pourront être réorientés. C'est une question que les syndicats ont posée et à laquelle vous ne donnez presque aucune réponse. Or, nous faisons déjà face à une pénurie. Vous nous dites: «la pénurie se résorbera parce qu'il y a une perte naturelle et un arri-vage.» Vous ne prévoyez aucune mesure pour attirer ou garder des professeurs dans les écoles. Voici le vrai visage de votre gouvernement: pas de solution pour la pénurie. Vous l'aggravez.

Pour conclure, ce projet de décret concernant la première secondaire fait partie de votre *masterplan* pour casser l'école: moins de moyens, moins de gratuité, moins de concertation, mais plus de tri, plus de pression sur les enseignants, plus d'inégalités pour les élèves. C'est exactement ce que dénoncent aujourd'hui les enseignants, les directions, les parents, les syndicats et les mouvements comme Mars Attacks!: votre gouvernement n'écoute pas le terrain, mais impose l'austérité.

L'austérité, parlons-en! Parce que vous dites toujours: «il n'y a pas d'argent.» Mais ce gouvernement trouve des millions en un week-end pour des missiles, pour l'armement, pour les cadeaux aux plus riches, mais pas pour les repas chauds des élèves, pour les bâtiments scolaires, pour les enseignants, pour les élèves. C'est une question de choix politiques. Vous préférez l'armement à l'école, vous renforcez les divisions dans les écoles.

Vous dites toujours que l'opposition ne formule pas de proposition. Tous les participants à la mobilisation, depuis des semaines et encore aujourd'hui, vous disent: «il faut faire l'inverse, il faut réduire la taille de classe.» C'est là que se situe le véritable enjeu pour faire réussir plus d'élèves. Si la taille des classes est réduite, les enseignants ont les moyens d'aider là où il faut. Aujourd'hui, ils n'ont pas le temps: ils sont épuisés. Il faut renforcer les équipes éducatives et pas virer 1 300 et 500 enseignants. Il faut garantir un soutien gratuit dans l'école, pas seulement le prévoir pour ceux qui peuvent payer les cours de rattrapage, mais pour tout le monde. Il faut stabiliser les équipes et ne pas pousser vers la sortie les professeurs qui débutent, que vous prétendez soutenir. Il faut alléger la charge administrative.

Nous ne soutiendrons pas ce texte, car il fait partie du plan du gouvernement MR-Les Engagés visant à créer une école à deux vitesses. Le PTB se bat avec les élèves et avec les enseignants pour une école démocratique qui forme tout le monde et qui donne aux enseignants les moyens adéquats pour faire réussir chaque élève.

M. le président. – La parole est à M. Deneef.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Nous sommes aujourd’hui devant une étape importante, celle de la traduction concrète dans les textes de l’arrivée du tronc commun dans l’enseignement secondaire. Derrière les choix déployés à travers le tronc commun, une idée centrale se dégage: celle d’un parcours commun plus cohérent, plus progressif et mieux accompagné pour les élèves. Au fond, le tronc commun repose sur une conviction simple: permettre à chaque élève, quels que soient son parcours ou ses difficultés de départ, de disposer d’un socle solide avant d’être amené à poser des choix d’orientation qui pèseront sur la suite de sa scolarité.

Le décret qui nous est soumis est un texte structurant. Il touche à l’organisation pédagogique, au mécanisme d’accompagnement des élèves, à l’orientation, aux fonctions enseignantes, à l’emploi, aux structures d’école ou encore aux règles d’encadrement. Peu de textes sur une législature auront un impact aussi large sur le fonctionnement concret du premier degré.

Voyons cette réalité simple. Le déploiement du tronc commun dans l’enseignement secondaire ne consiste pas simplement à modifier quelques horaires ou quelques programmes. C’est une transformation progressive de la logique même du début du parcours secondaire. Certes, il faut rappeler que ce décret ne part pas de rien. Depuis plusieurs années, un travail important a été mené autour du tronc commun: définition des référentiels, réflexion sur les grilles horaires, place de l’accompagnement personnalisé, volonté de renforcer l’orientation progressive des élèves, modernisation des apprentissages.

Le texte que nous examinons aujourd’hui vient concrétiser cette logique dans la première année secondaire. Il l’amende sur certains aspects, notamment avec le renforcement de la place du numérique dans la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN).

L’encadrement plus précis des activités orientantes et la disparition progressive des années d’enseignement différencié tel que nous le connaissions jusqu’ici sont probablement les choix les plus structurants du projet de décret. Cela implique de renforcer les apprentissages de base, de moderniser les contenus, d’élargir le socle culturel commun, mais aussi d’éviter que certains mécanismes de tri ou de relégation interviennent trop tôt dans le cursus scolaire. C’est dans cette logique qu’il faut lire le décret.

En commission, nous avons largement abordé les aspects techniques du texte et obtenu des réponses aux nombreuses questions subsistantes. Je ne reviendrai donc pas sur les détails des dispositifs. Je souhaite néanmoins mettre en lumière quelques aspects centraux de la nouvelle logique déployée en première année secondaire. Le premier élément concerne les élèves qui n’ont pas obtenu leur CEB à l’issue de la dernière année primaire. Notre système a fonctionné avec une

logique de séparation, avec, d'un côté, les élèves titulaires du CEB et, de l'autre, les élèves orientés vers l'enseignement différencié, dans l'idée que nous répondions mieux aux élèves en difficulté en les isolant dans leurs parcours. Certes, le premier degré différencié a permis à certains jeunes de retrouver une dynamique positive, mais de nombreux acteurs de terrain ont aussi pointé le risque d'un système qui contribuait parfois à installer très tôt des logiques de relégation ou de décrochage.

Le choix posé ici est différent. Désormais, les élèves qui arrivent dans l'enseignement secondaire sans le CEB intégreront la même première année secondaire que les autres élèves dans des classes hétérogènes, avec les mêmes référentiels du tronc commun, mais avec un accompagnement renforcé pensé spécifiquement pour eux. C'est un changement important, qui demandera aux équipes de faire évoluer leurs pratiques et modifiera profondément l'organisation pédagogique du premier degré. C'est aussi un choix cohérent avec la philosophie même du tronc commun, celle de considérer que les difficultés d'apprentissage ne doivent pas conduire à sortir les élèves du cadre commun, mais au contraire à renforcer l'accompagnement à l'intérieur de celui-ci. C'est toute la logique de l'accompagnement renforcé, instauré par le décret, avec des moyens spécifiques, un suivi dès le début l'année qui a le dispositif d'accrochage scolaire (DAS) et la possibilité d'organiser cet accompagnement de manière souple selon les réalités des écoles. Lors des réunions de la commission, nous avons reçu des réponses importantes sur le suivi de ces nouvelles dispositions, notamment avec la création d'un suivi permettant d'évaluer rapidement le dispositif et de l'ajuster si nécessaire. C'est essentiel. En effet, il faudra rester extrêmement attentif aux effets concrets de cette réforme sur les élèves, les équipes et les équilibres de classe.

J'en viens à un deuxième point important: l'accompagnement personnalisé pour tous les élèves. On voit très bien ici la volonté d'installer progressivement dans l'enseignement secondaire des pratiques déployées dans tout l'enseignement primaire grâce au tronc commun, avec d'ailleurs, dans le parcours en primaire, des premiers résultats prometteurs. Ces pratiques sont davantage centrées sur la différenciation, le soutien et l'accompagnement des apprentissages pour les élèves en difficulté dans certaines matières.

Le troisième aspect que je souhaite évoquer touche à l'orientation. Le tronc commun cherche clairement à mieux préparer les choix futurs des élèves, sans organiser une orientation précoce et figée. Les mesures mentionnées dans le texte, à savoir les activités orientantes, le carnet d'orientation et la découverte progressive des domaines, participent d'une approche plus progressive et mieux accompagnée. C'est important!

Enfin, il y a évidemment les enseignants et l'emploi. Une réforme de cette ampleur ne transforme pas seulement des organisations pédagogiques. Elle transforme aussi les fonctions, les équilibres de charges, les projections de carrière et

parfois des identités professionnelles construites depuis de nombreuses années. Il faut entendre les inquiétudes qui existent sur le terrain. Derrière cette réforme, il y a des enseignants qui essaient aujourd'hui de comprendre ce qu'ils enseigneront demain, dans quelles fonctions et avec quelles perspectives.

C'est précisément sur ce point que le texte était attendu. Il apporte en effet enfin un cadre plus lisible sur la manière dont cette transformation va s'opérer pour les membres du personnel. Le décret prévoit des mécanismes de basculement, des priorités d'attribution, des dispositifs de reconversion et de formation, des garanties statutaires et pécuniaires, ainsi qu'un comité de pilotage chargé du suivi des impacts sur les emplois et les carrières. Tout cela était et est indispensable.

Dès maintenant, il convient d'être extrêmement attentif à la manière dont ces dispositifs seront concrètement déployés sur le terrain. La qualité de la communication, la clarté des informations transmises aux écoles et l'accompagnement des directions et des équipes seront déterminants pour permettre une mise en œuvre sereine et efficace de cette réforme.

Soyons lucides. Le décret fixe un cadre, mais le défi le plus délicat se présente à nous maintenant: celui de son implémentation concrète dans chaque école. Sur ce point, de nombreux acteurs de terrain expriment une préoccupation réelle, celle du calendrier. Les écoles préparent depuis des semaines la rentrée 2026 et de nombreuses informations de nature opérationnelle arrivent, convenons-en, très tardivement pour organiser les horaires, les attributions, les concertations locales ou les projections d'emploi.

Le cap est toutefois posé. Le véritable objectif sera à présent d'accompagner sa mise en œuvre de manière claire, progressive et soutenante pour les équipes et les écoles. Cela implique de la souplesse dans l'application des dispositifs et une administration dont on souhaite qu'elle soit réellement présente pour aider ceux qui sont sur le terrain.

Notre responsabilité aujourd'hui est double: tenir le cap des ambitions du tronc commun, tout en restant extrêmement attentifs aux réalités concrètes vécues dans les écoles.

Chers collègues, permettez-moi de terminer par une note personnelle. C'est le privilège de l'âge d'avoir des souvenirs qui remontent loin dans le temps, à condition de garder une bonne mémoire. Et j'ai une bonne mémoire! On compare parfois le mouvement des enseignants d'aujourd'hui à celui d'il y a trente ans. En 1996, les enseignants ont fait grève pendant plusieurs mois en raison de la volonté de la ministre de l'Éducation de l'époque de supprimer trois mille postes d'enseignants, ce qui fut fait. La ministre de l'Éducation était alors aussi ministre-présidente. Son nom est resté lié à un véritable plan social. Elle était socialiste; elle s'appelait Laurette Onkelinx.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Samedi 23 mai, j’ai reçu le message vocal suivant de la part d’une amie professeure: «Coucou Béné, je voudrais partager un truc avec toi concernant les réformes de l’année passée sur l’enseignement qualifiant. Je suis aux portes ouvertes de mon école d’enseignement pour adultes et on se retrouve avec des situations ubuesques, pour lesquelles nous n’avons pas de solution, parce qu’évidemment cela n’a pas été réfléchi. Des jeunes filles qui terminent leur année, qui ont leur certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS) et qui ont eu un super parcours, soit dans l’enseignement qualifiant, soit dans l’enseignement général, veulent faire esthétique. Comme elles ne peuvent plus le faire en septième année secondaire, elles se tournent vers l’enseignement pour adultes. Mais elles ont 17 ans et sont nées en novembre ou décembre. Elles ne peuvent donc pas s’inscrire dans l’enseignement pour adultes. Et comme elles ne peuvent plus s’inscrire en cinquième année secondaire, puisqu’elles ont leur CESS, elles vont perdre un an et être sans doute démotivées ou perdre le fil de leur scolarité. Leurs parents sont effrayés. Les filles sont tristes et ne comprennent pas. On va tenter d’obtenir une dérogation, mais on n’est pas sûr d’obtenir quoi que ce soit. Je voulais te partager que parfois, et même souvent, les réformes n’ont pas été réfléchies».

Pourquoi vous fais-je part de ce message vocal aujourd’hui, alors que l’enseignement qualifiant n’est pas concerné par le texte que nous examinons? Quel est le lien avec le projet de décret relatif à la première année de l’enseignement secondaire? En fait, ce lien est multiple.

Comme la réforme de l’enseignement qualifiant, la réforme de la première année secondaire a été pensée à partir de tableaux Excel, loin de la réalité. Elle a été rédigée à la va-vite, en urgence, sans tenir compte des avis des acteurs de terrain. Les organisations syndicales y sont opposées pour de multiples raisons bien légitimes. Les pouvoirs organisateurs sont également très réservés.

Comme pour la réforme de l’enseignement qualifiant, tous les acteurs concernés dénoncent une concertation «de façade».

Je vais prendre un exemple très spécifique: les jours blancs. La réforme prévoit que les professeurs accompagnent leurs élèves lors de journées de découverte pendant les jours blancs. Comme s’ils n’étaient pas déjà occupés! Les professeurs travaillent durant les jours blancs. Ils corrigent des copies et assistent à des conseils de classe. Or, la majorité MR-Les Engagés pense que c’est le bon moment pour accompagner des élèves de première année secondaire dans des entreprises. Comme la réforme de l’enseignement qualifiant, cette réforme n’est pas réalisable.

Par ailleurs, ce sont les élèves qui vont trinquer, surtout ceux qui ont des parcours plus compliqués et qui rament sur certains apprentissages, et ce, pour diverses raisons. La majorité parle d’«accompagnement personnalisé» et d’«accompagnement renforcé», mais c’est juste la moindre des choses. Derrière ces grands mots, nous avons une enveloppe de moyens considérée comme insuffisante par les

directions et les pouvoirs organisateurs. Cette enveloppe ne suffira pas à accompagner correctement les enfants qui n'auront pas réussi leur CEB ni les enfants issus de l'enseignement spécialisé ou à besoins spécifiques. Comme pour la réforme de l'enseignement qualifiant, les élèves aux parcours les plus chaotiques et qui produisent le plus d'efforts seront les premiers lésés.

Ce décret correspond à une vision néo-libérale de l'école. La majorité promeut une école qui trie, qui exclut, qui hiérarchise, qui relègue et qui abandonne les plus vulnérables. Nous l'avons déjà constaté avec l'abandon de la gratuité des repas scolaires.

La majorité fait tout l'inverse de ce que nous avons choisi de faire avec le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il y a un peu plus de dix ans, nous avons ouvert les yeux sur la réalité de notre enseignement, trop peu performant en raison des inégalités qu'il renforçait au lieu de résorber, et nous avons décidé de dépasser les clivages idéologiques dans l'intérêt des enfants. À l'époque, nous avons scellé un pacte, en faisant le pari d'une société plus robuste. Le Pacte pour un enseignement d'excellence était un vrai pacte entre l'école et le monde politique. À l'inverse, le texte que la majorité s'apprête à adopter est un pas de plus vers une école qui privilégie les uns au détriment des autres et qui enfonce plus qu'elle n'émancipe. Ce texte traduit de manière explicite la vision de l'école du MR, avec l'accord, parfois non tacite, mais certainement complice, des Engagés.

C'est pour toutes ces raisons que les enseignants, les directions, les secrétaires de direction, les éducateurs, les parents et les détachés pédagogiques manifestent aujourd'hui. Des mobilisations ont lieu en ce moment même à Liège et à Bruxelles. Hier, à Tournai, plus de 300 personnes se sont rassemblées pour dire non aux réformes.

Par ailleurs, 250 écoles ont déjà rejoint le collectif Mars Attacks!. Hier, les représentants de ce collectif et les syndicats ont répondu à notre invitation et sont venus au Parlement. Ils ne se sont pas exprimés lors d'une audition formelle, puisque la majorité refuse de les entendre en commission de l'Éducation, mais ils sont venus nous dire à quel point toutes les mesures du deuxième décret-programme étaient problématiques.

Toutes et tous, ces citoyennes et ces citoyens qui ne sont plus du tout silencieux, vous disent non. Chers collègues de la majorité, elles et ils vous crient à pleine voix combien vous faites fausse route. Ce n'est pas seulement contre la mesure du décret-programme 2 qui amènerait 10 % de charges en plus pour les enseignants du degré supérieur de l'enseignement secondaire qu'ils se lèvent, mais contre votre vision de l'école. Si les élèves sont aujourd'hui dans la rue avec leurs enseignants, c'est parce qu'ils ont compris que c'est avec leur avenir que vous jouez. Ils ont compris que les enseignants sont leurs alliés, non pas dans le but unique de les former à suivre les règles et de les former à un métier pour trouver un emploi, mais de les former à se comprendre, à vivre ensemble, à comprendre le

monde dans lequel ils grandissent pour y faire face, pour le rêver, pour le façonner, le reconstruire, le rendre meilleur.

La révolution des craies, c'est ça! C'est cela qu'ils vous disent et que vous n'entendez pas.

Ce projet de décret est donc une marche supplémentaire dans la descente vers une école excluante et un enseignement de relégation, un enseignement qui donne des chances à certains, mais pas à d'autres. Votre texte constitue une marche arrière évidente vers une situation que le Pacte tentait de régler, entre autres, avec la création d'un tronc commun inédit pour tous les élèves, polyvalent et polytechnique. Un parcours pensé et développé comme un continuum qui ne porterait ses effets qu'à la fin, un parcours pensé comme un tout et qui s'étendait jusqu'à la fin de la troisième année secondaire. Votre projet de décret signe la fin du tronc commun. Même si Les Engagés tentent de sauver les apparences – quoique – puisqu'ils renient un outil que même leur président jugeait essentiel il y a peu de temps encore, ce projet de décret, de même que celui qui s'annonce pour les deuxième et troisième années secondaires, signe la mort du tronc commun.

Il revoit à la baisse sa dimension polytechnique puisque les cours techniques et manuels se voient réduits à une seule période pour renforcer les apprentissages numériques. Nous ignorons d'ailleurs ce qu'il y a derrière ceux-ci, puisque le référentiel ne sera créé que pour la rentrée scolaire 2027-2028. Selon vos dires, Madame la Ministre, l'intelligence artificielle (IA) y occuperait une place majeure. Pour Ecolo, nous espérons qu'il y aura surtout beaucoup d'éducation aux médias. Réduire les aspects manuels et techniques constitue une rupture avec la vision collective que nous avons eue du tronc commun.

Mais ce n'est pas la seule rupture qui participe au sabotage du tronc commun et du Pacte. Il y a déjà eu le fait de renforcer le rôle du CEB, alors que le Pacte l'amenait à disparaître dans sa dimension certificative, au profit d'un continuum pédagogique qui se terminait à la fin de la troisième année secondaire. À cela s'ajoute l'augmentation du seuil de réussite à 60 % pour le CEB, entraînant *de facto* plus d'élèves en échec. Nous le savons, et le MR le sait pertinemment bien: l'échec provoque l'échec, c'est prouvé scientifiquement. Il s'agit donc d'une autre manière de réorienter précocement les élèves et de plomber les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que le redoublement coûte déjà 400 millions d'euros par an, mais c'est un autre débat.

Par ailleurs, les élèves qui seront en échec demain avec une note de 50 % ou 55 % proviendront majoritairement, sans surprise, des écoles à indice socioéconomique faible (ISEF). Une fois encore, ce sont les enfants dont le bagage social est le plus lourd qui sont ciblés par cette mesure.

Toutes les mesures que je viens d'évoquer – auxquelles s'ajoute le rétablissement des options en troisième année secondaire qui entraînera inévitablement un tri

des élèves, quoique vous essayez de nous faire croire – reviennent à une situation de relégation et de hiérarchisation. Ce tri est préparé en amont par des attaques insidieuses contre le Pacte. Tout cela est assumé par le MR, qui sait très bien où il veut aller, et l'est en partie par Les Engagés qui se montrent bien impuissants à mettre un frein aux mesures excluantes et de relégation.

Monsieur Deneef, je vous ai écouté. Sachez que ce projet de décret fait l'inverse de ce que vous souhaitez pour les élèves. Vous dites qu'il ne faut pas travailler dans l'urgence et, ensuite, vous votez pour un texte préparé en urgence! Dire des choses et faire le contraire: cela suffit!

Lors des négociations pour former le gouvernement en 2019, et durant la toute précédente législature, Ecolo et le PS ont fait barrage à la vision néo-libérale de l'école du MR, vision de compétition et de relégation. Nous avons refusé de mettre des options et avons tenu bon contre le retour à une orientation trop précoce des élèves. Notre objectif était de continuer d'avancer vers une école qui lutte contre le déterminisme social et les inégalités scolaires, qui vise la réussite de toutes et tous, qui émancipe. J'ajouterai également cela: une école qui fasse confiance aux professeurs, aux acteurs de l'école.

Madame la Ministre, hier, vous avez dit avec beaucoup de cynisme que vous retiriez le recours automatique aux chambres de recours, car il faut faire confiance aux professeurs. Mais il s'agissait d'un outil de justice sociale. Si votre motivation est de faire confiance aux professeurs, vous écouteriez ce qu'ils crient depuis des semaines sans se faire entendre! Certaines mesures du décret-programme 2 vont, une fois de plus, faire mal aux élèves. En chargeant la barque des uns, en supprimant les emplois des autres, en dévalorisant la profession, en méprisant les acteurs de l'école et en augmentant le minerval, vous faites mal aux élèves. Faire confiance aux professeurs, ce n'est pas faire marche arrière sur les dix ans de travail mené par les équipes pédagogiques dans les écoles afin de mettre en œuvre petit à petit le Pacte.

Faire confiance aux professeurs, c'est arrêter de travailler en urgence, rendant impraticable l'organisation de la rentrée scolaire en semant les graines du chaos de la fin août. Ceux qui voteraient pour ce projet de décret enverront un nouveau message d'irrespect et de mépris aux acteurs de l'école. Le monde scolaire demande, crie, de ne pas avancer dans cette voie parce qu'*in fine*, ce sont les élèves qui vont trinquer.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Aujourd'hui, ce texte marque la première rupture politique majeure avec l'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, ce texte est le déploiement partiel de ce qui était prévu dans le Pacte. Et le plus gros de nos griefs ne concerne même pas le changement de la grille horaire rapportée. Nous pouvons soutenir la

volonté de renforcer les apprentissages thèmes par l'augmentation du nombre d'heures consacrées au numérique ou l'insertion de stages de période d'observation en entreprise. Ce n'est pas un projet politique ou une vision de l'enseignement qui déplaît à Lib.res.

Vous portez trois coups de canif, Madame la Ministre: d'abord, sur la fin de la logique de co-construction du Pacte, du parcours pédagogique et des réformes; ensuite, sur la continuité de la vision du projet de formation dans un continuum pédagogique d'un tronc commun jusqu'en troisième année secondaire; enfin, sur la méthode, le financement et la traduction de votre projet d'accompagnement renforcé qui va remplacer la première et, demain, la deuxième années différenciées.

Le Pacte d'excellence et le tronc commun qu'il contenait étaient la promesse d'une école qui donnait à chaque enfant, quelque soit son origine ou son quartier les mêmes chances, d'apprendre, de réussir et de s'émanciper. Le tronc commun était le cœur du Pacte, élaboré au fil des années et des concertations avec les enseignants, les directions, les chercheurs, les syndicats, les associations de parents ou les experts. C'était un modèle de co-construction et de dialogue rare et exigeant, parfois semé d'embûches, mais porteur d'une ambition collective.

Si Lib.res soutenait cette approche, cet esprit du Pacte, qui visait à éviter une orientation trop précoce des élèves, une réforme juste à notre sens ne se décrète pas depuis un cabinet. Elle se construit avec les acteurs de l'école, les enseignants, les parents et surtout avec des moyens réellement proportionnés aux réalités de terrain. Or, votre projet de décret fait tout le contraire. Il vient jeter à la poubelle dix ans de travail, de concertation réelle, de co-construction d'un projet pour les écoles et, surtout, avec l'école. Vous détricotez ce travail sans étude d'impact, sans validation du Groupe central, sans avis du Conseil de l'éducation et de la formation, sans véritable fondement pédagogique unanimement partagé. Ce n'est plus une réforme co-construite, c'est une réécriture unilatérale. Je l'ai déjà dit: on ne réforme pas l'école contre l'école.

Vous n'appliquez pas le Pacte et rien que le Pacte, contrairement à ce que vous essayez de faire croire. Vous ne réunissez plus le Comité de concertation du Pacte et vous ne suivez pas ses avis précédents.

J'en viens dès lors à l'accompagnement renforcé, puisque, dans le temps qui m'est donné, je ne pourrai pas traiter l'ensemble des matières de ce projet de décret. Si le Pacte prévoyait effectivement la fin de l'encadrement différencié, il le faisait avec une vision globale, pédagogique, et surtout un accompagnement renforcé, notamment avec du co-enseignement.

Par ailleurs, vous n'apportez pas de moyens renforcés, comme vous essayez de le faire croire. Vous reprenez les moyens de l'enseignement différencié, que vous diluez. C'est une réalité. Et en cela, vous démontrez que vous n'appliquez pas «rien

que le Pacte». L'avis n° 3 du Comité de concertation indiquait déjà que les objectifs généraux relatifs à la réforme de l'encadrement différencié devaient éviter une diminution des moyens en établissant des priorités. Or, ici, en finançant l'accompagnement renforcé uniquement par le transfert des moyens de l'encadrement différencié sur une base d'élèves et d'écoles beaucoup plus large, vous diluez les moyens. L'enveloppe fermée de 10 000 périodes fixes fait qu'inévitablement, tous les besoins ne seront pas couverts. Votre argument selon lequel il faudra attendre de voir comment les choses se passent pour corriger signifie qu'il y aura un sacrifice des élèves, à cause de vos erreurs de calcul et du manque de moyens que vous donnez. C'est ça, la réalité.

Je crois véritablement qu'il est nécessaire de revoir les choses. Ce que Lib.res demande, c'est que l'enveloppe soit ouverte, avec un plancher garanti pour assurer la qualité de l'enseignement à chaque élève. Quelle que soit la cohorte de l'année dans laquelle il est, l'élève doit recevoir l'encadrement dont il a effectivement besoin pour réussir. Pour cette raison, nous soutiendrons l'amendement déposé par le PS.

Une école juste et inclusive suppose davantage d'hétérogénéité, mais l'hétérogénéité doit être accompagnée. Ce que vous proposez, c'est une hétérogénéité sans l'accompagnement nécessaire. Ce n'est pas de l'inclusion, c'est un abandon organisé des équipes pédagogiques, qui peuvent effectivement se sentir abandonnées et contester une partie de cette réforme.

Au bout de ce projet de décret, il y a des enfants. Et derrière ces enfants fragiles, il y a des enseignants à bout et des directions sous pression. Dès lors, se pose une question simple: une réforme de l'inclusion peut-elle réussir lorsqu'elle repose sur des moyens dilués, une préparation insuffisante et urgente et une école à qui on demande toujours plus avec moins de moyens? Pour Lib.res, la réponse est non. Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas votre texte, mais nous soutiendrons les amendements déposés par les collègues de l'opposition.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui poursuit une ambition claire et structurée autour de trois priorités: mieux accompagner chaque élève, en particulier au moment charnière de son entrée dans l'enseignement secondaire; renforcer les apprentissages fondamentaux en donnant davantage de place aux science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) – en particulier aux mathématiques et au numérique; mieux, orienter les élèves en faisant de l'éducation au choix un processus progressif et structurant dès la première année secondaire.

Ce texte répond à un constat largement partagé: cette transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire reste un moment de fragilité et

les réponses actuelles ne sont pas toujours à la hauteur des besoins, malgré la grande expertise et l'engagement des professionnels. Je pense notamment à ceux ayant travaillé dans le premier degré différencié et je tiens à saluer leur expertise. Nous allons tout faire pour la conserver.

Ici, nous faisons le choix d'un changement structurel. D'une part, en consolidant les acquis essentiels à la réussite scolaire et à l'insertion future et, d'autre part, en introduisant le levier central que constitue l'accompagnement personnalisé. Celui-ci est désormais inscrit dans l'horaire des élèves de première année secondaire. On ne cesse de me répéter que je jette le Pacte pour un enseignement d'excellence à la poubelle, mais force est de constater que nous avons poursuivi et renforcé cet accompagnement personnalisé qui avait commencé à se déployer dans l'enseignement primaire.

En outre, nous venons aussi de le mettre en œuvre en première année secondaire parce que nous poursuivons un objectif précis: mieux prendre en considération l'hétérogénéité des classes et les différences de niveau, mais aussi soutenir les élèves en difficulté et faire le maximum pour individualiser les parcours.

C'est vrai: les élèves les plus fragiles bénéficieront à ce titre d'un accompagnement renforcé pour combler les lacunes accumulées et éviter toute rupture dès la première année. Dans le même temps, nous posons ce choix fort, décidé dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et que nous mettons en œuvre: celui de supprimer progressivement le premier degré différencié. On sait en effet que, malgré l'expertise des intervenants, ce dispositif amenait des résultats parfois inégaux et moins inclusifs que ce que l'on pouvait souhaiter. J'insiste – parce que j'ai entendu beaucoup de caricatures: il ne s'agit pas d'une économie, mais d'un réinvestissement de l'ensemble des moyens au bénéfice direct des élèves.

Par ailleurs, oui, nous assumons que le texte renforce l'éducation à l'orientation à travers des activités concrètes dès la première année secondaire, avec un objectif simple: permettre à chaque élève de mieux se connaître, de découvrir les possibles et de construire progressivement un choix éclairé. Enfin, ce texte prévoit un accompagnement attentif des membres du personnel touchés par la réforme: reconversion facilitée, sécurisation des parcours et suivi par un comité dédié et des dispositifs transitoires adaptés. Ce que nous voulons faire ici, c'est mieux soutenir les élèves, mieux préparer leur avenir et mieux accompagner les équipes éducatives.

J'ai entendu plusieurs choses. Par exemple, le modèle de première année secondaire serait un renoncement complet au Pacte. Monsieur Casier, je rappelle que le modèle de première année secondaire, c'est bien une formation commune. Le Pacte n'a jamais été conçu comme une feuille de route complètement figée, écrite il y a dix ans et qu'il suffit de mettre en œuvre. Ma prédécesseure elle-même l'avait déjà adapté, en raison par exemple des réalités liées à la Covid-19. En définitive, il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'il est impératif de renforcer

l'éducation au numérique. On observe en effet un basculement vers le numérique depuis la période Covid-19, sans parler de l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA). Nous assumons complètement notre choix.

Nous assumons aussi le choix d'introduire des activités orientantes. Là aussi, le projet commun est bien respecté, puisque nous parlons de 14 périodes pour tous les élèves. C'est donc bien une formation commune, pour développer une véritable éducation au choix.

Nous avons veillé à laisser de la latitude aux directions et aux enseignants. C'est un point qui est revenu dans le cadre des concertations et nous avons par exemple supprimé le mot «stage» pour laisser aux écoles la possibilité d'organiser toute une série d'activités – par le biais par exemple de jeunes entreprises, des cités des métiers –, des rencontres avec le pharmacien du coin, un avocat, etc. Tout est ouvert.

On m'a reproché aussi des choses en lien avec le rythme. D'après M. Bauwens, je me serais précipitée pour la première année secondaire alors que pour d'autres, je serais en retard. Je veux juste rappeler que nous avons organisé énormément de concertations. Monsieur Casier, vous me faites sans doute un petit peu trop d'honneur: je ne passe pas ma vie à détricoter ce qui a été fait avant. Nous traçons notre route sur la base du Pacte, mais aussi – ne vous en déplaise – de notre Déclaration de politique communautaire (DPC).

Il est vrai que cette dernière n'est pas un «copié-collé» du Pacte et nous assumons la scission de la formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) pour renforcer le numérique. Du reste, sur le fond, vous reconnaissez vous-même l'importance du numérique. Il existe bien un référentiel accompagné d'une brochure qui est déjà publiée. Il y a bien une expertise, puisque l'on se base sur les avis du Service général du numérique éducatif (SGNE). Nous prenons également des informations auprès d'experts européens et je pense ici au *Digital Competence Framework for Citizens* (DigComp) 3.0. L'Administration générale de l'enseignement (AGE) a publié une circulaire à visée pédagogique. Eu égard à ce référentiel numérique, nous faisons donc tout sauf de l'improvisation.

Nous assumons aussi l'heure supplémentaire de mathématiques. En effet, avec notre partenaire de majorité, nous avons fait du renforcement des compétences de base une priorité.

Soyons de bon compte. Nous savions tous que l'arrivée du tronc commun de la sixième année primaire à la première année secondaire allait représenter un travail considérable, parce qu'il y a une articulation à faire au niveau des élèves qui arrivent en sixième année primaire – avec le maintien par exemple du jury d'école –, qui vont passer en première année secondaire et qui n'auront plus le filet de sécurité du premier degré différencié

C'est vrai, nous reconnaissons avoir mis du temps à élaborer un modèle suivant lequel les moyens vont aux élèves le plus en difficulté, situation objectivée grâce au certificat d'études de base (CEB). Pour rappel, à une difficulté constatée dans le cadre du CEB correspond 0,5 période d'accompagnement, avec un maximum de 3 périodes. Ce mécanisme a véritablement été inventé en collaboration avec l'administration et les acteurs du terrain. Nous essayons de faire en sorte qu'un élève en difficulté dispose d'un «sac à dos rempli de moyens» qui le suivra en première année secondaire, lui permettant de bénéficier du suivi le plus fin et ciblé possible.

Ma prédécesseure elle-même a rappelé qu'en 2016, les opérateurs du Pacte pour un enseignement d'excellence avaient sans doute légèrement surestimé tant la capacité du législateur à adopter les réformes à un rythme aussi soutenu, que celle des acteurs de l'enseignement à appliquer ces réformes. C'est surtout vrai pour la première année secondaire, vu les incidences sur les réaffectations par exemple. On pourrait dire que ces réaffectations seraient voulues par le deuxième décret-programme, mais cela serait particulièrement malhonnête et je ne peux croire que des personnes dans cet hémicycle l'affirment.

Ne mentionnons même pas le travail considérable de réaffectation des membres du personnel pour éviter toute perte d'emploi. Il n'y a pas de licenciement. La cellule de reconversion est établie, les recrutements sont clôturés, cinq personnes sont à leur poste.

Rappelons également que les écoles ont obtenu toutes les informations – on m'a d'ailleurs beaucoup reproché de les leur donner. Les fiches-titres et les accroches titres-fonctions sont publiées sur Primoweb. L'information aux écoles passe par les foires aux questions (FAQ) et par www.enseignement.be; à travers les circulaires dédiées par l'intermédiaire de l'application IDEC; ces courriels arrivent directement à chaque membre du personnel qui a souhaité communiquer son adresse. Des formations ont également été prévues pour les membres du personnel: plusieurs webinaires auront lieu en juin.

On évoque des pertes d'emploi, mais je ne vois pas à quoi il est fait allusion en lien avec la réforme de la première année secondaire. Peut-être que certains d'entre vous font référence à ce qui était prévu par le Pacte pour la troisième année secondaire. Effectivement, convenons de ce qui était prévu par le Pacte, en 2016 déjà, donc pas par moi: des économies d'ici 2028-2029, avec la suppression de 1 400 équivalents temps plein (ETP) dans l'enseignement qualifiant. On me reproche régulièrement, Monsieur Casier, de ne pas avoir voulu réaliser ces économies. Rappelons qu'il s'agit clairement de pertes d'emploi sèches pour les enseignants de l'enseignement qualifiant. Ce point est important pour notre partenaire Les Engagés et pour nous; c'est l'une des raisons pour lesquelles nous prévoyons le maintien de deux fois quatre périodes d'activités orientantes en troisième année secondaire. Contrairement à ce qui a été dit ici, il n'y a pas de

licenciement résultant des économies envisagées dans le deuxième décret-programme; des pertes de charges et des réaffectations sont prévues avec un gel des réaffectations, précisément pour protéger les jeunes temporaires qui perdraient une charge, car une personne nommée passerait de 20 à 22 périodes. J'estime qu'il existe une véritable tentative de créer un effet de brouillard en mélangeant les différentes mesures, qu'elles soient liées à la première année secondaire, à la troisième année secondaire ou encore au nouveau décret-programme.

J'en viens à votre remarque sur l'accompagnement renforcé pour les enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé, qui ne serait d'application que cette année. En réalité, c'est tout à fait logique. Je ne dis pas pour autant que l'accompagnement ne sera pas renforcé par la suite, mais il est logique de ne le prévoir qu'une année. En effet, nous envisageons d'étudier la possibilité de soumettre les enfants de l'enseignement spécialisé à l'épreuve du CEB pour leur permettre de se tourner vers l'enseignement ordinaire. Nous savons actuellement que parmi les enfants de l'enseignement spécialisé, tous ne seront pas soumis au CEB. Nous étudions donc actuellement la possibilité que les élèves de l'enseignement spécialisé soient soumis au CEB pour revenir dans l'enseignement ordinaire. S'ils réussissent l'épreuve, l'accompagnement renforcé leur sera accessible selon les nouvelles modalités qui leur permettront de bénéficier d'un nombre maximum de périodes d'accompagnement renforcé, soit 1,4 période plus le nombre total de périodes professeurs (NTTP) de base, soit trois périodes.

Je réponds à votre remarque sur les recours automatiques, que Mme Linard a également formulée. Nous assumons entièrement notre volonté de mettre fin au recours automatique. Nous ne mettons évidemment pas fin au principe du recours, mais à son automaticité. La raison en est la surcharge administrative engendrée, mais pas seulement. Nous souhaitons ainsi marquer notre confiance dans les enseignants qui sont des professionnels de l'éducation. Présupposer qu'une décision de maintien doit être automatique n'a pas de sens et mine la confiance dans la décision pédagogique d'un enseignant.

Plusieurs d'entre vous sont revenus sur le rehaussement des seuils de réussite de 50 % à 60 %; les Cassandre prévoient un doublement, voire un triplement du taux de redoublement. À moins d'estimer qu'un élève ne pourra jamais progresser – le pari du Pacte est bel et bien de relever le niveau de notre enseignement, des compétences et des connaissances des élèves –, il y aura effectivement une hausse du taux de redoublement. D'après les études internationales, cependant, un seuil d'exigences relevé fonctionne s'il va de pair, il est vrai, avec un accompagnement digne de ce nom. C'est précisément ce que nous faisons en maintenant intacts tous les moyens de l'accompagnement renforcé et en augmentant de plus de 25 millions d'euros l'accompagnement personnalisé. Lorsque vous apprenez à un enfant à rouler à vélo et que vous enlevez les petites roulettes, au moment fragile où il devra se lancer, vous ne lui dites pas qu'il va tomber, vous lui dites: «Regarde

devant toi et s'il y a une difficulté, nous serons derrière toi!» C'est cette logique-là que nous appliquons.

Au sujet du changement de langue entre l'enseignement primaire au secondaire, rappelons que nous n'avons pas du tout changé de philosophie: un tel changement de langue reste toujours soumis à la possibilité d'une dérogation d'un directeur d'école, comme c'était prévu. Le seul changement concerne une simplification administrative afin de ne pas devoir repasser par une validation ministérielle.

S'agissant de l'accompagnement renforcé qui ne serait pas augmenté, il est exact que les moyens seront seulement maintenus. À la différence de l'accompagnement personnalisé qui, lui, est renforcé avec de l'argent frais, à raison de 25 millions d'euros, à ce stade, nous ne faisons que conserver les moyens prévus pour l'accompagnement renforcé. Pourquoi? Parce que nous avons augmenté l'accompagnement personnalisé dans l'enseignement primaire, en faisant le pari que les élèves réussiraient mieux, mais aussi que les élèves puissent à nouveau être maintenus: on se demande d'abord si cet accompagnement renforcé supplémentaire sera nécessaire ou non. Donc, évaluons d'abord et voyons si davantage de soutien est nécessaire. Il me semble que c'est une pratique tout à fait légitime.

Pour ce qui est du calcul d'un accompagnement renforcé avec un plancher, qui fait l'objet d'un amendement du PS, nous n'avons pas de problème à préférer une attribution plus objectivée des moyens, sur la base d'un échec dans une ou plusieurs matières du CEB, telles qu'elles sont répertoriées dans le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE). Cette attribution fine en fonction des besoins individualisés nous semble préférable à une attribution à tous les élèves, qu'ils en aient besoin ou pas.

Quant au budget, je vous ai répondu à propos de l'investissement supplémentaire en accompagnement personnalisé. Ce point a d'ailleurs fait l'objet d'une question de M. Deneef. L'objectif est bien de faire le maximum pour éviter que le premier degré, qui a été supprimé en droit, ne soit pas recréé dans les faits. Pour cela, il faut soutenir nos enseignants, mais aussi nos élèves, grâce à des moyens. Ceux-ci peuvent servir à du co-enseignement – c'est-à-dire deux professeurs dans une classe –, dont nous savons à quel point il est utile pour gérer l'hétérogénéité des classes. On peut raconter beaucoup de choses, mais c'est quand même l'essentiel du texte qui vous est soumis aujourd'hui.

Monsieur Bauwens, il m'est difficile à répondre à certaines de vos questions parce que, tout comme hier, vous faites principalement référence au décret-programme 2 et aux mesures d'économie. J'insiste sur le fait que des concertations ont bien eu lieu, tant au sujet de l'organisation de la première année secondaire qu'en ce qui concerne le décret-programme 2.

Pour ce qui est du décret-programme 2, l'avant-projet de décret était prêt dès décembre et trois séries de négociations ont été organisées entre décembre et mai,

c'est-à-dire plus de quatre mois, durant lesquels des modifications, des allers-retours, des assouplissements ont été apportés au texte afin de faciliter la mise en œuvre des mesures. Puisque vous vous permettez de déborder sur le décret-programme 2, je le ferai également. En ce qui concerne le passage pour les professeurs du secondaire supérieur de 20 à 22 périodes, une mesure a été prévue. Vous faites paniquer les jeunes enseignants temporaires en leur faisant accroire qu'ils risquent de perdre leur charge parce qu'un enseignant nommé leur aurait repris des heures pour obtenir une charge pleine.

Dans ce cas, un mécanisme de gel des réaffectations a été prévu. Ainsi, après réaffectation, des jeunes enseignants temporaires pourraient perdre complètement leur charge parce qu'un enseignant nommé leur aurait repris des heures pour passer de 20 à 22 périodes, et c'est peu vraisemblable, mais mieux vaut prévoir en effet, le temporaire conservera sa charge et la personne nommée restera à 20 heures une année durant. Il y aura donc un lissage sur deux années pour protéger au maximum les temporaires. Personne ne souhaite en effet décourager un jeune enseignant temporaire. Rappelons au passage qu'avec ce décret-programme 2, les futurs temporaires qui arrivent en 2027 gagneront 5 % de plus.

Vous énoncez aussi que nous aurions renoncé à l'égalité entre les élèves. C'est faux. Vous avez évoqué la mesure «un élève égal un élève». Cela me permet de rappeler que, depuis l'an dernier, 5 millions d'euros supplémentaires ont été accordés pour les moyens de fonctionnement des écoles hors WBE. Cette mesure vaut jusqu'en 2034. D'ici là, il y aura donc 5 millions de plus chaque année pour assurer plus d'égalité entre les élèves. D'autres mesures de lutte pour l'égalité des chances existent à la base; j'ai déjà évoqué les 25 millions d'euros accordés à l'accompagnement personnalisé pour détecter le plus tôt possible une difficulté d'apprentissage pour un trouble dys, un enfant affecté par l'autisme, un trouble de l'attention, etc. Le soutien doit intervenir le plus vite possible pour éviter qu'elle ne s'aggrave.

Nous ne vous proposons pas de voter un projet de décret sur la première secondaire sans aucune vision sur la deuxième et la troisième secondaires. Des groupes de travail ont été organisés depuis longtemps. Ils réunissent les directions, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales. Le modèle a bien été expliqué, y compris pour la troisième secondaire. Vous avez vous-même évoqué les deux fois quatre périodes d'activités orientantes avec, – c'est capital – la possibilité, à la fin de la troisième, de changer de voie.

Il n'y a donc pas de prédétermination d'un élève. Du reste, ces modèles sont connus des directions. Les écoles ont eu les informations sur la première secondaire avant la période d'inscription et le modèle pour la deuxième et la troisième années secondaires est, lui également, connu. Nous assumons le choix des activités orientantes avec un carnet d'orientation parce que nous pensons que c'est tout sauf du

tri ou une orientation vers une filière prédéterminée. Du reste, je ne comprends pas pourquoi vous parlez de deux filières.

Nous voulons éveiller des curiosités, permettre à l'élève d'apprendre à connaître des études et des métiers avec lesquels il n'était pas familiarisé. C'est totalement cohérent avec la philosophie du Pacte qui recommande un choix d'orientation positif, une orientation choisie et non subie. Avec le passage de la sixième primaire à la première secondaire, avec une possibilité de maintien et une hausse des taux de réussite, avec le maintien du caractère certificatif du CEB, nous voulons être sûrs que l'élève ait bien les compétences pour progresser dans le secondaire. Nous connaissons malheureusement le parcours classique et malheureux de certains élèves qui arrivent en première secondaire, parce que leur taux de réussite au CEB est très important, puis les enfants rencontrent des difficultés en première secondaire, qui s'aggravent en deuxième secondaire. On leur dit ensuite qu'ils peuvent passer, mais qu'ils iront en troisième professionnelle. C'est un passage dans l'enseignement qualifiant qui est subi et non choisi.

Nous faisons ici, avec cette éducation au choix, c'est tout sauf encourager une filière de relégation dans l'enseignement qualifiant, avec des élèves enfermés dans un parcours d'apprentissage sans qu'ils l'aient vraiment voulu. Madame Linard, nous assumons complètement le fait d'avoir maintenu le caractère certificatif du CEB. Pour nous, il est important de marquer une différence entre passer automatiquement d'une année à l'autre et réussir avec la certitude que les élèves acquièrent bien les compétences et les connaissances nécessaires.

Je voudrais aussi rectifier un de vos propos sur le cursus en esthétique. Les élèves peuvent s'inscrire en cinquième année. Simplement, il n'est plus possible de suivre cette option en septième année. N'hésitez pas à l'indiquer à la jeune fille concernée. Je rappelle qu'un mineur peut s'inscrire dans l'enseignement pour adultes, surtout si c'est pour suivre une septième année de reprise. Nous en avons parlé à maintes reprises lors des discussions sur les septièmes professionnelles. Je le répète une fois encore.

Nous n'allons pas envoyer des petits bouts en stage en entreprise. C'est une caricature totale. D'ailleurs, le mot «stage» n'est pas présent dans le projet de décret, à la demande des acteurs, qui ont préféré que nous parlions d'activités orientantes sans les prédéterminer, qu'il s'agisse d'un contact avec la cité des métiers, de jeunes entrepreneurs, de professionnels, etc. Soyons de bon compte, la plupart des écoles organisent déjà de telles activités.

Monsieur Maingain, le grand plan du MR n'est pas de détricoter le Pacte. Nous ne sommes pas toujours orientés vers le passé, nous suivons notre propre route. Nous n'avons aucun problème à dire que le Pacte était une impulsion extrêmement féconde où nous avons regardé la réalité en face – par «nous», je parle de la ministre de l'époque que je salue, car il y a eu ce courage de regarder le fait que nous finacions plutôt bien notre enseignement, mais que les résultats de nos

élèves, notamment aux tests du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), n'étaient pas à la hauteur.

Les grandes orientations du Pacte sont suivies, comme c'était déjà le cas précédemment, mais nous assumons d'avoir certaines inflexions. En effet, la DPC n'est pas un copier-coller du Pacte. Je pense que le Pacte ne peut pas conduire à une feuille de route qui serait trop rigide et qui nierait la DPC. Le modèle de première secondaire qui vous est soumis aujourd'hui reprend les principales orientations qui avaient été fixées il y a longtemps déjà.

L'une des choses dont je suis le plus fière avec ce projet de décret, est le fait que nous avons été un pas plus loin que ce qui était prévu au niveau de l'accompagnement personnalisé et un pas plus loin dans la mise en œuvre de ses orientations qui avaient été décidées, avant moi, par une attribution fine des moyens d'accompagnement personnalisé avec un focus sur les élèves les plus fragiles, ceux qui ont une difficulté à l'une ou l'autre partie du CEB sur la base du dossier d'accompagnement de l'élève.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je ne sais pas si vous l'avez remarqué: pendant votre réponse, les enseignants qui étaient en tribune sont partis. Alors, cela ne signifie sans doute pas grand-chose pour vous, dans ce dialogue de sourds que vous entretenez maintenant depuis près de deux ans. Mais cela dit tout de la situation!

En effet, quand je vous entends répliquer et argumenter, je me dis, en réalité, que vous et moi ne vivons définitivement pas sur la même planète. Je ne sais comment vous le dire autrement!

Que vous disiez, Madame la Ministre, que le PS se trompe, que nous nous sommes complètement déconnectés, que nous sommes complètement à côté de la plaque... libre à vous, c'est le débat que nous pouvons avoir dans ce Parlement. Mais, ce sont les acteurs eux-mêmes qui vous le disent haut et fort, tous les jours depuis un an! Ce n'est pas moi! Même si je le crie, moi aussi. (*Réactions de M. Wahl*)

Monsieur Wahl, figurez-vous que j'entends mon travail de parlementaire comme étant porte-voix des acteurs.

Ce n'est pas moi qui vous le dis, Madame la Ministre! Ce sont les acteurs! Dès lors, quand vous venez nous expliquer que nous avons mal compris et que nous sommes de mauvaise foi, dites-le aux acteurs concernés! Dites-leur qu'ils n'ont rien compris!

D'ailleurs, Madame Cortisse, vous avez un peu fait cela tout à l'heure: vous avez dit que l'opposition créait volontairement de la confusion et faisait circuler des fausses informations. Croyez-moi: j'aimerais bien que l'on puisse me dire un jour que ce que j'ai dit aujourd'hui est faux; j'en serais heureux!

Madame la Ministre, les professionnels du secteur de l'enseignement se mobilisent pour vous dire simplement que vous trahissez le seul objectif que nous devrions avoir en commun: tirer tout le monde vers le haut, à savoir également les élèves qui en ont le plus besoin. C'était d'ailleurs l'objectif du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Aujourd'hui, vous tentez de mettre en avant vos actions un peu plus qu'hier. Vous êtes arrivée sur cette tribune avec un seul objectif, pas le même que Mme Cortisse: dire que vous êtes mal comprise, que vous n'avez rien changé au Pacte, que toutes les mesures du Pacte sont maintenues, voire renforcées.

Ce n'est pas vrai. J'ai d'ailleurs cité divers exemples tout à l'heure. Vous avez choisi de procéder à une scission de la FMTTN. Je ne critique pas le fond de votre choix, mais plutôt le délai impossible que vous imposez aux écoles! Les cellules de reconversion ont mis deux ans à être activées, alors qu'elles auraient pu l'être dès votre entrée en fonction. Je n'ai d'ailleurs reçu aucune réponse à cette question. Vous dites que j'exagère.

Ça, c'est un fait: ces cellules avaient commencé à se mettre en place, votre rôle était de les activer pour gérer cette transition sociale et vous avez mis deux ans pour le faire.

Quand vous dites, Madame la Ministre, que vous avez renforcé l'accompagnement, je vous répons que non! Nous avons eu le temps d'en discuter longuement hier. Des 25 millions auxquels Mme Cortisse a encore fait référence, seuls 7,4 millions sont destinés à l'accompagnement personnalisé de la première année secondaire et ils étaient prévus dans le Pacte.

Peut-être devrais-je vous remercier quand vous maintenez les éléments prévus; en effet, d'habitude, vous ne le faites pas. Je devrais m'en réjouir. Je devrais me dire que c'est une grande victoire des professeurs et des directions d'être parvenus à ce que vous mainteniez quelque chose qui avait été acquis. Mais, je n'ai pas envie de m'habituer à cette situation. Il n'y a que 7,4 millions pour l'accompagnement personnalisé de la première année secondaire. Je vous ai félicité Mme d'avoir effectivement ajouté 12 millions dans l'accompagnement personnalisé, mais ce n'est pas dans l'enseignement secondaire: c'est en troisième et quatrième années primaires. Ça n'a donc rien à voir avec la discussion que nous avons aujourd'hui, même si c'est une excellente décision: 220 ETP ont pu être engagés de manière complémentaire. Très bien!

Vous avez raison de rappeler que tout cela aura finalement une incidence en amenant et tirant tous les élèves vers le haut dans l'enseignement primaire. Je m'en réjouis, car c'est aussi notre objectif. Mais tout cela prendra du temps! Or, en attendant, vous décidez de rehausser les seuils de réussite du certificat d'études de base (CEB)! C'est ça qui ne va pas!

Vous ne laissez pas le temps aux mesures de produire leurs effets et, pour les mesures les plus essentielles, vous revenez dessus et vous changez la philosophie qui était au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence. Changer les seuils de réussite et réintroduire des options en troisième année secondaire, ce n'est pas anodin! Je comprends que vous qui êtes au MR avez l'impression de ne pas faire grand-chose en faisant cela. Cependant, vous changez la philosophie et l'esprit même du projet qui a fait consensus pendant dix ans!

Oui, c'est pour cette raison que nous sommes vent debout contre ces mesures. Comme l'a rappelé Mme Linard, c'est pour cette raison que plusieurs milliers d'enseignants manifestent aujourd'hui entre la Monnaie, la Bourse et la Gare centrale à Bruxelles. Comme si j'avais besoin de vous le dire, il y en a eu des milliers hier à Liège. Il y a eu aussi des centaines d'élèves qui se sont mobilisés! Je n'ai jamais vu autant d'élèves se mobiliser pour défendre le métier d'enseignant, pour défendre leurs parents et pour défendre leurs enseignants. À un moment, il faut quand même voir ce qu'il se passe!

Monsieur Deneef, oui, le privilège de l'âge, c'est d'avoir des souvenirs! C'est vrai. Je n'ai d'ailleurs jamais nié que vous êtes plus âgé que moi et que, dès lors, vous avez plus de souvenirs.

Je n'ai d'ailleurs jamais nié que vous étiez plus âgée que moi et que vous aviez dès lors plus de souvenirs. Mais le privilège de la jeunesse, c'est d'avoir été sur les épaules de mon père, en 1996, pendant ces manifestations. Le privilège de la jeunesse, c'est aussi de considérer que ce n'est pas parce qu'on a commis des fautes et des erreurs par le passé qu'il faut s'obstiner à refaire les mêmes. Le problème des Engagés, Monsieur Deneef, est peut-être de vivre un peu dans le passé, de penser que l'on peut refaire ce qui a déjà été fait et dont on sait pourtant que c'est mauvais. Voilà peut-être la difficulté dans laquelle le privilège de l'âge vous jette.

Madame la Ministre, vous avez prétendu que j'essayais de créer le brouillard à propos des pertes d'emploi. J'ai pourtant essayé d'être le plus clair possible. Mais il est peut-être important d'évoquer ici un élément. Madame Cortisse, vous avez rappelé que des économies étaient prévues dans l'enseignement qualifiant dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est vrai, je ne l'ai jamais nié. Mais le choix d'une baisse linéaire de 3 % de ces budgets, avec comme conséquence le licenciement de près de 500 professeurs: c'est votre choix, celui de la majorité. Rien n'obligeait à ce que cela se fasse de cette manière-là. Rien, dans le Pacte, ne le prévoyait. C'est votre choix. Pire encore, puisque l'on évoque ce sujet: rien dans le Pacte ne prévoyait la suppression des septièmes années professionnelles et techniques pour les détenteurs d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Ce choix-là est pleinement le vôtre. Et c'est un choix qui touche directement à l'accès à l'emploi.

Madame Cortisse, au début de votre intervention, vous nous avez fait la leçon sur le monde de l'emploi. Regardez les conséquences de vos propres décisions.

Auparavant, un jeune sortant de l'enseignement qualifiant pouvait suivre une septième année en gestion pour lancer immédiatement son entreprise à la sortie, dans des métiers en pénurie. Aujourd'hui, il ne peut plus le faire. À cause de qui? De vous, de la majorité qui renvoie ces élèves dans l'enseignement pour adultes, tout en sachant qu'il n'est pas adapté à la pédagogie dont ils ont besoin, et surtout, qu'ils ne pourront pas accéder aux connaissances requises dans le même délai. Vos leçons sur le monde de l'emploi, gardez-les pour vous!

Pour le reste, je reprendrai vos propres mots, Madame la Ministre: «Il est temps de faire confiance au terrain.» Les acteurs de terrain sont ici aujourd'hui, et sont aussi dans les rues de tous les villages. Chers collègues, vous avez été nombreux à être interpellés. Ils sont venus chez vous; ils ont distribué des tracts dans les boîtes aux lettres de vos voisins. Ils tentent d'expliquer vos mauvais choix et de vous dire, par tous les moyens, que vous faites fausse route! Ils essaient de vous rappeler que si vous vous obstinez, vous allez introduire le chaos dans l'école, ils essaient de vous le dire et vous ne les écoutez pas.

Ensuite, la technique de la majorité va être d'expliquer que c'est la faute à l'opposition. Une fois de plus, l'opposition, en retardant ceci ou en retardant cela, a semé la discorde. Or la responsabilité se situe à 100 % dans les rangs de la majorité, depuis le premier jour de cette législature. Vous avez raison, Madame Glatigny, quand vous dites que la DPC n'était pas alignée avec le Pacte et que, dès lors, vous avez pris du temps à le détricoter: c'est précisément ce que je vous reproche! Avoir pris plus d'un an à commencer à réfléchir à comment détricoter ce qui avait fait l'objet d'un consensus de dix ans plutôt que de s'occuper de la seule chose dont vous auriez dû vous occuper: mettre en œuvre le Pacte et vous occuper du post-tronc commun. C'est le seul vrai débat que nous devrions avoir. Je me demande même si nous allons avoir le privilège de parler du post-tronc commun durant cette législature. Mais si on ne le fait pas, dites-vous bien que les élèves de troisième année secondaire du tronc commun vont arriver dans un *no man's land* où rien n'aura été pensé en lien avec leur cursus. Cela fera aussi partie de votre responsabilité.

Et, au-delà de ne pas écouter les acteurs de terrain, vous leur imposez un calendrier absolument intenable! Madame la Ministre, vous nous auriez soumis ce décret il y a un an, j'aurais eu les mêmes oppositions sur le fond. Mais, d'une certaine manière, j'aurais perdu en arguments, car je n'aurais pas pu dire que vous arriviez trop tard. Je n'aurais pas pu dire que vous semiez le chaos en changeant les règles à trois mois d'une rentrée. Vous auriez rendu la vie de l'opposition plus compliquée, mais j'aurais tout de même développé des arguments de fond.

Or c'est vous, Madame la Ministre, qui essayez aujourd'hui de nous faire croire que vous avez organisé une concertation avec les acteurs de terrain alors qu'ils vous disent tous qu'il n'y a pas eu de concertation. Hier, il y avait 400 directions d'écoles devant le siège des Engagés! Mais aussi des expressions et pétitions des

secrétaires d'administration des écoles qui vous disent qu'ils ne savent pas comment ils vont faire pour organiser cette première rentrée.

Je vous aurais donné du temps. On vous aura donné du temps, nous l'opposition, en reportant le deuxième décret-programme pour que le mouvement ait la place de vous expliquer les raisons de son opposition. Nous aurons pris huit heures, hier en commission, pour parler de ce décret relatif à la première année secondaire. Nous aurons consacré près de trois heures, aujourd'hui en séance plénière, pour argumenter.

Mais on ne force pas un cheval qui ne veut pas boire. C'est à vous de vous regarder dans le miroir, dès aujourd'hui, pour déterminer ce que vous voterez sur ce décret relatif à la première année secondaire. L'exercice sera le même quand le décret-programme reviendra: nous ne pouvons pas vous forcer à changer de voie si vous ne comprenez pas les erreurs que vous commettez. Nous aurons tous pris des heures pour vous l'expliquer, tous autant que nous sommes, M. Bauwens, Mmes Linard et Pavet, M. Daube pour l'enseignement supérieur, moi-même, mes collègues des commissions du Budget et de l'Éducation. Nous aurons pris également des heures pour faire remonter jusqu'à vous les réalités du terrain. Je crois que l'on n'a jamais été autant inondés de comptes rendus de situations. Nous vous les avons lues, nous vous les avons fait écouter, nous vous les avons envoyées. À présent, l'heure de vérité sonne chez vous. Vous allez devoir appuyer sur un bouton vert ou rouge. Ce sera votre responsabilité. Elle le sera aux yeux de tous les acteurs mobilisés, mais aussi de ceux du futur, de l'avenir et de nos élèves qui vont directement payer les conséquences de vos choix, aujourd'hui, mais également demain. À l'école, les conséquences se déroulent sur un temps long. Si vous êtes toujours convaincus que vous ne faites pas fausse route, je ne sais pas ce qu'il faut faire de plus. Quoi qu'il en soit, vous serez jugés; pas par moi – je ne parle même pas des électeurs. Je parle de notre génération future, de nos jeunes d'aujourd'hui qui paieront le prix de vos actions dans leur future trajectoire. Ce sera votre responsabilité.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je déplore que l'on ne dispose pas d'une mesure du nombre de décibels dans cette salle. J'ai l'impression que celui qui crie le plus fort pense avoir raison. Je demanderai d'ailleurs que l'on procède à une analyse de la situation en Bureau élargi, parce que certains exagèrent un peu selon nous. Il est possible de parler de manière plus posée et de se faire entendre.

Sur le fond, j'ai quasiment dit tout ce que j'avais à dire; je ne me répéterai pas. J'ai déjà mis le PS face à ses nombreuses contradictions. Ce qu'il prétendait durant la précédente législature est différent de ce qu'il prétend aujourd'hui et c'est un peu facile de critiquer lorsqu'on se trouve dans l'opposition. Il est dommage que la discussion relative au décret-programme 2 ainsi que son vote aient été reportés, puisqu'on voit que les partis de l'opposition en parlent aujourd'hui.

J'attendrai que ce décret-programme soit présenté au sein de cet hémicycle pour l'évoquer. Nous en discuterons le temps que vous voudrez au moment opportun.

Au sujet de l'orientation, le PS se positionne en faveur d'un tronc commun pur et dur, allongé, exactement tel qu'il était prévu dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce n'est pas ce que souhaite la grande majorité des enseignants sur le terrain, non seulement vis-à-vis de leurs élèves – ils estiment que ce ne serait pas dans l'intérêt de ceux-ci –, mais également eu égard à leur emploi.

Ecolo et PTB partagent cette conception, mais de manière plus dogmatique encore. À entendre le discours caricatural de Mme Linard, on voudrait envoyer les élèves au baignoire. On parle de journées de découverte, d'activités d'orientation, de découverte de métiers et d'ateliers. Oui, on assume vouloir des activités d'orientation positives sans relégation pour la suite du parcours, tel que le prévoyait le Pacte. Cela se traduit par les activités d'orientation que nous mettons en œuvre et qui seront amplifiées en deuxième, puis en troisième année secondaire.

En réponse à ma collègue Bénédicte Linard, j'ajouterai que l'ASBL ToekomstAtelierDelAvenir (TADA) mène, au sein des écoles de Bruxelles et de Louvain, un super projet pilote soutenu par la ministre Glatigny. Ce dernier sera ensuite étendu à Verviers, puis à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ASBL propose ainsi, en cinquième et sixième année primaire, des activités d'orientation et des ateliers de découverte des métiers.

Il y a une certaine contradiction chez Ecolo puisque j'entends Mme Linard, cheffe de groupe, dire qu'il est insurmontable d'organiser ce genre d'activité pour des «bouts de chou» de 12-13 ans, en première année secondaire. Pourtant, mon collègue M. El Hajjaji, comme moi conseiller communal à Verviers, fait partie du comité de pilotage du projet de l'ASBL TADA. Nous mettons en œuvre cette super initiative, transpartisane, qui compte aussi un représentant du PS. Je m'étonne donc de cette contradiction dans le chef du groupe Ecolo.

Je vois que l'on s'énerve dans les rangs du groupe PS; j'ignore pourquoi, puisque je m'adresse aux membres d'Ecolo. Je remercie encore mon collègue M. El Hajjaji de prendre part à ce projet, parce qu'il est important de donner aux élèves accès à différentes activités, et ce, dès le plus jeune âge. Je remercie encore mes collègues qui, sur le terrain, sont plus pragmatiques que certains chefs de groupe dogmatiques au sein de cet hémicycle.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Je commencerai par vous répondre, Monsieur De-neef. Vous avez dit que vous écoutiez les inquiétudes du terrain et que ce texte offre «un cadre lisible», ainsi qu'une «clarté d'information». Vous dites encore que vous espérez «une mise en œuvre sereine». Mais, enfin, descendez de votre planète imaginaire, vous et vos collègues du MR et, surtout, des Engagés! La «clarté d'information» et le «climat serein» dont vous parlez n'existent que

dans vos têtes et vos programmes électoraux. Dans le monde réel, la clarté du terrain s'exprime ici-même: en tribunes, dans les rues, sur les places et dans toutes les villes où des citoyens suivent nos débats sur grand écran. Et vous leur racontez des mensonges, car, non, vous ne protégez pas l'école, Monsieur Deneef, vous la cassez! Voilà ce qui est en train de se passer. Alors, redescendez sur Terre, cela vous fera le plus grand bien.

Ensuite, nous avons eu droit à un autre mensonge. Madame Cortisse, vous avez dit qu'avec le MR, il n'y avait pas de pertes d'emploi. Vous racontez des salades aux enseignants, aux parents et aux élèves en affirmant que votre parti protège l'emploi. Laissez-moi vous donner la réponse d'un professeur, que j'ai déjà cité: «Dans mon école qui compte 100 professeurs, 9 vont perdre leur emploi, tandis que moi, je vais passer de 120 à 140 élèves à ma charge. Je vais devoir courir entre deux ou trois établissements différents. Les mesures d'économies vont réduire encore davantage notre capacité à nous occuper des jeunes qui en ont vraiment besoin.» Voilà la menace que le MR et Les Engagés font peser sur l'emploi!

Pas plus tard que la semaine passée, je me suis rendu à une action organisée au Centre Scolaire Saint-Michel. Quatre écoles y étaient représentées. Les enseignants m'ont confié qu'ils allaient perdre quatre à cinq élèves par école et que cela serait aussi le cas dans toutes les écoles voisines. Ils se demandent où ils doivent aller.

Le gouvernement MR-Les Engagés avait promis qu'aucun enseignant ne perdrait son emploi. Or, nous constatons aujourd'hui que ce sont près de 1 300 emplois qui seraient supprimés. Monsieur Deneef, tel est le message que vous délivrez aux enseignants et aux écoles. Avec de telles mesures, vous cassez l'enseignement! Je me permettrais de vous donner un simple cours de mathématiques, parce qu'apparemment, personne ne sait compter au sein de ce Parlement. Si vous augmentez la charge de travail de 10 %, cela signifie mathématiquement que 10 % de forces en moins seront nécessaires pour effectuer la même quantité de travail. C'est aussi simple que cela. Il ne faut pas être M. Bauwens pour pouvoir faire le calcul. La ministre a d'ailleurs elle-même reconnu la suppression de 1 300 emplois. À la fin de votre chantier, vous aurez ainsi causé la perte de plusieurs centaines d'emplois dans l'enseignement.

Selon vous, Madame la Ministre, le PTB ferait paniquer les enseignants en leur prédisant une éventuelle perte de salaire. Vous dites que nous propageons de fausses informations, car le gouvernement prévoit une augmentation des salaires de 5 %. Or, cette mesure fait l'objet d'un autre projet de décret, Madame la Ministre. Cette augmentation de 5 % concerne les enseignants qui ont réalisé des études plus longues. Cela fonctionne ainsi dans notre société. Cette augmentation sert à compenser les frais que les gens ont engagés pour étudier plus longtemps. Ce que vous ne dites pas, c'est que la charge de deux périodes supplémentaires dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire constitue un vol de salaire!

Je sais que cela vous gêne que je dise cela. D'un côté, M. Bouchez promet, devant les caméras, de donner 500 euros en plus par mois aux travailleurs et, de l'autre côté, les ministres et les députés de notre Parlement organisent un vol de salaire. En effet, tous les travailleurs temporaires qui travaillent à mi-temps ou à trois quarts-temps vont perdre entre 200 et 400 euros par mois. Voilà la réalité!

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur Bauwens, le projet de décret qui nous occupe concerne la première année secondaire. Vous, vous parlez des emplois dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire. (*Protestations*)

M. Bruno Bauwens (PTB). – Monsieur Soupart, je comprends que vous essayiez de me couper. Puisque vous attendez de moi que je parle de la première année secondaire, je vais le faire. Dans son explication, la ministre Glatigny a mis en avant son souhait de mieux orienter les élèves. Elle a également souligné qu'un changement structurel serait opéré et qu'elle assumait les activités d'orientation en première année secondaire. Votre collègue Mme Cortisse a ajouté que cela va irait crescendo. En outre, nous avons lu dans la presse que vous prévoyez de ré-introduire les options en troisième année secondaire.

La vision qui ressort de ce texte est différente de la nôtre. Deux visions de l'enseignement existent. Celle du gouvernement MR-Les Engagés consiste à procéder à une sélection le plus tôt possible en poussant les élèves à faire très tôt des choix déterminant le restant de leurs vies. Cela va à l'encontre des conclusions des études internationales, qui montrent que plus les élèves étudient ensemble – jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans au moins –, moins les inégalités sont marquées. Dès lors, les mesures visant à réintroduire les options, un carnet d'orientation et les activités orientantes confirment votre discours, qui est très clair depuis la Déclaration de politique communautaire (DPC): vous voulez orienter les élèves le plus tôt possible. Vous souhaitez créer deux filières: une pour ceux qui iront le plus vite possible travailler de leurs mains et une autre, plus intellectuelle, soi-disant plus «intelligente». Tous les plans proposés par le MR et Les Engagés partagent une même vision: instaurer une école à deux vitesses. Dans mon intervention, je l'ai dit au moins dix fois, mais apparemment cela n'a pas percolé.

La ministre estime que j'ai beaucoup parlé des autres textes, mais pas de celui qui nous occupe et qui concerne la première année secondaire. Votre projet pour la première année consiste à organiser une sélection qui pénalise les enfants des classes populaires et vous ne voulez pas l'admettre!

On nous reproche de parler de toutes les mesures prises durant les 18 derniers mois. Cela fait partie de la vision du MR et des Engagés. Certains ont même dit que nous parlions trop fort dans l'hémicycle. J'ai l'impression que, plus nous parlons, plus nous partageons les témoignages de terrain des enseignants, plus cela dérange la majorité MR-Les Engagés.

Je rappelle les éléments contre lesquels les gens manifestent devant notre institution – en effet, certains sont venus toquer à la porte de notre Parlement. Tous les gens qui participent aux actions et aux grèves protestent contre les plans du MR et des Engagés qui sont en train de casser l'école. Ils protestent contre la suppression des septièmes années de l'enseignement technique de qualification (7TQ), contre l'exclusion des élèves majeurs, contre la suppression du financement des repas chauds pour les élèves, contre la diminution de financement du matériel, contre l'augmentation de la charge – qui va coûter 1 300 emplois – et contre l'augmentation du minerval qui ferme les portes des études supérieures à toute une classe sociale.

Vous l'avez compris, il y a un vent de révolte qui donne de l'espoir aux gens. Nous n'allons pas nous laisser faire. Nous ne voyons pas une diminution, mais un sursaut de la lutte, avec chaque jour des actions en plus. Ils vous voient, chers élus du MR et des Engagés, avec vos plans consistant à détruire l'école et ils ne vont pas vous laisser faire. Ils ont tout notre soutien.

M. le président. – La parole est à M. Deneef.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez raison sur le fait que les classes différenciées disparaissent et ne peuvent réapparaître de manière déguisée. Chassez le naturel, il revient au galop! Il ne faudrait pas que, dans certaines écoles, se recréent discrètement des classes séparées qui ne diraient pas leur nom. L'hétérogénéité des classes est pour nous une vraie avancée, une des plus réelles sans doute en matière de mixité sociale.

Chers collègues, on nous reproche d'enterrer le tronc commun. Il est pour nous bien vivant. J'ai d'ailleurs cité dix fois les mots «tronc commun» dans mon intervention d'aujourd'hui et treize fois en commission hier. (*Protestations*)

M. le président. – Chers collègues, je vous demande encore un petit peu de discipline jusque 13h00. C'est M. Deneef qui a la parole. Laissez-le s'exprimer, s'il vous plaît.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Non seulement nous parlons du tronc commun, mais nous le mettons aussi en œuvre. Vous le verrez se déployer pleinement dès la rentrée prochaine. Non, nous ne participons pas à l'enterrement du tronc commun; nous y collaborons encore moins. Attention d'ailleurs à l'emploi de mots comme celui de «collaboration» qui sont parfois teintés.

Enfin, je reviens sur le privilège de l'âge. Il permet non seulement de remonter loin dans ses souvenirs, mais aussi de prendre du recul, chose que vous ne pouviez peut-être pas faire en culotte courte sur les épaules de votre père, cher collègue. J'ai évoqué l'épisode de 1996 parce que vous aviez fait allusion à un plan social actuel. Je voulais vous donner l'exemple d'un vrai plan social. Vous venez de nous dire que la ministre de l'Éducation de l'époque s'est trompée et qu'il ne fallait pas refaire ses erreurs. Elle était alors confrontée au même problème qu'aujourd'hui:

des finances de la Communauté française en grande difficulté – on ne parlait pas encore de Fédération Wallonie-Bruxelles. Et elle a pris ses responsabilités. Vous voyez que c'est possible, y compris pour des socialistes. Ce sens de la responsabilité vous a sans doute déserté depuis 1996.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, arrêtez de faire semblant que vous agissez pour aider les élèves. Arrêtez et allez plutôt parler aux professeurs. Certains sont présents ici et d'autres dans la salle Maurane, un peu plus au frais – heureusement! – que ceux qui doivent rester sous le soleil et qui nous ont rejoints après la manif et qui viennent d'un peu partout. Allez parler aux enseignants, si c'est possible, parce que lors d'une de vos dernières sorties dans une école – à Don Bosco, pour ne pas la nommer – nous avons vu votre communication toute gentille en disant que vous aviez passé un bon moment dans cette école. C'était le côté pile tandis que du côté face, vous aviez dû faire appel à la police pour vous extirper de cette école.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – C'est complètement faux. Personne n'a appelé la police et j'ai rencontré une délégation d'enseignants parce que j'ai lu autre chose dans la presse. La vérité a ses droits, personne de mon équipe n'a appelé la police.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – En tout cas, la police a établi un cordon entre une cinquantaine d'enseignantes et d'enseignants qui vous huaient parce qu'ils auraient voulu discuter avec vous lors de cette visite et cela n'a pas pu avoir lieu. Nous avons des vidéos et je peux vous les communiquer, si vous voulez. La vérité a ses droits.

Vous affirmez agir pour aider les élèves alors que c'est faux! Faire doubler des élèves en plaçant le seuil de réussite du CEB à 60 %, en quoi cela aide des élèves? Supprimer le seul repas complet pour certains élèves qui n'en ont pas d'autres, en quoi cela aide ces élèves? Supprimer l'accès gratuit à l'éducation artistique dans les académies à partir de septembre, en quoi cela aide les élèves et les enfants? Orienter de manière précoce en faisant fi des déterminismes sociaux qui sont encore parfois reproduits à l'école, en quoi cela aide les enfants? Diminuer la formation manuelle et technique du tronc commun alors que cet enseignement polytechnique est au cœur de ce tronc commun où l'on vise à promouvoir des apprentissages polyvalents, en quoi cela aide les enfants?

Vous nous dites que c'est très important, «nous vivons avec notre temps, nous mettons du numérique parce que c'est extrêmement important». Vivre avec son temps, c'est évidemment important comme le sont l'apprentissage, l'éducation aux médias, l'intelligence artificielle. Au lieu d'ajouter une heure de mathématiques, pourquoi n'avez-vous pas simplement ajouté cette heure de numérique et

ne pas enlever une partie de ce qui faisait le cœur du tronc commun? En quoi ce choix aide les élèves? Donner des heures de plus à des professeurs qui sont déjà surchargés, en quoi cela aide les élèves? En quoi donner des heures supplémentaires à des enseignants déjà surchargés aide-t-il les élèves? En plus, de jeunes enseignants vont perdre des heures de travail à cause de cette mesure.

Dans aucun de vos textes, je ne vois en quoi vos choix aident les élèves! Vos choix n'ont en réalité qu'un seul but: faire de l'école un lieu où vous triez et reléguez, contrairement à l'objectif et aux mesures du Pacte. Cessez aussi de faire semblant que vos concertations se passent bien. Vous n'avez plus réuni le Comité de concertation du Pacte depuis près d'un an. La ministre-présidente a d'ailleurs confirmé que l'intention n'était pas de le réunir à nouveau, puisque vous rencontrez les acteurs scolaires toutes les six semaines.

Hier, nous avons tenu une réunion informelle avec les syndicats qui sont pourtant des acteurs du Pacte. Ils nous ont dit que les concertations n'en étaient pas! À titre d'exemple, ils nous ont expliqué qu'une des dernières réunions du groupe de travail sur la pénurie portait sur les flexi-jobs dans les écoles. La grande idée! Vos collaborateurs sont arrivés à cette réunion de soi-disant concertation en déclarant qu'il y aurait des flexi-jobs dans les écoles, pas pour les enseignants, qu'une liste des différents postes avait été établie – les enseignants n'y figurent pas – et que la discussion ne pouvait porter que sur cette liste. Lorsque les syndicats ont demandé à pouvoir discuter du principe même d'intégrer des flexi-jobs dans les écoles, ils se sont entendus dire que ce n'était pas à l'ordre du jour!

Par le passé, lors des concertations, les acteurs de l'école pouvaient inscrire eux-mêmes des points à l'ordre du jour et tout était discuté de manière anticipée. Cela, c'était de la concertation. Alors, arrêtez de faire croire que vos concertations se passent bien. Arrêtez aussi avec vos demi-vérités. Je vous ai écoutée aujourd'hui à la tribune. Vous dites de ces mesures qu'elles sont des solutions, la preuve d'une vision plutôt bonne pour l'école, alors que toutes ces solutions ont un côté pile et un côté face. Quand vous parlez des gels de réaffectations, vous oubliez de dire qu'ils sont très limités dans le temps. Quand vous parlez des deux périodes en moins pour les professeurs en première année, vous oubliez de dire que ce dispositif est limité à une année et qu'il s'agit de deux heures face à la classe.

Sans cesse, vous proposez de la sorte des mesures que vous présentez comme positives et qui sont soit temporaires, soit insuffisantes. Cependant, vous oubliez de tout dire! Vous ne montrez que le côté pile, sans montrer le côté face! C'est la même chose dans le présent projet de décret, ainsi que dans les textes qui suivent, notamment à propos de l'orientation. Vous avez dit à cette tribune que tous les élèves de troisième année secondaire, après avoir suivi les options, pourront aller dans la voie qu'ils veulent, s'inscrire dans les options qu'ils veulent et faire les choix qu'ils souhaitent.

Cependant, tous les enseignants présents aujourd'hui savent bien, Madame Glattigny, que c'est impossible de travailler dans une même classe avec, d'une part, des élèves qui ont déjà eu un cours durant quatre heures par semaine pendant un an et, d'autre part, des élèves qui n'ont jamais eu ce cours. Ce n'est pas possible Madame la Ministre! Vous énoncez des demi-vérités, c'est très théorique. Cela marche sur le papier, en tous cas le vôtre! Cela convainc apparemment Les Engagés. Mais, dans les faits, cela ne marche pas! C'est la même chose pour l'enseignement qualifiant, c'est la même chose pour le deuxième décret-programme et pour toutes les réformes que vous menez: dans les faits, cela ne marche pas!

Vous avez dit assumer que le CEB était certificatif et vous estimiez, ce faisant, que vous faisiez confiance aux enseignants. Veuillez m'excuser, mais c'est l'inverse! Les enseignants et instituteurs connaissent leurs élèves, donc ils savent où en sont leurs élèves tant à la fin de l'année que pendant l'année. Ils savent aussi ce qu'il faut mettre en place. Ce dont ils ont besoin, ce sont tous les outils, les formations et les ressources humaines nécessaires pour accompagner correctement tel ou tel élève au regard de ses besoins.

Lorsque vous évoquez les alternatives que sont soit un CEB certificatif, soit un passage automatique où tout le monde réussit, ce n'est pas à nous que vous parlez, mais bien aux personnes, parmi les électeurs du MR, qui abondent dans le sens d'une absolue nécessité de l'évaluation, et du redoublement, comme gage d'une bonne formation scolaire.

Or, le gage d'une bonne formation scolaire, ce n'est pas cela. Le CEB ne devait plus être certificatif parce que le tronc commun, qui se met en place maintenant dans l'enseignement secondaire et qui devait initialement s'étendre jusqu'à la fin de la troisième année secondaire, était conçu comme un continuum. Dans un tel contexte, si des évaluations venaient à se trouver encore sur le chemin des élèves – ce qui est logique –, celles-ci ne devaient plus être certificatives. Cette situation conservait néanmoins le CEB comme moment d'évaluation permettant, si les professeurs le décidaient – parce que ce sont eux qui connaissent les élèves –, de maintenir, éventuellement, un élève. Il ne s'agissait pas d'un chèque en blanc offert aux élèves pour passer tel quel. Il s'agissait de faire confiance aux enseignants. C'est tout l'inverse que vous faites lorsque vous assumez le CEB certificatif afin de disposer d'une bonne communication à destination de vos électeurs.

Je m'adresse particulièrement à vous, Monsieur Deneef. Il faudra davantage que treize occurrences des mots «tronc commun» en commission ou en séance plénière pour garantir son maintien dans les écoles. J'entends votre discours et c'est précisément celui que vous répétez sans cesse aux enseignants que vous rencontrez en aparté. Mais, au moment du vote, c'est le texte du MR que vous soutenez! Vous votez pour la vision de l'école portée par le MR! Si ce n'est pas le cas, nous aurons l'occasion de le vérifier aujourd'hui, au moment des votes. Prouvez-nous que nous avons tort! Je n'attends que cela et les enseignants aussi!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 4 et libellé comme suit:

«À l'article 2.1.1-1, 9°/1, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, tel qu'inséré par l'article 4 du projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire, les termes "ou qui sont issus de l'enseignement spécialisé et n'ayant pas présenté l'épreuve externe commune" sont insérés entre les termes "au moins 60 %" et les termes " , par groupes de taille variable".

Entre les paragraphes 2 et 3 de l'article 16*sexies/1bis* du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, tel qu'inséré par l'article 11 du même projet de décret, il est inséré un nouveau paragraphe, rédigé comme suit:

“Complémentairement aux périodes visées aux paragraphes 1^{er} et 2 sont octroyées 1,4 périodes par élève de la première année de l'enseignement secondaire issu de l'enseignement spécialisé non-détenteur du CEB n'ayant pas présenté l'épreuve externe commune.”.».

Les votes sur l'amendement n° 1 et sur l'article 4 sont réservés.

Les articles 5 à 10 sont adoptés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 2 visant à modifier l'article 11 et libellé comme suit:

«L'article 16*sexies/1bis* du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, tel qu'inséré par l'article 11 du projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire, est modifié comme suit:

“Le dernier alinéa du paragraphe 2 est supprimé.

Il est inséré un nouveau paragraphe entre les paragraphes 2 et 3, rédigé comme suit:

“Que le calcul des périodes octroyées à chaque école s'effectue à partir de la formule définie au paragraphe 1^{er} ou à partir de celle définie au paragraphe 2, il est

octroyé un minimum de 5 périodes à chaque école accueillant au moins un élève ayant obtenu moins de 50 % à au moins deux épreuves du CEB.”.”.».

Les votes sur l'amendement n° 2 et sur l'article 11 sont réservés.

Les articles 12 à 19 sont adoptés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 3 visant à supprimer l'article 20 et libellé comme suit:

«L'article 20 du projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire est supprimé.»

Les votes sur l'amendement n° 3 et sur l'article 20 sont réservés.

Les articles 21 à 107 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

Je suspends la séance.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12h50 et reprise à 14h15.*

M. le président. – La séance est reprise.

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

10.1 Question de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Augmentation du «burn-out étudiant»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, pourquoi les étudiants sont-ils de plus en plus touchés par le burn-out? En tant qu'étudiant, on a normalement une vie paisible et insouciant. Or, ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

Le burn-out étudiant est en grande partie lié à la précarité financière. Les loyers et le coût de la vie augmentent. La réforme du minerval va entraîner l'augmentation de ce dernier pour une majorité d'étudiants, ce qui va également les affecter financièrement.

La solution adoptée par de nombreux étudiants consiste à combiner un job d'étudiant et leurs études. Le nombre d'étudiants jobistes a augmenté de près de 41 % en dix ans. Or, à un moment donné, ces étudiants ne voient plus le bout du tunnel et commencent à présenter des troubles psychologiques et physiques.

Madame la Ministre-Présidente, les services sociaux vous ont-ils transmis des données relatives à l'augmentation des cas de burn-out étudiant et à son éventuel

lien avec l'augmentation de la précarité et du recours aux jobs d'étudiant? Disposez-vous de données relatives à l'impact de ces phénomènes sur la réussite des études?

Des dispositifs d'aide aux étudiants existent-ils? Si oui, comptez-vous les renforcer?

Avez-vous conscience de la détresse psychique des étudiants? Comment comptez-vous évaluer les conséquences de votre réforme du minerval sur la précarité étudiante, le recours aux jobs d'étudiant et la santé mentale des étudiants?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, selon mes informations, nous ne disposons pas de données centralisées relatives au nombre d'étudiants en burn-out, ni même au nombre d'étudiants qui travaillent. Les conseils sociaux citent des chiffres dans leurs propres rapports annuels, dont vous pouvez disposer.

Vous m'interrogerez demain sur l'Observatoire de la vie étudiante et je vous indiquerai qu'il reste bien l'un de nos projets.

Accompagner les étudiants en termes de santé mentale est essentiel.

Je tiens à répéter que des informations sont à disposition sur le site www.me-sétudes.be et que les conseils sociaux sont les bonnes portes d'entrée pour obtenir de l'aide. Je rappelle également que les soins de santé mentale sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale jusqu'à l'âge de 24 ans. Cela signifie que ces soins sont gratuits pour les étudiants. Il est important d'insister sur ce point, car je pense que cette réalité est encore méconnue.

Par ailleurs, il est extrêmement compliqué d'évaluer les effets d'une réforme sur la santé mentale des étudiants.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il s'agit d'une problématique essentielle pour les étudiants, dont la colère ne faiblit pas. Ils ne se sentent ni entendus ni écoutés. Dans l'enseignement supérieur, un étudiant sur trois se trouve désormais dans une situation de précarité sévère! Une telle précarité entraîne des conséquences désastreuses, tant au niveau psychique que physique.

Nous attendons du gouvernement qu'il entende les étudiants et qu'il mène des actions concrètes pour faciliter l'accès aux études et au logement et, plus largement, pour permettre aux étudiants de faire face au coût de la vie. Les étudiants devraient vivre sereinement, avec un minimum d'insouciance, comme c'était le cas à l'époque où j'ai fait mes études.

10.2 Question de M. Ersel Kaynak à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et

intra-francophones, intitulée «Généralisation des flexi-jobs dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Ersel Kaynak (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la généralisation des flexi-jobs a été votée en commission des Affaires sociales à la Chambre des représentants. Cette généralisation concerne également les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lundi dernier, les syndicats ont eu l’occasion de participer à une «pseudo-concertation», puisqu’ils n’ont pas été entendus. Ils n’ont même pas pu discuter du principe d’application de cette mesure.

À ce stade, la fonction d’enseignant serait exclue de la mesure, mais pas celles de direction, d’accueillant ou d’éducateur, par exemple. Cela concernerait donc des fonctions au cœur de l’éducation. Les acteurs de terrain nous alertent déjà sur les conséquences graves que pourrait avoir cette mesure, que ce soit au niveau de la précarisation du métier ou du manque de qualité que l’on pourrait éventuellement retrouver dans certaines prestations.

Ces préoccupations sont au cœur d’une mobilisation historique, inédite, observée tous les jours, que ce soit dans les rues de Bruxelles ou de l’ensemble des villes de Wallonie. Elles sont exprimées par les enseignants, les directions, le personnel administratif, mais aussi les élèves, qui sont inquiets des mesures prises, qui mettent en péril l’avenir des jeunes. C’est une mobilisation que l’on n’avait plus connue depuis plus de vingt ans.

Dans ce contexte social brûlant, Madame la Ministre-Présidente, la généralisation des flexi-jobs sera-t-elle imposée aux secteurs ou les organisations syndicales auront-elles l’occasion de connaître une réelle concertation, au moins sur le périmètre des fonctions concernées? Avez-vous anticipé les risques relatifs à la qualité de la prise en charge et de la précarisation de l’emploi? Les conditions d’engagement seront-elles balisées pour conserver une qualité d’encadrement optimale? Ne craignez-vous pas que ce système, défiscalisé et qui risque à terme de générer des économies supplémentaires dans les recettes publiques, puisse servir de prétexte à d’autres coupes dans les dépenses du service public?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous répondrai en deux temps. Vous avez évoqué le fait que la commission des Affaires sociales de la Chambre avait bien validé le texte en première lecture. À ma connaissance, votre parti au niveau fédéral a fait une demande de deuxième lecture en commission. Le texte est en possession des membres du gouvernement et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous prenons le temps de l’analyse. Ce texte prévoit en effet l’extension des flexi-jobs, ainsi que l’exclusion partielle ou totale de certains secteurs, pour peu que cette exclusion ait été discutée en concertation avec les secteurs.

Le point d'attention relatif à la concertation est déjà présent dans le texte du gouvernement fédéral. C'est aussi le cas au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisqu'au mois de mars le point relatif à la possibilité de l'extension des flexi-jobs pour certains secteurs est passé en première lecture, parfois à leur demande. Pour l'accueil temps libre (ATL) et pour certaines fonctions, à l'exclusion des fonctions d'enseignant et d'enseignante, la concertation est en cours. Une fois que celle-ci sera terminée, les ministres chargées de ces dossiers, Mmes Glatigny et Lescrenier, soumettront son résultat au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous serons très attentives à la question de la formation et des compétences nécessaires pour exercer lesdits métiers. Nous continuerons à suivre ce dossier avec beaucoup d'attention.

M. Ersel Kaynak (PS). – Pour nous, il s'agit d'un mauvais signal. Aujourd'hui, l'ensemble des intervenants sont dans la rue. Ils vous demandent de vous soucier de la qualité de l'enseignement, des bâtiments et des conditions de travail. Et vous vous présentez, avec vos collègues du gouvernement fédéral, avec une mesure qui ne répondra ni aux défis de l'enseignement ni de ceux des autres secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous nous faites croire que vous entamez une concertation avec vos collègues du gouvernement fédéral, alors que les majorités miroirs avaient été annoncées comme incarnant le sceau de l'efficacité. Nous sommes très étonnés par votre discours et serons attentifs à ce que les syndicats aient leur mot à dire sur une situation pour laquelle vous proposez un sparadrap pour résoudre les problèmes que nos écoles et nos enseignants dénoncent depuis des jours, et continueront à dénoncer dans les prochains jours.

10.3 Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Alliance entre trois hautes écoles bruxelloises et l'Université libre de Bruxelles (ULB)»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Le 21 mai dernier, l'Université libre de Bruxelles (ULB) a annoncé la conclusion d'une collaboration avec trois hautes écoles supérieures des arts (ESA). Nommée *Atlas-Brussels School of Arts*, cette initiative innovante vise à renforcer l'interdisciplinarité entre les arts et les sciences et à développer des recherches à la croisée de ces deux domaines. Elle permet de mettre en avant la recherche de nouvelles compétences. Cette collaboration répond par ailleurs à l'un des objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Madame la Ministre-Présidente, vous-même et/ou votre cabinet avez-vous été impliqués dans la mise en œuvre de cette collaboration? Un encadrement spécifique est-il prévu pour encadrer ce type de collaborations entre les universités et les

ESA? En plus de ceux déjà évoqués dans la presse, quels sont les projets de recherche qui ont déjà été identifiés?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question met en avant un projet de grande qualité présenté récemment par l'ULB, l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV) et le Conservatoire royal de Bruxelles. Nous avons été invités à participer à la présentation de ce projet, mais je n'ai malheureusement pas pu me rendre disponible à cette occasion.

Par ailleurs, mon cabinet n'a été ni impliqué ni consulté dans le cadre de cette initiative. En revanche, celle-ci s'inscrit dans la lignée du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») qui suggère ces renforcements de collaboration et de coordination entre les établissements d'enseignement supérieur.

Le projet Atlas permettra des ponts importants entre la recherche et l'art. On peut citer les liens entre la chimie et les arts plastiques par exemple. Ces aspects sont déjà travaillés puisque l'École doctorale 20 (ED 20) – qui concerne le secteur des arts et les métiers scientifiques – produit déjà des thèses dont les responsables travaillent tant dans les ESA que dans les universités. Atlas constitue un renforcement d'une série de collaborations existantes et nouvelles reprises dans une liste. C'est le type de projet que nous soutenons, car il fait sens et s'inscrit parfaitement dans les politiques transversales que nous souhaitons mener entre l'enseignement supérieur et la culture.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous attendons avec impatience les projets d'ampleur que nous découvrirons grâce à ces nouvelles collaborations. Nous ne manquerons pas de suivre l'évolution de ce dossier.

10.4 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «300 directions d'écoles manifestent devant le siège des Engagés contre les réformes du décret-programme»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, la mobilisation des professeurs et des élèves est en train de prendre une ampleur incroyable. Hier, 300 manifestants ont crié leur colère légitime sous les fenêtres des Engagés. J'espère que vous les avez entendus. Ces manifestants vous reprochent de casser les écoles et de mettre en péril l'avenir des jeunes et des professeurs. Ils demandent à la majorité MR-Les Engagés de reculer et de revoir ses réformes élitistes et anti-sociales.

Les manifestants s'élèvent avec force, notamment contre la suppression d'emplois. En effet, 1 300 emplois d'enseignants sont menacés. Ils viennent s'ajouter aux 700 emplois déjà perdus à la suite de la réforme de l'enseignement qualifiant. Voici le témoignage de Lucas, professeur à Seraing: «Dans mon école, où il y a 100 professeurs, neuf perdront leur emploi. Derrière les chiffres, il y a des noms: Justine, professeur de français; Ryan, professeur d'anglais; Julian, professeur de sport; Jean, professeur de mathématiques; Kaynan et Laura, professeurs de sciences; Rachid, professeur de mécanique; Salvatore, professeur de cuisine et Claire, professeur de techniques éducatives». Oui, ces personnes perdront leur emploi! Lucas explique: «Le nombre d'élèves à ma charge passera de 120 à minimum 140. C'est énorme! Je vais aussi passer d'un seul établissement à deux ou trois et je vais devoir courir de l'un à l'autre. Au final, toutes les mesures, des soi-disant économies, vont réduire encore notre capacité à nous occuper des jeunes qui en ont le plus besoin».

Madame la Ministre-Présidente, rien ne va dans vos réformes: perte de 2 000 emplois, aggravation de la pénurie, organisation du chaos à la rentrée, exclusion du droit d'étudier, circulaires antidémocratiques, absence totale de concertation, coupes dans le budget consacré aux bâtiments qui s'écroulent et attaques contre les enfants les plus démunis!

Votre président de parti a accueilli des directeurs et a dit qu'il allait reprendre la concertation. Allez-vous enfin faire de même? Chers collègues du MR et des Engagés, allez-vous enfin mettre un terme à ces réformes injustes, injustifiables et que personne ne sera en mesure d'appliquer? Allez-vous enfin recevoir les manifestants et prendre en compte leurs réalités professionnelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Madame la Députée, je vais répéter ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises.

Tout d'abord, nous ne sommes pas insensibles à la mobilisation. Les membres du gouvernement et les députés de la majorité sont en contact avec nombre de directeurs et d'enseignants. Nous comprenons que nos mesures soient difficiles.

Ensuite, ce décret-programme a fait l'objet d'une concertation, qui a mené à des avancées. Ces avancées ne sont certainement pas aussi importantes que celles que les manifestants réclamaient et que vous avez souvent évoquées ici, mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'y ait eu aucune avancée.

Quant à la circulaire, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que notre volonté était d'informer les écoles, sous réserve des votes au Parlement.

Enfin, je suis évidemment en contact avec mon président de parti, mais je pars du principe que la concertation a essentiellement lieu au sein du gouvernement, auquel il n'appartient pas. L'ensemble du gouvernement reste à l'écoute des

acteurs de l'enseignement, mais continue de vouloir garantir la stabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles en maintenant le budget sous contrôle.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je note que Les Engagés ont plus de courage dans la presse que dans la réalité.

J'espère que vous avez vu les photos de classe sur lesquelles les visages des enseignants qui vont perdre leur emploi étaient barrés. Ce sont autant d'enseignants qui ne seront pas là demain pour aider les élèves en difficulté. Voilà la réalité que vous refusez d'entendre!

La majorité réduit le nombre d'enseignants. Au moins 2 000 emplois sont menacés. La disparition de ces emplois signifiera moins de soutien apporté aux élèves et toujours plus d'inégalités!

D'un côté, vous diminuez le nombre d'enseignants, et de l'autre, vous achetez des F-35 et des missiles. Pour cela, vous trouvez de l'argent! Vous dépensez trois milliards d'euros pour acheter de nouveaux missiles et pour équiper des F-35, soit six fois plus que vos coupes budgétaires en Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'en 2029! Oui, de l'argent, il y en a!

Je terminerai en citant le témoignage de Lucas: «Aux députés du MR et des Engagés, vous ne pouvez pas aller contre la vague populaire qui s'est levée contre vous. Nous sommes toutes et tous prêts à gagner le bras de fer en continuant la lutte des classes!».

10.5 Question de Mme Manon Vidal à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Forte augmentation du nombre de jeunes de l'enseignement secondaire dans les mobilisations contre les réformes du gouvernement MR-Les Engagés»

10.6 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Impacts du préavis de grève jusqu'à la fin de l'année scolaire sur l'organisation des examens»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, j'ai trouvé un document *top secret* de votre gouvernement: votre bulletin de classe. Il faudra faire des efforts parce que ce bulletin n'est pas terrible: zéro sur dix en respect pour les professeurs; zéro sur dix en respect pour les élèves. En revanche, dix sur dix en cassage d'école et en cassage de l'avenir des jeunes. Là, vous avez brillé et vous êtes championne toutes catégories. Je peux vous remettre la palme au nom de l'ensemble du mouvement social.

Depuis une semaine, les jeunes aussi se mobilisent avec les enseignants parce qu'ils ne veulent pas de vos réformes élitistes. Ce mouvement massif et impressionnant est inédit. C'est du jamais vu et je veux déjà dire un immense bravo à ces élèves et à leurs enseignants pour toutes leurs mobilisations.

Les jeunes sont dans la rue. Ils ne veulent pas que le gouvernement touche à leur école et à leurs profs. «Nos profs, c'est notre avenir», voilà ce qu'ils disent. Ils ne veulent pas que le gouvernement touche à leur futur, ils ne veulent pas de votre minerval à 1 200 euros qui les empêchera de faire les études de leurs rêves.

Et comme je sais que vous adorez cela, je vous livre quelques témoignages pour vous faire prendre un bon bain de réalité: au MR et chez Les Engagés, je pense que vous en avez bien besoin. Tom a 17 ans et il dit: «je me mobilise pour avoir un minerval moins cher, car j'en ai marre que mes parents doivent payer tout si cher. L'éducation, c'est un droit, pas un truc qu'on doit payer». Pour Lara, 14 ans, «c'est notre avenir qui se joue. On est solidaires de nos profs, c'est horrible de s'attaquer aux profs! Ils font un travail de dingue! On ne peut que les remercier pour ce qu'ils font, pour le job qu'ils ont choisi pour nous et notre avenir».

Madame la Ministre, chers collègues du MR et Engagés présents dans ce Parlement, les jeunes sont aux côtés des profs dans les classes tous les jours. C'est eux qui subiront les effets des réformes que vous allez voter ici! C'est de leur avenir qu'il s'agit. Ma question est très simple, Madame la Ministre: allez-vous annuler votre réforme et enfin écouter les jeunes, les profs et les directions qui se mobilisent contre vous?

Mme Diana Nikolic (MR). – Le préavis a en effet été prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire, plus précisément le 10 juillet. Parallèlement à la mobilisation, l'inquiétude se profile sur le terrain. Les parents, les élèves et même les enseignants se posent des questions: les cours reprendront-ils, les examens seront-ils organisés, les conseils de classe se réuniront-ils, quelle valeur auront les bulletins en fin d'année? Je tiens à porter ces questions légitimes au sein de notre Parlement. Même si je ne fais pas part de témoignages, Madame Vidal, sachez que j'en ai entendus énormément sur le terrain, et c'est le cas de beaucoup d'entre nous.

Ce matin, dans le quotidien «*Sudinfo*», le psychopédagogue Bruno Humbeeck a poussé un cri d'alarme. (*Réactions sur les bancs de l'opposition*)

Je vois que cela énerve certains d'entre vous, mais ce ne sont pas les propos du MR. M. Humbeeck met en avant qu'une éventuelle non-organisation des évaluations mènera à une catastrophe. En effet, une évaluation n'est pas uniquement une note. C'est également un repère, notamment pour l'élève et ses parents. Ce repère permet de savoir où l'élève en est et s'il a les acquis pour passer à l'année supérieure.

Mais ce qu'il dit également, c'est que cette absence d'évaluation sera d'autant plus destructrice pour les élèves déjà plus fragiles. Nous parlons souvent ici – je

pense ne pas être suspecte à cet égard – d'égalité des chances. Mais ne risque-t-on pas, précisément, de creuser davantage les inégalités, puisque les élèves qui ne peuvent compter que sur l'école risquent d'être pénalisés par rapport à ceux qui bénéficient d'un soutien à la maison?

Voilà les inquiétudes et les questions, légitimes selon moi, que je souhaitais évoquer dans ce Parlement. Madame la ministre, quelles consignes votre gouvernement et votre administration ont-ils transmises aux écoles concernant l'organisation des évaluations de fin d'année organisées par les écoles? Qu'en est-il des évaluations certificatives: le certificat d'études de base (CEB), le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)? Il ne s'agit pas de simples acronymes: ce sont aussi des portes d'entrée qui conditionnent l'orientation et l'avenir de ces jeunes ainsi que leur passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, puis de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Quelles garanties et quels apaisements pouvez-vous nous apporter sur ces différents sujets?

Monsieur le Président, veuillez m'excuser d'avoir quelque peu dépassé mon temps de parole, mais je constate dans cette Assemblée que, dès que le MR ou les Engagés respirent, la gauche hurle à l'interruption. J'avais à peine commencé mon intervention que j'entendais déjà des huées. Apparemment, un psychopédaogogue ne serait pas quelqu'un qu'il faut écouter et seule l'opposition aurait le droit de dire ce qu'il faut penser et qui il convient d'écouter. Je trouve cela regrettable.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Faire grève est un droit, mais ne pas faire grève est aussi un droit. Il y a aussi des élèves et des enseignants qui continuent de rester mobilisés autour des apprentissages et de la qualité de ceux-ci.

Une circulaire relative à l'organisation des examens a été envoyée aux directions d'établissements en décembre dernier. Les épreuves certificatives externes – le CEB, le CE1D et le CESS – font l'objet d'un décret. Il est donc obligatoire de les organiser.

Pour ce qui est de l'organisation des épreuves internes, une certaine latitude est laissée aux pouvoirs organisateurs, sur la base du règlement d'ordre intérieur des différents établissements.

Je remercie de tout cœur les enseignants qui restent mobilisés autour des apprentissages de leurs élèves. Nous nous trouvons à un moment tout à fait particulier de l'année scolaire. Les examens ont une importance cruciale pour les élèves et pour la qualité de leurs apprentissages.

Mme Manon Vidal (PTB). – Madame la Ministre, c'est vous qui mettez le chaos dans les écoles! C'est vous qui forcez les professeurs et les jeunes à se mobiliser

contre vos réformes! Moi j'ai une solution toute trouvée pour vous: vous retirez votre réforme et les jeunes passent leurs examens tranquillement, les profs gardent leur métier et tout va bien pour tout le monde. Vous passez votre temps à dire ici qu'il n'y a pas d'argent en Fédération Wallonie-Bruxelles, que nous devez couper dans les budgets de l'enseignement, que les étudiants doivent payer 1 200 euros de minerval, que vous êtes obligée de supprimer des emplois dans l'enseignement...

En revanche, chers membres du MR et des Engagés, vos partis n'ont aucun problème pour trouver des milliards d'euros à investir dans l'armement. Et cela, les jeunes et les professeurs le savent très bien. Ils nous l'ont encore dit en manifestant ce matin. Dès lors, les professeurs, les élèves et les directions continueront à se battre contre vous. Ils ont déjà gagné deux fois le report du vote de vos réformes et ils se battront jusqu'au retrait total de votre texte élitiste qui casse l'avenir des jeunes et de l'école.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Nous avons tous confiance dans les acteurs de l'école pour l'organisation de la fin de l'année.

Ce qui interpelle le groupe MR et qui devrait tous nous interpeller, c'est le danger de voir que ce contexte entraîne une grande hétérogénéité dans les pratiques – avec peut-être l'ouverture de toute une série de recours – et dans l'avenir des parcours. Je le répète: ce sont les plus fragiles qui paieront les pots cassés, car cela nourrit le sentiment d'échec et d'abandon. Ces grèves creusent les inégalités entre ceux qui ont la chance d'être mieux accompagnés à la maison et ceux qui ne peuvent compter que sur l'école.

Je réitère ma confiance dans le monde de l'enseignement afin d'organiser les choses au mieux pour préserver les apprentissages. En effet, réussir, c'est avant tout valider les acquis et les apprentissages d'une année, pour ensuite bien entamer l'année suivante.

10.7 Question de Mme Dorothee De Rodder à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «L'enseignement officiel menacé de faillite?»

Mme Dorothee De Rodder (PS). – Le journal «*Le Soir*» a fait paraître des informations très inquiétantes concernant le financement de l'enseignement officiel en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'article en question se fonde sur des notes du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), qui signale que 500 établissements de cet enseignement vont vers la faillite à cause des mesures prises par ce gouvernement. On peut également y lire que, d'ici 2032, 88 % de ces établissements scolaires seraient en déficit budgétaire, avec un déficit annoncé de plus de 55 millions d'euros. Je vous laisse imaginer les dégâts que cela pourrait faire dans les écoles.

Ces chiffres sont affolants et suscitent un grand nombre d'inquiétudes, car on se demande combien de pertes d'emploi cela va engendrer parmi les enseignants, les personnels administratifs et ouvrier... À cela s'ajoute le définancement des bâtiments scolaires que vous avez instauré: moins 15 millions d'euros chaque année pour l'enseignement officiel. Tout cela commence à dessiner une trajectoire assez morbide.

Madame la Ministre, au regard de l'obligation de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'organiser cet enseignement officiel, que comptez-vous mettre en œuvre pour que ce dernier puisse continuer ses missions d'enseignement de proximité? À la lumière des projections du conseil d'administration de WBE, avez-vous l'intention de revoir la voilure sur les mesures d'économie prises dans votre budget?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, la note du conseil d'administration de WBE qui a fuité dans la presse est une note interne portant sur les conséquences d'une décision judiciaire et d'une harmonisation avec les autres réseaux. Je ne suis pas en mesure d'infirmer ni de confirmer quoi que ce soit vis-à-vis d'un document de ce type, auquel je n'ai par ailleurs pas eu accès. À ce jour, je ne peux dès lors pas me prononcer sur le statut de cette note.

Nous reviendrons certainement sur le sujet lors de la présentation, par la ministre de tutelle Jacqueline Galant, d'un nouveau projet de contrat de gestion de WBE.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Madame la Ministre, ne vous mettez pas la tête dans le sable. Il faut entendre l'herbe qui pousse et anticiper ce qui est en train d'arriver. Puisque cette note existe, prenez l'information à bras-le-corps: sans réaction rapide de ce gouvernement, c'est la fin de notre enseignement officiel. Vous paradez sur le dossier de la neutralité et, dans le même temps, vous êtes en train d'enfoncer les clous du cercueil de notre enseignement officiel. À moins que vous n'ayez un agenda caché vis-à-vis d'un enseignement unique, auquel cas nous aimerions en savoir davantage puisque ce projet figurait dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC).

Il me semble que la volonté n'était pas de laisser mourir l'enseignement officiel au profit d'un autre réseau, mais bien de construire un autre projet. En l'occurrence, vous faites mine de ne rien savoir. C'est désolant!

10.8 Question de Mme Christie Morreale à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Un cordon sanitaire pour protéger nos écoles contre l'extrême droite ultraconservatrice et antigénre»

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, nous avons, sous l'ancienne législature, fait avancer les cours sur l'éducation à la vie relationnelle, affective

et sexuelle (EVRAS). L'année dernière, un membre éminent de votre parti avait reçu l'Institut Thomas More. Cet institut ultraconservateur franco-belge développe des théories complotistes, transphobes, problématiques, et avait assigné en justice le président du PS. Un jugement a été rendu il y a quelques jours, stipulant que les faits donnaient raison à M. Magnette et objectivant qu'il y avait des raisons légitimes de dire que cet institut appartenait à la mouvance d'extrême droite.

Dans le cadre de vos fonctions de ministre de l'Éducation, vous allez devoir réviser l'EVRAS. À l'aune de ce jugement, pouvez-vous vous engager à ne pas recevoir ni consulter cet institut pour le reste de cette législature? La révision de l'EVRAS est-elle en cours? Une telle révision avait en effet été évoquée en début de législature. Comment puis-je avoir l'assurance que vous, ainsi que les membres de votre cabinet, vous engagez à ne pas consulter cet institut? Quels sont les projets de renforcement de l'EVRAS, notamment dans le secteur de l'enseignement spécialisé? C'était en effet un engagement pris au moment où l'EVRAS avait été adopté, en disant que nous avions mis le pied dans la porte, mais que nous irions plus loin à l'avenir.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, – Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question d'actualité sur le dispositif EVRAS dans les écoles, en effet porté par le gouvernement précédent et dans lequel nous nous inscrivons complètement. Vous avez raison, une relecture du guide est prévue, tout comme une évaluation du dispositif, réalisée non seulement par notre Fédération, mais aussi par la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF).

Un marché public va d'ailleurs être lancé sous peu. Aucun expert consulté à ce propos ne fait évidemment partie d'un groupe anti-EVRAS. De même, l'Institut Thomas More n'est pas associé et ne le sera pas. Par ailleurs, les retours généraux du dispositif sont plutôt positifs. Certes, de temps en temps, l'un ou l'autre point d'attention est signalé dans une école. En général, il est rapidement solutionné, principalement d'abord par un dialogue en amont de l'école avec les parents. Le bilan est donc plutôt satisfaisant.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Je note avec satisfaction que cet institut ne fait pas partie, ni maintenant ni à l'avenir, des groupes qui évaluent le dispositif. Votre président de parti a reçu des membres de l'Institut Thomas More. Même si cela n'a pas été votre cas, je n'ai pas eu de réponse sur le fait que vous vous engagiez ainsi que les membres de votre cabinet à ne jamais les recevoir.

Le cordon sanitaire s'effrite de toutes parts. Je compte sur votre gouvernement pour veiller à ce que les digues ne cèdent pas et pour maintenir ce cordon malgré

les signaux d'alerte qui s'allument partout, y compris dans votre formation politique.

10.9 Question de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Mesures relatives à l'incendie sur la commune de Tubize»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, la presse nous apprenait ce lundi matin qu'un important incendie s'était déclaré dans un entrepôt de textiles situé à Tubize, obligeant la population de la ville et des communes avoisinantes à rester confinée pour échapper aux poussières et fumées toxiques chargées d'amiante. Nos pensées vont bien sûr aux populations, aux services de secours, à nos aînés en difficulté, aux élèves et aux familles, exposés à cette situation anxiogène. Fort heureusement, les écoles étaient fermées ce lundi. Les autorités locales ont décidé que les établissements resteraient fermés hier, mardi, par mesure de précaution.

Si ce genre d'événements devait advenir durant la période scolaire, j'aimerais savoir s'il existe des mécanismes pour informer et coordonner les décisions que les directions d'écoles seraient amenées à prendre dans un délai très court. Existe-t-il des dispositifs pour organiser l'évacuation rapide des élèves hors des écoles? Des services de garde sont-ils prévus? Enfin, est-il envisageable de faire une évaluation pour envisager de futures dispositions et protocoles afin d'éviter d'agir dans la précipitation lors de situations aussi extrêmes?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Madame la Députée, je profite de l'occasion pour saluer la réactivité des autorités de Tubize. La circulaire 9730 du 21 mai 2026 prévoit des mesures en cas de fermeture exceptionnelle d'établissement. En cas de tels événements, il importe de se tourner vers les autorités compétentes et de suivre les consignes des autorités communales, du bourgmestre, des pompiers et de la police.

Une procédure particulière doit être suivie si des circonstances exceptionnelles imposent la fermeture d'une école. Plusieurs conditions doivent être réunies: il doit s'agir de circonstances imprévisibles, irrésistibles et extérieures à la volonté de l'école. Lorsqu'un tel fait survient, l'école doit, dans la mesure du possible, organiser un accueil sécurisé pour les enfants. Conformément à la circulaire 9730, il est hautement recommandé d'anticiper la communication avec les parents chaque fois que c'est possible, mais aussi d'anticiper, par des contacts réguliers avec les autorités compétentes, la survenue de tels événements et de préparer une réaction adaptée face à ce genre de situations.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir rappelé la circulaire 9730 et de souligner l'efficacité des autorités communales face à la crise d'ampleur qui a eu lieu à Tubize. Je vous remercie aussi

de rappeler le lien entre l'école et les familles face à des incidents majeurs de ce genre.

10.10 Question de Mme Stéphanie Lange à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Visite de la prison de Marche-en-Famenne»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous vous êtes rendue hier à la prison de Marche-en-Famenne afin de rencontrer les équipes de terrain qui sont sous forte pression face à la surpopulation carcérale.

Lors de précédents débats en commission, vous avez à juste titre attiré l'attention sur ce sujet. Vous avez notamment souligné que les mesures fédérales prises pour réduire cette surpopulation mettent la pression à la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment aux maisons de justice, aux assistants de justice et aux services d'aide sociale aux justiciables (SASJ).

Quels éléments principaux reprenez-vous de votre visite à la prison de Marche-en-Famenne? Disposez-vous déjà d'une évaluation plus précise de l'impact concret des mesures fédérales sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier les maisons de justice et les assistants de justice? Enfin, quelles garanties concrètes avez-vous obtenues du pouvoir fédéral afin de compenser financièrement ces mesures en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est le calendrier de ces mesures?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – J'ai effectivement répondu positivement à l'invitation qui m'a été adressée par la ministre fédérale de la Justice pour l'accompagner durant cette visite. Cette dernière a surtout été l'occasion d'avoir un moment d'échange avec la direction, le personnel et aussi avec les détenus à propos de la problématique de la surpopulation carcérale. Les entités communautaires sont étroitement liées au pouvoir fédéral, car ce dernier a pris toute une série de mesures urgentes. Celles-ci seront complétées par un projet de loi, actuellement analysé par le Conseil d'État, qui devrait engendrer un surplus de charge, tant pour les maisons de justice que pour la Direction de la surveillance électronique (DSE).

Ce surplus est accompagné d'un protocole d'accord, valable jusqu'en 2030. Ce dernier prévoit plusieurs évaluations, notamment une évaluation de l'ampleur de la charge qui en découlera pour les maisons de justice. C'est une première garantie. En outre, à travers de ce protocole d'accord, nous avons déjà recruté 45 nouveaux assistants de justice pour les maisons de justice en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette rencontre a aussi été l'occasion de mettre en avant l'importance du travail mené par les SASJ au sein des prisons, de même que celui des assistants des maisons de justice, qui travaillent *intra-muros* sur toute une série de thématiques, notamment la réinsertion, la formation et le maintien du lien familial.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse très complets. Je suivrai ce dossier de près lors des réunions de commission.

10.11 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Un mineur de 16 ans libre malgré deux braquages en quatre jours»

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, un mineur de 16 ans a commis deux braquages en moins de quatre jours au sein du même magasin. Ce mineur était connu des services de police et a été interpellé très rapidement après le second braquage, car il avait enlevé son masque. Le juge de la jeunesse a ordonné un placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ), mesure qui, faute de place, n'a malheureusement pu être exécutée. Le jeune est donc libre et chez lui.

Madame la Ministre, une alternative au placement en IPPJ fermée qui était demandé a-t-elle été sollicitée par les services d'aide à la jeunesse (SAJ)? Ces faits ont été relatés dans de nombreux quotidiens flamands. En Flandre, des alternatives au placement en IPPJ existent, notamment la surveillance électronique pour des mineurs qui ont commis les faits les plus graves. Notre Déclaration de politique communautaire (DPC) est claire; elle nous invite à nous inspirer des dispositifs flamands. Dès lors, avez-vous rencontré votre homologue flamande pour discuter de ces derniers?

Enfin, le parquet de Bruxelles a déjà tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. Je vous ai déjà interrogée; ma collègue Mme Barzin l'a fait également. Il est en attente de solutions. Avez-vous rencontré le procureur du Roi de Bruxelles? Le cas échéant, quels enseignements tirez-vous de cette rencontre?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – C'est effectivement la presse flamande qui a relaté cette situation, sachant que ni mon administration ni moi-même n'avons été interpellées. Tout porte à croire qu'il s'agit d'un jeune qui dépend de la Communauté flamande.

Madame la Députée, vous soulignez à juste titre que la Communauté flamande a déployé toute une série d'outils, notamment les bracelets électroniques. La ministre et son administration nous indiquent que ce processus est en cours d'évaluation, mais cela nous montre quand même que, si cette situation se confirme,

la Flandre fait face aux mêmes difficultés que les nôtres dans sa recherche de solutions pour les jeunes en conflit avec la loi.

Je voudrais vous rappeler les différents éléments de réponse que nous avons fournis, notamment le fait qu'à la fin de la présente législature, nous passerons de 245 à 301 prises en charge en hébergement pour les jeunes en conflit avec la loi. En outre, nous venons de créer 43 nouvelles prises en charge par les équipes mobiles d'accompagnement, dont 30 à Bruxelles. Nous réfléchissons à revoir le périmètre d'intervention des services d'actions restauratrices et éducatives (SARE).

En outre, je vous rappelle que l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) mène actuellement une étude dont nous disposerons des premiers résultats, en tout cas dans leur première phase, à la fin de l'été, ce qui devrait nous permettre d'identifier de nouvelles pistes pour répondre aux besoins.

Nous avons toujours dit que les réponses que nous amenions n'étaient pas suffisantes. Je viens toutefois de démontrer, grâce aux différentes pistes de solution concrètes qui sont sur la table, que nous essayons d'avancer dans le bon sens. Nous venons avec des solutions qui répondent aux besoins tant des magistrats que des jeunes en conflit avec la loi, dont on sait que le profil et la situation sont de plus en plus complexes.

Mon cabinet et moi avons rencontré le procureur du Roi et les magistrats de la jeunesse. Nous discutons régulièrement avec eux et nous aurons l'occasion de poursuivre ces échanges, notamment en commission. En effet, il a été décidé hier que cette dernière recevrait le procureur du Roi et l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aide à la jeunesse. Si on veut amener une réponse pleine et complète, on doit travailler tant à la prévention qu'aux réponses pour les jeunes en danger et les jeunes en conflit avec la loi.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, c'est dans la presse francophone que j'ai lu ces informations. Elles faisaient état d'un jeune originaire de la commune d'Uccle. La DPC est claire concernant les mesures à concrétiser afin de prendre en charge les mineurs délinquants. Le gouvernement a dégagé des budgets pour les deux volets de l'aide à la jeunesse: le volet protectionnel et le volet sanctionnel.

Vous avez déposé un plan quinquennal pour l'aide à la jeunesse et en avez rappelé des pistes d'action dans votre intervention. Des réponses concrètes doivent désormais être apportées rapidement, surtout pour les faits les plus graves commis par des mineurs en conflit avec la loi. Si ces réponses ne consistent pas en l'augmentation de places, vous devez envisager des mesures alternatives efficaces pour lutter contre la récidive. Les victimes attendent cela, de même que le Parquet de Bruxelles, les différents parquets de Wallonie et le MR.

10.12 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la

Simplification administrative et des Médias, intitulée «Situation difficile de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – La situation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) est catastrophique. Les attaques contre l'école viennent de partout, mais heureusement la contre-attaque s'organise et ses acteurs sont dans la rue. Je vous invite, Madame la Ministre, à les rencontrer: ce ne serait pas du luxe et cela vous permettrait peut-être de prendre en considération la réalité à laquelle ils sont confrontés.

L'enseignement officiel organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait ses comptes: nous parlons de 56,7 millions d'euros de déficit et de 88 % des établissements de WBE déficitaires à l'horizon 2032. Ces chiffres sont le résultat d'attaques multiples: la fin du système de compensation, qui met un terme au rééquilibrage entre les réseaux – ce type d'arrêt brutal est d'ailleurs malheureusement une marque de fabrique de votre gouvernement –; la non-indexation; la réforme de la gratuité qui doit être compensée, ce qui représente 700 000 euros en moins pour WBE; le personnel ouvrier qui est attaqué; les bâtiments scolaires – vous savez que ce dossier me tient à cœur – dont le budget baissera de 15 millions d'euros par an. Enfin, les chargés de mission, proches de tous les opérateurs du monde de l'école et présents sur le terrain pour lutter contre le décrochage scolaire et aider à la remédiation, voient leur système de financement réformé. L'enveloppe qui leur sera allouée ne représentera que 70 % des moyens à disposition. En 2032, cela équivaldra à la disparition de 40 à 45 équivalents temps plein (ETP).

Madame la Ministre, WBE représente un pan énorme de notre enseignement. Or, toutes les mesures prises convergent dans le mauvais sens. Dans ce contexte, avez-vous pris connaissance de ce document et des chiffres avancés? Je vous interroge, car vous êtes la ministre de tutelle et Mme Glatigny m'a d'ailleurs demandé de m'adresser à vous. Je le fais également pour Mme De Rodder; le PS m'en remerciera. Qu'allez-vous faire de ces chiffres? Cette question est importante et je n'attends pas de votre part une réponse théorique, à l'instar de celle que vous avez donnée à la presse, précisant que ce ne sont pas 80 %, mais 73 % des établissements qui seront en déficit! Merci de me communiquer des pistes de solutions.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, je vous rassure: je rends également visite aux écoles du réseau WBE. Pas plus tard que la semaine dernière, je me suis rendue dans une école de Tubize, et non pas à Jurbise! Je parcours donc ce réseau d'enseignement en tant que ministre de tutelle sur WBE.

En réalité, les chiffres que vous avancez proviennent d'une note de travail interne. Celle-ci a été présentée au conseil d'administration de WBE. Les fuites dans

la presse ont eu lieu à la suite de la réunion d'organes décisionnels, où normalement la confidentialité est de mise. Cette analyse a été réalisée avec l'appui d'un consultant extérieur.

Les projections réalisées sont à politique inchangée sur le court et le moyen terme. Il faut donc appréhender toutes ces données publiées aujourd'hui dans la presse avec prudence. L'analyse dont on parle aujourd'hui est le fruit d'un travail mené en profondeur par WBE pour aboutir à une gestion plus efficace. Un travail collaboratif est également mené avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Ce travail n'existait pas auparavant et se concentre aussi sur cette recherche d'efficacité pour l'ensemble des structures de WBE.

La situation et les contraintes budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont ce qu'elles sont et le réseau WBE ne fait pas exception. Dans ce contexte, la présentation du futur contrat de gestion de WBE constituera un momentum important. Nous nous retrouverons à ce moment pour faire le point sur toutes les mesures prises, ainsi que sur les répercussions budgétaires. Vous évoquiez notamment la fin des détachements, mais l'analyse fine de tous ces points n'a pas encore été réalisée. Comme je le disais, la présentation du budget initial 2027 et celle du nouveau contrat de gestion constitueront vraiment deux rendez-vous très importants.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse plus étayés que ceux de Mme Galtigny, même s'ils ne me satisfont pas entièrement. Nous attendrons bien sûr le contrat de gestion, ainsi que la présentation des mesures qui doivent impérativement être prises. Nous ne vous laisserons pas tuer l'enseignement officiel en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est hors de question.

Autre remarque: vous affirmez que tout cela reste théorique. Toujours est-il que la piste divulguée par le journal «*Le Soir*» indique qu'avec une augmentation de 8 % du nombre d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait possible de réduire le déficit et faire passer la proportion d'écoles en situation de faillite ou de déficit grave de 88 à 73 %. Nous ne vous laisserons pas explorer cette piste de solution qui n'est tout simplement pas viable.

Je terminerai par une petite boutade. Vous dites que vous allez, vous aussi, à la rencontre des écoles. Je suis désolée de le dire, mais, jusqu'à présent, vous ne vous êtes pas particulièrement illustrée en tant que ministre de l'écoute et de la concertation.

10.13 Question de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Incidents à Sclessin lors du derby wallon Standard-Charleroi»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, le week-end dernier, le stade de Sclessin a été le théâtre de violences graves lors du derby wallon opposant le Standard de Liège et le Sporting de Charleroi. Des supporters cagoulés ont envahi le terrain, forcé des grilles et s'en sont pris à des supporters dans une tribune familiale. Huit agents de police ont été blessés et six hooligans interceptés.

Dans ce contexte, le ministre de l'Intérieur, M. Bernard Quintin, a déclaré vouloir accélérer la révision de la loi «Football» afin de renforcer les sanctions administratives et les interdictions de stade. Nous nous en réjouissons.

Dans le même temps, le directeur sportif du Standard, Marc Wilmots, est intervenu pour appeler à une coordination de tous les intervenants du football belge: la *Pro League*, l'Union belge (URBSFA), les autorités communales et l'État fédéral.

Madame la Ministre, je sais que vous êtes très impliquée dans la lutte contre les violences dans le sport, notamment à travers l'opération «Trait Rouge». Quelle est votre analyse des événements survenus à Sclessin le week-end dernier? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle mieux lutter contre la violence sur et autour des terrains? Des discussions concrètes sont-elles menées avec la *Pro League*, l'Union belge, les autorités communales et le gouvernement fédéral afin de faire cesser les violences dans les stades?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, les événements qui se sont déroulés à Sclessin sont tout simplement honteux. Il est scandaleux de voir de telles images. J'ai récemment assisté au match Anderlecht-Union-Saint-Gilloise au stade du Heysel et les images étaient déjà catastrophiques. Des sièges ont volé dans les airs, des fumigènes ont été utilisés et le match a dû être interrompu à plusieurs reprises.

À mon sens, ceux qui viennent au stade pour casser, dégrader, provoquer ou agresser n'ont rien à y faire.

J'apporte mon soutien aux policiers qui ont été blessés et aux familles qui ont assisté à ce spectacle désastreux.

Je pense que la responsabilité doit être partagée entre les joueurs, les clubs et les fédérations. Tout le monde doit se serrer les coudes pour prendre des dispositions fortes. Il est vrai que le Standard de Liège a pris des mesures immédiates, mais il faut adopter des mesures structurelles. Je suis en contact avec Bernard Quintin, qui déposera bientôt un texte visant à renforcer la loi «Football» sur la table du gouvernement fédéral. J'attends ce texte avec impatience. Il sera plus coercitif et permettra, je l'espère, d'améliorer la situation.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons continuer notre travail de prévention et lutter contre la violence dans et autour des stades.

Je voudrais lancer un appel à l'ensemble des personnes qui se rendent au stade: il faut que le stade redevienne un lieu de respect, de convivialité, de cohésion et de grâce. Il faut aussi que les joueurs de football restent des idoles pour nos jeunes et cessent de contribuer à une image désastreuse de leur sport.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, la révision de la loi «Football» devrait considérablement améliorer l'atmosphère dans les stades. Espérons que cela évitera que d'autres événements dramatiques se produisent, car ces événements nuisent à l'image du football et du sport en général.

Il est question d'augmenter les amendes à l'encontre des supporters et des joueurs, mais également d'identifier les hooligans qui salissent l'image du football à l'aide d'un outil numérique. Le texte est attendu à la mi-juin.

10.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Vers une plateforme de streaming belgo-belge?»

M. Olivier Maroy (MR). – La télévision de papa – la télévision linéaire – perd des plumes chaque année. Chaque année, de moins en moins de gens la regardent. Chers collègues, les chiffres sont éloquentes: entre 2022 et 2025, elle a perdu 25 % de ses téléspectateurs. Les raisons, on les connaît; nous en avons encore parlé hier en commission.

Il y a d'abord l'émergence des grandes plateformes de streaming comme Netflix, Disney+ ou *Prime Video*, qui proposent une abondance de séries, de films et de documentaires, que l'on peut regarder où l'on veut, quand on veut et sur n'importe quel écran. Ces plateformes connaissent un succès phénoménal, tout comme les téléviseurs connectés, les *smart TV*, qui permettent d'accéder directement, depuis son écran de télévision, à l'ensemble des contenus d'internet. Il n'est donc pas étonnant que la chaîne la plus regardée en Belgique francophone ne soit pas La Une ni RTL-TVI, mais bien YouTube. En effet, 63 % des ménages sont équipés d'une *smart TV*.

Face à cette révolution des technologies et des habitudes de consommation, nos chaînes de télévision ont dû s'adapter. La RTBF a lancé Auvio, RTL a lancé RTLplay et voici que ressurgit l'idée – qui n'est pas neuve – de créer une plateforme payante qui serait commune à la RTBF et à RTL-TVI. Elle proposerait des contenus premium, des exclusivités ou des avant-premières. C'est en tout cas ce que propose le CEO de *RTL Belgium*, qui estime que notre marché est beaucoup trop petit et que les médias doivent unir leurs forces, car seuls, ils n'arriveront à rien. Des expériences ont déjà été menées, dont une qui fonctionne, Streamz, en Flandre, une collaboration entre Telenet et DPG Media, qui détient notamment VTM. Il y a en revanche un contre-exemple en France avec Salto, une plateforme créée par TF1, M6 et France Télévisions, qui a échoué en moins de trois ans.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur cette idée d'une plateforme commune? Ne pensez-vous pas que, non seulement, nos chaînes devraient investir dans des contenus locaux pour contrer les contenus internationaux proposés par les grandes plateformes, mais qu'elles devraient aussi se rassembler pour proposer un tel outil? Notre Parlement va bientôt commencer l'examen du contrat de gestion de la RTBF. Pensez-vous qu'une telle initiative pourrait s'inscrire dans ce contrat de gestion?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Notre Déclaration de politique communautaire (DPC) encourage les synergies et la création de passerelles entre les différents médias. Cette initiative me semble réjouissante. Toutefois, nous devons rester prudents au vu de l'expérience négative que la France a connue. Le projet reste toutefois positif. Face à Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft (GAFAM) et à toutes les plateformes de streaming, les médias doivent absolument se serrer les coudes. Nous assistons à une diminution des recettes publicitaires indispensables à leur fonctionnement. J'envisage donc favorablement une association entre la RTBF et RTL ainsi qu'entre IPM et Rossel. J'en profite pour lancer un message aux médias de proximité: j'espère qu'ils comprendront qu'il est temps d'unir leurs forces dans un paysage médiatique très compliqué.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, l'union fait la force pour peser face aux géants du streaming sur lesquels nous n'avons pas de prise. En effet, ils sont logés qui en Californie, qui en Chine, et nous ne maîtrisons pas leurs algorithmes. Dès lors, créer un outil commun, unir nos forces pour créer ensemble – services publics et chaînes privées – un outil ou une plateforme qui accueille des contenus intéressants pour les téléspectateurs, cela peut avoir du sens.

Évidemment, cela ne suffit pas: il faut agir au niveau local. Il faut aussi rassembler tout le monde, y compris les médias de proximité, parce qu'il y aura bel et bien encore des médias de proximité. Si vous proposez cette réforme, c'est de manière à leur donner un avenir. Nous allons attendre l'arrivée du nouvel administrateur général de la RTBF pour savoir s'il y est favorable ou pas, car ce n'est pas vraiment le cas de l'actuel. Mais il faut dire que la RTBF avait développé une grande avance sur son concurrent privé. Pour conclure, la question mériterait d'être étudiée lors des travaux en commission sur le futur contrat de gestion de notre service public.

11 Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant réforme des pensions (Chambre des représentants, documents 56-1405/001 et 56-1406/001) (doc. 266 (2025-2026) n° 1)

11.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de motion.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Chers collègues, cette proposition de motion relative à un conflit d'intérêts est une procédure un peu inhabituelle pour notre Parlement. Vous me permettrez d'abord d'en réexpliquer le contexte et puis la raison de son dépôt.

Mesdames et Messieurs les Ministres, vous m'avez beaucoup écouté aujourd'hui, mais ce n'est pas encore terminé. Depuis le début de la législature, et plus encore lors des discussions sur le projet de décret-programme 2, qui nous occupe très activement, nous avons l'habitude de vous entendre dire et répéter à l'envi que vous n'avez pas le choix et que l'opposition ne le comprend pas. C'est devenu une petite musique que nous entendons de manière tellement récurrente que nous n'y prêtons plus attention, mais vous nous ressortez les bons vieux adages des années 1980.

Vous nous dites que la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dramatique et que l'absence de levier direct sur les recettes lui pose un problème majeur et que vous n'avez pas d'autre option que de réduire les dépenses. Il faut le dire, pour réduire, vous réduisez! Vous ne faites pas dans la dentelle, mais, pour reprendre une expression que j'ai entendue à propos des réformes de la ministre Glatigny, vous maniez plutôt la tronçonneuse à la façon d'un Javier Milei en Argentine.

J'ai dressé la liste de toutes les coupes budgétaires auxquelles vous avez procédé et nous nous rendons compte de la brutalité de vos mesures: vous avez supprimé 500 emplois dans l'enseignement qualifiant dès la rentrée scolaire 2025, vous allez supprimer 1 300 emplois de plus dans l'enseignement secondaire supérieur, en demandant aux enseignants de travailler plus pour compenser leur départ – on ne le dira jamais assez – sans augmenter leur salaire, vous avez supprimé l'accès au barème 501 pour les enseignants titulaires d'un master en enseignement section 2 et d'un master en enseignement section 3, vous voulez limiter les aménagements de fin de carrière et les congés pour prestations réduites, vous voulez durcir les contrôles sur les enseignants malades et réduire les traitements d'attente, vous voulez diviser par trois les budgets pour les fournitures scolaires dans l'enseignement fondamental, vous renoncez à quasi toute ambition dans la lutte contre le décrochage scolaire, vous voulez réduire les moyens pour l'encadrement différencié, vous reportez et rabotez les investissements dans les bâtiments scolaires et définancez l'enseignement supérieur. Il restait le «CDDE»! Vous comprenez bien que je ne parle pas du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), un

mot inventé par Mme Glatigny, mais bien du «CDDE», puisqu'il ne s'agira que d'un amoncellement de contrats à durée déterminée.

Bref, quand nous dressons cette liste, nous nous disons que la tronçonneuse est une image encore trop faible. Nous nous disons plutôt que vous avez attaqué tout cela au TNT. Dans la fonction publique, vous avez décidé de mettre fin aux nominations, de ne plus remplacer qu'un départ sur cinq et de revoir à la baisse les mesures d'accompagnement du télétravail. Dans le domaine de la recherche scientifique, vous avez revu à la baisse, de manière considérable, les moyens alloués au financement de projets. Nous avons combattu, avec les groupes de l'opposition, toutes les décisions que vous avez prises. Nous continuerons de le faire lors des débats, en particulier celui relatif au décret-programme 2.

Toutefois, les débats de notre Assemblée ont souvent tourné court. C'est en tout cas ce que vous avez tenté de faire. Nous n'avons pas toujours réussi, même si nous nous sommes montrés créatifs. Vous avez essayé de rendre ce débat le plus court possible parce que vous aviez cette solution toute faite qui tient en quelques mots: «Nous n'avons pas le choix». C'était votre réponse à tout ce que nous disions. Vous évitiez ainsi de rentrer dans le cœur des enjeux pour éviter d'avoir à justifier l'opportunité de vos politiques.

À ceux qui disent que le gouvernement fédéral trouve assez facilement des milliards d'euros pour financer la défense, vous répondez que la Fédération Wallonie-Bruxelles est un autre niveau de pouvoir et qu'il ne faut pas tout mélanger. Cela tombe à pic, car avec cette motion en conflit d'intérêts, nous replaçons le débat là où se trouve le levier fiscal et où sont gérés les cordons de la bourse, c'est-à-dire au niveau fédéral.

Et nous plaçons aussi le débat là où – parce que ce sont les mêmes partis, devrais-je encore le rappeler – vous avez fait des choix. Vous avez fait le choix, par exemple, d'acheter des F35, des drones et des missiles, plutôt que d'investir dans les pensions. Voilà un choix clairement établi du gouvernement fédéral. Vous avez fait aussi le choix de perdre le contrôle sur vos recettes. Et vous êtes le niveau de pouvoir qui pourtant choisit de mettre à sac le régime de pension des enseignants et des fonctionnaires, comme malheureusement de nombreux autres travailleurs – et travailleuses –, puisque ce sont toujours elles les premières victimes de vos réformes.

Cette réforme des pensions menée par le gouvernement Arizona est vécue par les travailleurs et travailleuses comme une attaque de plus à leur encontre, mais aussi comme une attaque de plus contre les services publics, c'est-à-dire, en réalité, des êtres humains qui se lèvent tous les matins pour aller travailler dans l'intérêt de la société, au service de nos enfants, de nos jeunes, de nos citoyens et de toutes les générations futures. Parce que oui, c'est cela, le service public. Peut-être faut-il le rappeler à nos collègues de la majorité.

Ces travailleurs et travailleuses ont cru à vos propos lors de la campagne électorale, à savoir qu'ils allaient récupérer 500 euros supplémentaires tous les mois et être récompensés pour tout leur travail. Néanmoins, la réalité les a rattrapés.

Si nous devons reconnaître au moins une chose à M. Jambon, c'est bien cela: il a été très clair et a parlé des conséquences de sa réforme des pensions sur les enseignants. Il l'a affirmé avec une clarté loin des contorsions auxquelles nous faisons face ici, puisque vous êtes toujours entre deux eaux lorsqu'il s'agit de montrer les limites de votre exercice. Lui, il l'assume: les conséquences vont être majeures. Pour un enseignant, cela peut aller jusqu'à deux à trois années supplémentaires à prester ainsi qu'une perte jusqu'à 500 euros nets par mois s'il est né dans les années 1990. Plus personne ne m'écoute dans les bancs de la majorité, mais je le répète: deux à trois années de plus, 500 euros nets par mois en moins! Vous vous apprêtez à voter cela. En outre, votre promesse de 500 euros supplémentaires par mois tombe à l'eau. Vous leur imposez donc une double trahison.

Vous rendez-vous compte de l'impact de ces mesures sur les gens? C'est une question rhétorique dont je crains connaître la réponse. Je crois que c'est également le cas des visiteurs et visiteuses qui sont venus dans notre Parlement ces dernières semaines. Autant dire que vous vous en foutez!

La proposition de motion déposée par mon groupe peut, à tout le moins, ralentir le processus d'adoption de la réforme des pensions au niveau fédéral, qui est censée avoir lieu demain en séance plénière. Si nous votons cette motion aujourd'hui, vous allez gagner du temps dans la concertation, bien que la concertation ne soit pas vraiment au cœur de votre programme.

Nous ne pouvons pas vraiment dire que la concertation soit au cœur de votre programme, mais peut-être qu'un sursaut est toujours à espérer.

Il est essentiel que vous votiez cette motion, parce que ce serait l'occasion, une fois n'est pas coutume pour les bancs de la majorité, de démontrer que vous écoutez les gens, que vous les voyez dans la rue, que vous êtes en mesure, non pas de vous obstiner et de mettre la tête dans le sable, mais d'écouter, de temps en temps. C'est essentiel aussi pour peut-être éviter que nous ne trouvions à terme plus personne pour certains métiers déjà en pénurie. Je ne sais pas si vous mesurez tous et toutes bien l'ampleur de la situation. Demain, dans certaines filières de l'enseignement et dans ces conditions, il n'y aura plus personne. Il ne faudra pas s'étonner qu'il soit impossible de dispenser certains cours. Les mesures – celles que vous vous apprêtez à prendre au sein de ce Parlement et celles du fédéral – touchent tout le parcours d'une carrière d'enseignant. Du début de sa carrière à sa pension, rien ne lui sera épargné.

Vous n'aurez pas d'arguments budgétaires à m'opposer, parce que c'est au fédéral que se situent les leviers fiscaux. C'est à ce niveau de pouvoir que l'économiste Paul De Grauwe vous a expliqué il y a une semaine que le problème du fédéral

était le décrochage des recettes. Si vous ne voulez pas encore croire un économiste de la *Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven)*, ancien sénateur du groupe politique désormais appelé Anders, il vous reste la Cour des comptes. Or ce matin, même elle vous a dit que le problème du fédéral était le décrochage des recettes.

Venir toujours ici nous expliquer que les problèmes qui sont propres à la Communauté française sont ceux d'une entité qui n'a pas de leviers au niveau des recettes ne tient que si vous prenez vos responsabilités là où il y a des leviers de recettes. En Wallonie, bien sûr, mais soyons encore plus concrets: au fédéral, les leviers sont pleins et entiers.

Je sais que c'est une épine de plus dans le pied des Engagés. C'est de nouveau le MR qui nous explique partout qu'il n'est pas possible de mettre sur pied une seule taxation supplémentaire, car nous sommes déjà le pays le plus taxé au monde... C'est du blabla. En réalité, quand nous regardons les chiffres de l'économiste Paul De Grauwe, on se rend compte que le top 1 % ne paie même pas 23 % d'impôts alors que la classe moyenne en paie 43 %. En fait, mon intervention du jour aurait pu se limiter à ce petit graphique et à sa présentation.

Il va donc bien falloir qu'on parle de budget, il va bien falloir qu'on accepte de parler de recettes si vous voulez répondre à cette motion en conflit d'intérêts, nous expliquer comment vous allez la gérer, comment vous allez arrêter d'utiliser cet argument du «nous n'avons pas le choix» dans les prochains débats. Parce que si demain, vous deviez nous expliquer que vous n'aviez pas le choix, mais que vous n'avez pas voté cette motion, je devrai en conclure qu'il n'y a plus aucune cohérence dans vos propos: en effet, je vous donne l'occasion, enfin, peut-être, me direz-vous, de porter le débat au bon endroit, là où nous avons des leviers fiscaux au niveau fédéral.

Surtout, imaginons que vous soyez sincères et honnêtes et que vous m'expliquiez qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, vraiment, vous n'avez pas le choix; il s'agirait à tout le moins de vous assurer que les autres niveaux de pouvoir n'aggravent pas la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À tout le moins. Or figurez-vous que cette réforme des pensions va l'aggraver dramatiquement. Elle l'aggraverait d'autant plus quand, bientôt, vous devrez constituer un deuxième pilier de pension pour tous les agents de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les enseignants. Deuxième pilier qui sera à charge de la Fédération, c'est-à-dire là où vous nous dites que vous n'avez pas le choix.

Ce serait aussi l'occasion, même si ce n'est pas le sujet de la motion – vous m'excuserez, Monsieur le Président, de digresser une demi-seconde –, de régler la question du précompte professionnel des chercheurs avec le gouvernement fédéral, ce qui vous rapporterait des dizaines de millions d'euros pour nos institutions de l'enseignement supérieur. Vous n'auriez, en conséquence, pas dû augmenter le minerval des étudiants.

Aujourd'hui, nous vous offrons l'occasion de mener le débat dans un espace qui ne vous autorise pas à vous cacher derrière l'excuse d'une absence de choix. J'espère que vous saisissez cette discussion afin de mener un débat de fond plutôt que de forme. Il y a un véritable intérêt institutionnel à cette démarche, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de faire subir à nos opérateurs de terrain une politique de plus dont les retombées conduisent à une dévalorisation toujours plus importante de leur métier, singulièrement celui d'enseignant.

Rien ne pourra donc vous retenir dans la suite de ce débat. J'espère que celui-ci sera riche. Au-delà de ma petite introduction et en fonction des interventions des uns et des autres, je peux prolonger la discussion dont le cœur, aujourd'hui, sera constitué par vos choix. Le rideau est tombé: vous devez assumer ceux-ci dans l'espace où ils s'assument, sans pouvoir affirmer que vous n'avez pas le choix.

J'attends avec une certaine impatience de vous entendre et de savoir ce que vous allez dire. Comment justifiez-vous cette réforme des pensions dans le périmètre de notre Fédération? Comment justifiez-vous le fait que vous disposiez de leviers fiscaux que vous n'avez pas activés? Comment avez-vous décidé de dépenser 3,7 milliards d'euros dans l'armée, mais de réduire les pensions de 4 milliards d'euros?

Voilà ce que j'attends de vous aujourd'hui: des débats, j'espère, à la hauteur, et surtout de sortir enfin de ces discussions stériles au sein de notre Fédération qui devraient – vous essayez de le faire croire, du moins – nous empêcher d'avoir tout débat politique. Je suis impatient! Impatient de vous entendre, d'avoir ce débat et de scruter votre vote. Au bout du compte, si vous êtes sincère dans le «On n'a pas le choix au sein de notre Fédération», votez avec nous cette motion en conflit d'intérêts. En l'occurrence, vous avez le choix – une fois de plus. Quelques minutes d'attente et je vous écouterai avec grande attention. J'espère obtenir un débat à la hauteur des défis pour nos enseignants.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'ignore si c'était bien clair pour tout le monde, mais le chef du groupe PS nous a parlé d'une proposition de motion en conflit d'intérêts. C'est bien de cela qu'il est question aujourd'hui.

Cette proposition de motion déposée par le PS invoque une procédure existante, qui se trouve au cœur de notre structure et de notre équilibre fédéral et qui est prévue par l'article 143 de la Constitution et également par l'article 32, § 1^{er}bis, de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles. La procédure en conflit d'intérêts est un outil essentiel au fédéralisme et c'est un outil sérieux. Elle n'a pas été créée pour permettre à chaque entité régionale ou communautaire de suspendre une réforme fédérale au seul motif qu'elle la conteste politiquement. Or, c'est bien le motif que j'ai entendu aujourd'hui.

Cette procédure a été conçue pour protéger notre fédéralisme lorsqu'une entité fédérée est gravement empêchée ou entravée dans l'exercice de ses compétences. Or, en l'occurrence, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est nullement entravée dans l'exercice des siennes. Il est clairement établi que la gestion des pensions, y compris celles des fonctionnaires, relève exclusivement des compétences de l'autorité fédérale.

Je n'avais pas prévu de débattre du fond. Cependant, l'intervention du chef de groupe PS nous invite à le faire. Pourtant, ce n'est pas ici que doit avoir lieu le débat sur les réformes du gouvernement fédéral, sur les montants investis dans la Défense et sur bien d'autres choses. Ce faisant, nous trahirions l'esprit de notre fédéralisme. Ce n'est pas à nous d'aborder ces sujets-là.

Néanmoins, pourquoi le gouvernement fédéral se penche-t-il sur une réforme des pensions? C'est pour garantir la survie du système pour les générations futures, au regard du vieillissement de la population et de la dénatalité.

La réforme fédérale devra être discutée au Parlement fédéral. Le PS, comme le groupe MR et d'autres groupes ici, y ont des représentants. La réforme repose sur deux principes: l'équité et la responsabilité intergénérationnelle. Son objectif est d'harmoniser progressivement les régimes entre salariés, fonctionnaires et indépendants – s'il y en a qui nous écoutent, ils ne seront pas contre le fait d'aller vers plus d'équité – et de renforcer le lien entre travail effectif et le montant de la pension.

La réforme est progressive et les droits acquis sont préservés. Les mesures s'appliqueront petit à petit, avec des transitions s'étalant parfois sur plusieurs décennies, contrairement à ce que certains font croire. Personne ne verra sa pension actuelle diminuer. Par ailleurs, un coefficient de majoration subsistera pour les personnels de l'enseignement obligatoire. Il ne s'agit donc pas d'un alignement brutal, tel que décrit dans votre proposition de motion. Vous annoncez une perte de 500 euros sans aucun contexte, sans préciser le scénario, les profils de carrière et l'horizon. Ce montant est sorti de son contexte et ne sert de nouveau qu'à attiser la peur. Or, la peur n'est pas un argument.

Bien entendu, comme toute réforme, celle-ci constitue un changement qui aura des effets réels, notamment sur les personnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est normal qu'elle suscite des questions et des inquiétudes. Néanmoins, toute inquiétude quant aux conséquences budgétaires ou politiques éventuelles d'une réforme sur une autre entité ne constitue pas une atteinte constitutionnelle contre les intérêts ou les compétences de celle-ci. Le débat démocratique a lieu au Parlement fédéral, là où il doit se tenir.

Monsieur le chef de groupe PS, j'ai cru comprendre dans vos propos que notre gouvernement MR-Les Engagés pratique la politique de la terre brûlée. Vous, vous êtes le pompier pyromane. Vous soutenez que la Fédération Wallonie-

Bruxelles n'a pas les moyens de compenser des effets de la réforme. C'est exact pour ce qui concerne la constitution d'un deuxième pilier de pension; peut-être le financement de ce deuxième pilier de pension devrait-il nous occuper.

Des discussions existent. Certes, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de moyens et ce n'est pas un scoop. Ce n'est tout de même pas la réforme fédérale des pensions, en cours d'élaboration, qui a creusé le déficit et la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On ne peut pas agiter une motion en conflit d'intérêts pour ce motif.

Vous avez toujours beaucoup d'imagination pour trouver des qualificatifs; j'en aurai moins en disant que ce sont des années de mauvaise gestion, de gestion inadéquate, voire indigente par moment, qui ont laissé dériver les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, accumulant les déficits, reportant les économies structurelles et creusant la dette. Le gouvernement actuel se trouve dans une situation où il n'a pas d'autre choix que de prendre des mesures d'économies pour ne pas laisser la situation empirer encore.

Nous n'allons pas refaire tout le débat, mais quand on voit la somme, à savoir 350 millions d'euros environ, que nous payons aujourd'hui rien qu'en charge de la dette, nous devons nous rendre qu'on ne peut pas continuer comme ça. Sinon, ce sera bientôt le budget de la culture en entier qu'il nous faudra payer en intérêts de notre dette. Nous optons ici pour une saine gestion, qui tranche avec une certaine gestion du passé, en prenant des mesures. Nous n'avons pas le choix.

Je suis désolée d'en arriver à vous traiter de pompier pyromane, mais vous venez nous expliquer qu'il faut gérer la situation autrement, alors que c'est vous qui nous avez mis dans cette situation où nous n'avons plus d'autre choix. C'est tout de même drôle! Oui, la situation est compliquée et, oui, les caisses sont vides! Mais ce n'est pas la faute du gouvernement fédéral!

Vous allez me répondre qu'il faudrait revoir le système de financement, qui est injuste. Je vous demande d'avoir un petit peu d'honnêteté intellectuelle. Je ne vais pas ouvrir la boîte de pandore: un refinancement impliquerait une nouvelle réforme de l'État! Même le président du PS ferme la porte à cette éventualité et ne veut pas d'une nouvelle réforme de l'État. Cela nécessiterait de négocier encore de l'argent, mais contre quoi? Dans ce cas, nous devrions nous poser des questions sur les mécanismes de notre système fédéral et de la manière dont il pourrait encore tenir.

Vous parlez de l'attractivité du métier. Selon vous, la réforme fédérale des pensions aggrave la pénurie des enseignants. Or, la pénurie est loin d'être un phénomène nouveau et n'est certainement pas due à la réforme fédérale des pensions. Elle existe depuis longtemps et les gouvernements successifs précédents ont tenté de l'endiguer. Notre gouvernement prend également des mesures en ce sens.

Votre discours m'a frappé, car, *in fine*, vous réduisez l'attractivité du métier d'enseignant au maintien des tantièmes préférentiels dans les pensions des fonctionnaires. Je vous laisse maître de vos propos, mais je trouve votre vision du métier et de la vocation des enseignants pour le moins réductrice. Ce n'est pas la réforme fédérale des pensions qui pèse sur l'attractivité du métier, mais ce sont les conditions de travail, la charge administrative, le climat scolaire, le manque de respect envers les enseignants, l'absence de soutien aux directions et l'absence d'accompagnement des jeunes professeurs.

Nier ces autres aspects revient à nier le champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aller complètement à l'encontre du principe de la motion en conflit d'intérêts qui entend défendre les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Certes, notre entité peut prendre des mesures pour améliorer l'attractivité du métier d'enseignant et lutter contre la pénurie. Et même si nous ne sommes pas d'accord sur ce point, elle y travaille, à travers l'adoption de mesures concrètes: reconnaissance de l'allongement de l'ancienneté pour les enseignants de deuxième carrière, travail sur les débuts et fins de carrière, revalorisation salariale des enseignants formés en quatre ans, renforcement de la neutralité pour protéger les enseignants contre les risques d'autocensure, amélioration du climat scolaire, etc.

Si ce n'est pas l'objet de notre discussion ici, il me tenait à cœur de m'exprimer: une personne qui embrasse la carrière d'enseignant ne compte pas ses tantièmes pour calculer le montant de la pension de fonctionnaire perçue en fin de carrière.

Votre motion ne dit pas un mot non plus sur le coût de l'inaction. C'est la même chose dans tous nos débats depuis ce matin. C'est la même chose dans le débat sur le deuxième décret-programme, qui n'est même plus à l'ordre du jour de notre séance même si nous n'arrêtons pas d'en parler. À aucun moment vous ne parlez du coût de l'inaction! Vous ne cessez pas de nous demander de ne pas adopter nos réformes, de les reporter, mais vous ne proposez rien.

Dans ce cas-ci, c'est pareil: il ne faudrait pas toucher au système des pensions. Cependant, sans réforme, le coût des pensions continuera d'augmenter, mécaniquement et inexorablement, sous l'effet irréversible du vieillissement, jusqu'à menacer l'équilibre des finances publiques dans leur ensemble, et pas seulement au niveau fédéral.

S'opposer à la réforme des pensions, c'est bien votre droit en démocratie. Mais, alors, que les députés PS le fassent à la Chambre des représentants! Mais s'opposer au nom d'intérêts à court terme de certaines catégories de personnel que vous prétendez défendre, c'est faire porter aux générations futures, en ce compris aux jeunes enseignants et chercheurs, que vous prétendez défendre, le coût d'un système qu'on aurait refusé de réformer à temps. Et encore, on n'est pas vraiment dans les temps! Le risque est que le système ne soit plus viable. Et que fera-t-on

alors? À ce moment-là, il ne sera plus temps de déposer des motions en conflit d'intérêts!

Je l'ai déjà dit, mais je le répète en conclusion pour que cela soit bien clair: le MR n'a aucune difficulté à reconnaître que la réforme des pensions aura des effets, notamment sur les pensions des fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais il faut replacer ces effets dans la proportionnalité des objectifs poursuivis et dans le contexte du lissage dans le temps: la mise en œuvre est étalée dans le temps.

En revanche, là où nous rencontrons des difficultés et ce que nous refusons – et ce que nous refuserons aujourd'hui –, c'est que notre assemblée parlementaire se transforme en tribune d'opposition à une politique fédérale au moyen d'un instrument constitutionnel important et sérieux, mais qui est complètement dévoyé et détourné de sa finalité, si ce n'est à des fins purement politiciennes.

Non, Monsieur Casier, la procédure en conflit d'intérêts n'est pas un droit de veto déguisé. Elle n'est pas conçue pour permettre à une entité fédérée de bloquer une réforme d'une autre entité parce que celle-ci ne lui plaît pas. En agissant de la sorte, vous faites même l'inverse de ce qu'ont voulu les créateurs de cette règle et de ce que dit la doctrine par rapport à notre fédéralisme.

La procédure en conflit d'intérêts est un mécanisme de protection de la sphère de compétences et des territoires. Or, aucun des deux n'est attaqué ici, n'est-ce pas? Si je suis votre raisonnement, aucune réforme structurelle – qu'elle concerne les pensions, qu'elle soit fiscale ou qu'elle soit de toute autre nature – ne pourrait être adoptée dans ce pays. Et cela, pour le MR, ce n'est pas possible.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame Nikolic, vous estimez que certains chiffres sont complètement farfelus, comme la diminution de 500 euros de la pension des jeunes enseignants. Je peux concevoir que vous travaillez au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il serait quand même indiqué de s'intéresser à ce qu'il se passe à d'autres niveaux de pouvoir. Ce montant de 500 euros de pension en moins pour les jeunes enseignants a été annoncé par le ministre fédéral des Finances et des Pensions, M. Jan Jambon. J'ai ici un article datant du 18 novembre 2025 que je pourrais vous envoyer. Il y est affirmé que le gouvernement admet que les jeunes enseignants perdront, à terme, jusqu'à 500 euros de pension. Vous avez donc dénoncé des chiffres totalement fantaisistes, en disant que vous ne saviez pas d'où ils venaient, alors qu'ils viennent de M. Jambon lui-même. J'espère que vous vous excuserez de cette maladresse.

Vous êtes maintenant informée: oui, les jeunes enseignants risquent de perdre jusqu'à 500 euros de pension, voire davantage. En effet, des chiffres encore plus alarmants ont été cités, allant jusqu'à 700 euros en fonction des carrières. Quoiqu'il arrive, la situation est dramatique.

Vous avez également affirmé, Madame Nikolic, que la réforme des pensions avait été lancée pour garantir la survie du système. C'est une excuse que vous nous servez à toutes les sauces, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du gouvernement fédéral. Or, le gouvernement fédéral pourrait prendre d'autres décisions budgétaires. Au niveau fédéral, vous n'avez même plus l'excuse de la loi spéciale de financement. Malgré tout, vous nous réservez toujours la même excuse. Si vous cassez les écoles, c'est pour sauver les écoles. Si vous cassez le dos des travailleurs, c'est pour sauver les travailleurs. Cela n'a aucun sens.

Vous voulez faire travailler les gens toujours plus pour toujours moins d'argent, ce qui crée des travailleurs malades, que vous allez sanctionner. Vous créez de la misère et de la souffrance, mais aussi de l'incapacité de travail. Les gens n'arrêtent pas de vous le dire lors des manifestations: dans l'enseignement ou ailleurs, travailler jusqu'à 67 ans n'est pas possible. C'est trop pénible.

Les mesures relatives aux pensions des enseignants et des autres travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne relèvent pas d'une saine gestion, mais d'un vol pur et simple! Pour votre information, les travailleurs cotisent pour leur pension. Et c'est là que vous allez chercher de l'argent. Et pas pour financer les pensions, non, mais pour investir des milliards d'euros ailleurs. Vous voulez notamment faire exploser les budgets militaires!

Si vous vouliez vraiment trouver de l'argent, vous pourriez chercher dans les mannes liées à l'évasion fiscale ou chez les nombreux milliardaires de Belgique, dont le nombre est passé de 1 à 44 en dix ans. Vous pourriez aller chercher cet argent-là, mais vous ne le faites pas. C'est la raison pour laquelle nous soutenons le blocage de la réforme des pensions au Parlement fédéral.

Nous voterons également en faveur de cette motion, et ce, parce qu'il y a de moins en moins d'enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles et que vos réformes ne vont pas améliorer les choses. Le métier d'enseignant est un métier en pénurie, vers lequel de moins en moins de candidats vont s'orienter au vu de la diminution de 500 euros de la pension et de l'allongement des carrières.

Demander aux professeurs de travailler huit heures par jour devant 30 élèves jusqu'à 67 ans est de la folie pure! Les enseignants ne seront pas en mesure de le faire et fuiront le métier.

Tous les jours, des enseignants contestent les mesures du gouvernement et manifestent devant le Parlement. Cet après-midi, j'ai eu l'occasion de croiser une étudiante qui suit un cursus pour devenir enseignante. Dans son école de Mons, ils sont douze inscrits dans sa section, mais seulement deux d'entre eux souhaitent véritablement devenir enseignants. Nous assistons à une véritable désertion. Les conditions de travail étaient déjà difficiles, mais la réforme fédérale des pensions et les coupes budgétaires décidées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles font fuir les enseignants. Dès lors, Madame Nikolic, qui va enseigner à

nos enfants? Vous savez qu'il y a une pénurie d'enseignants, mais vous continuez, à tous les niveaux de pouvoir, à prendre des mesures qui vont encore l'aggraver.

La situation est identique pour les puéricultrices. Elles sont déjà cassées après dix ou 20 ans de carrière, mais vous leur demandez de continuer à travailler jusqu'à 67 ans. C'est inadmissible!

Si votre réforme est adoptée, on se demande qui voudra encore être enseignant. Demander aux enseignants de travailler plus, augmenter la durée de leur carrière et réduire leur pension, vous n'auriez pas pu mieux faire pour réduire l'attractivité du métier!

Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous avez promis de revaloriser le métier des enseignants, mais c'est tout l'inverse que vous êtes en train de faire! Vos réformes auront de graves conséquences. Il y aura encore des enseignants dans les écoles privées, pour les enfants de ceux qui ont le plus d'argent. Pour tous les autres, il y aura des classes bondées. Les élèves dont les parents n'ont pas l'argent pour payer le rattrapage scolaire se retrouveront complètement en dehors du système scolaire.

Finalement, les jeunes et les travailleurs à qui vous demandez de travailler toujours plus subiront une double peine et se retrouveront encore plus dans la misère. Je continue à dire que ce que vous êtes en train de faire est absolument inadmissible. Oui, au niveau fédéral, vous volez les pensions des travailleurs qui ont légitimement droit au repos, tandis qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous rendez des métiers toujours plus difficiles!

Vous ne vous en rendez pas compte, mais à cause de l'augmentation de l'âge de la pension, de nombreux travailleurs n'y auront tout simplement pas droit parce qu'ils seront morts avant d'y arriver! C'est ce que dénoncent avec force les travailleurs qui se sont battus pour leurs droits et qui continueront à se battre.

Votre discours, Madame Nikolic, prouve que vous n'en avez absolument rien à faire des moyens financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même si l'argent pleuvait du ciel, vous trouveriez une façon de l'utiliser pour tout autre chose que les pensions, les métiers de l'enseignement et les métiers de la petite enfance.

Les jeunes ont droit à un avenir bien plus radieux que celui engendré par les mesures du gouvernement et c'est pourquoi le PTB votera en faveur de cette motion.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur Casier, je vous ai senti préoccupé par le fait de ne pas être écouté. Rassurez-vous: je vous écoute toujours très attentivement, comme je le fais avec chaque personne qui s'adresse à moi. Je vous l'ai déjà dit: vous êtes doué. Si nous n'y prenons pas garde, nous pourrions même nous laisser bercer gentiment par votre petite musique. Mais avec un peu d'habitude,

nous nous ressaisissons assez vite et nous revenons à la réalité. Merci tout de même pour cette belle chanson.

Aujourd'hui, nous parlons d'une motion en conflit d'intérêts, c'est-à-dire d'une procédure grave et exceptionnelle. J'espère que chacun en mesure bien la portée et que personne n'agit avec légèreté – et je dis cela sans aucun procès d'intention. La réforme des pensions est une réforme fédérale qui répond à une nécessité budgétaire, démographique et sociale largement documentée. La réalité est connue de tous: notre système de pension a été conçu à une époque où la démographie, le rapport entre actifs et inactifs, ainsi que les carrières professionnelles, étaient totalement différents de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Le vieillissement de la population exerce désormais une pression considérable sur les finances publiques, et il faut pouvoir répondre à ce défi. Face à cette situation, deux attitudes sont possibles: soit nous ne faisons rien, nous attendons et nous verrons, soit nous prenons nos responsabilités. Le gouvernement fédéral a choisi de prendre les siennes.

Pendant des années, les gouvernements précédents, y compris ceux auxquels participait le PS, ont eux aussi reconnu la nécessité d'une réforme. Je tiens d'ailleurs à le souligner positivement: il était particulièrement intéressant de voir, sous la précédente législature, la ministre des Pensions, issue du PS, défendre ces enjeux et reconnaître leur importance. Elle s'était même engagée auprès de la Commission européenne à mener des réformes structurelles pour garantir la soutenabilité du système de pensions et le financement du plan de relance européen (PRR).

Mais les chiffres actuels en attestent: c'était largement insuffisant. Le PS a échoué. Son manque de courage politique a contribué en partie – je ne vous remets pas tous les maux de la terre sur le dos, moi – à aggraver la situation budgétaire que nous connaissons aujourd'hui. Et nous, nous refusons clairement de prolonger le report permanent que vous nous proposez aujourd'hui, parce que comme l'a dit Mme Nikolic, ne rien faire serait encore beaucoup plus grave pour la jeune génération, pour la Sécurité sociale, pour la crédibilité financière de notre pays et pour la pérennité même de notre système de pension.

Cette réforme poursuit un objectif simple à énoncer, mais beaucoup moins simple à mettre en pratique: préserver durablement notre modèle social tout en rééquilibrant progressivement certains déséquilibres historiques entre les régimes de pension. En disant cela, je tiens à préciser que je ne critique pas les fonctionnaires. Nous sommes évidemment conscients que la fonction publique est la colonne vertébrale de notre État. Donc ne venez pas dire que j'ai dit le contraire.

Le constat, aujourd'hui, est que les dépenses consacrées aux pensions s'élevaient en 2025 à 69 milliards d'euros, soit un quart du budget fédéral. Cette dépense est en augmentation de 33 % sur les cinq dernières années. La réforme des pensions ne nous engage donc pas à des coupes sombres, mais à tenter de limiter cette

croissance devenue ingérable et insupportable. Il existe un déséquilibre historique entre les différents régimes de pension qui n'a cessé de s'accroître. La réforme vise précisément à réduire cet écart, notamment en harmonisant plus les mécanismes de calcul entre salariés, indépendants et fonctionnaires, et en mettant en place un second pilier de pension.

Contrairement à ce que vous tentez de nous faire croire, cette logique d'harmonisation n'est pas une révolution. Sous le gouvernement de M. Di Rupo lui-même, des adaptations importantes avaient déjà été décidées: le calcul des pensions des fonctionnaires avait été élargi de cinq aux dix dernières années de carrière et la bonification automatique des années d'études avait été supprimée pour l'acquisition des droits à la pension. Dans ces cas-là, bizarrement, il n'y avait pas eu de révolution. Pourquoi? Parce que le PS était aux affaires, mais aussi parce qu'à l'époque, tous les partis étaient conscients des enjeux et ont pu batailler sur le fond, tout en reconnaissant qu'il était essentiel d'avancer sur la réforme des pensions. Je dois donc – et j'en suis bien désolé – remarquer une certaine incohérence dans le dépôt de cette proposition de motion par rapport aux actions que le PS a menées par le passé.

J'entends aussi que cette réforme des pensions serait une attaque contre les travailleurs. C'est faux. Le projet de loi a précisément été conçu de manière à préserver les équilibres sociaux essentiels. Les maladies restent pleinement assimilées dans le calcul de la pension, et c'est normal. Les pensions minimales sont protégées. Des mécanismes de souplesse ont été introduits pour éviter des effets injustes. Le gouvernement fédéral maintient également certaines spécificités liées aux réalités professionnelles particulières. Par ailleurs, c'est vrai, la réforme introduit un principe fondamental d'équité qui est de mieux reconnaître les carrières longues et le travail effectif. Je pense que c'est aussi une question de justice entre les générations.

Notre pays traverse des défis budgétaires, démographiques et économiques majeurs. Personne ne peut le nier. Les responsables politiques ont le devoir d'agir, et pas de commenter, d'organiser des postures ou de transformer chaque débat en spectacle. Gouverner, c'est parfois prendre des décisions difficiles. La facilité aurait été de ne rien faire et d'attendre, de voir ce qui allait se passer. Ce n'est pas ce que nous voulons faire: cette posture est irresponsable.

C'est pourquoi nous n'allons évidemment pas approuver votre proposition de motion. Parce que nous refusons la paralysie permanente. Parce que, nous, nous assumons notre responsabilité collective face à l'avenir de nos finances publiques et de notre système de pensions. Parce que, au fond, préserver durablement les pensions exige le courage d'entreprendre des réformes que d'autres ont bien trop longtemps refusé d'assumer.

M. le président. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – La procédure en conflit d'intérêts n'est pas banale dans notre système fédéral, mais elle existe et vise, non pas à imposer un veto ou à censurer les décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir, mais à prévenir ou résoudre des conflits, non de compétences, mais d'intérêts entre entités. D'autres procédures existent pour les conflits de compétences. Il existe notamment l'avis du Conseil d'État, préalable aux décisions prises par les différents niveaux de pouvoir. Il est aussi possible d'introduire un recours auprès de la Cour constitutionnelle, qui peut censurer des décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir.

La procédure dont nous parlons aujourd'hui, elle, est plus large. Elle permet à une entité fédérée, qui s'estime gravement lésée dans ses intérêts ou dans les politiques qu'elle peut ou veut mener, d'enclencher une procédure de prévention des conflits, de dialogue avec l'autre entité concernée, parce qu'il arrive que l'exercice légitime des compétences de l'une porte atteinte aux intérêts de l'autre.

En l'occurrence, la proposition de motion vise la réforme des pensions, mais on pourrait imaginer qu'une politique mise en œuvre et décidée par la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles – par exemple, l'augmentation du minerval – pourrait avoir une incidence sur les politiques d'aide sociale menées par d'autres niveaux de pouvoir, telles les Régions. Cela pourrait mener au dépôt, voire au vote d'une procédure en conflit d'intérêts.

Cette procédure qui n'est pas banale suppose une lésion grave des intérêts d'une entité. La question n'est pas de savoir si on apprécie ou pas les politiques d'un autre niveau de pouvoir. Elle n'est pas plus de savoir si on les dénonce ou les combat, par ailleurs. Elle n'est pas davantage de savoir si on les soutient ou encore si elles sont justifiées à d'autres niveaux de pouvoir au regard de leurs propres intérêts. La réelle question qu'il faut se poser ici est de savoir si la réforme fédérale des pensions menace les intérêts de notre Fédération, l'entité pour laquelle nous sommes réunis au sein de cette Assemblée.

Certes, il y a beaucoup à dire sur la réforme fédérale des pensions, mais ce n'est pas le lieu pour avoir cette discussion. J'en dirai tout de même un mot. Il y a en effet beaucoup à dire sur les indépendants, Madame Nikolic, mais aussi sur les femmes. Il convient surtout de souligner l'impact de cette réforme sur la fonction publique à tous les niveaux de pouvoir, notamment le nôtre, et sur les enseignants en particulier, sujet qui nous intéresse et nous occupe.

Les politiques menées par la majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles aggravent la situation. Il ne faut pas le cacher, d'autant plus que le secteur se mobilise encore aujourd'hui. Néanmoins, avant même d'aborder les réformes menées dans notre entité, reconnaissons que la réforme fédérale arrive dans un contexte dégradé et extrêmement complexe: une pénurie d'enseignants, des décrochages massifs des jeunes enseignants, des carrières difficiles, une dévalorisation d'un des métiers les plus importants de notre société, une difficulté à susciter des

vocations, ainsi que de charges de travail qui, indépendamment des réformes, sont lourdes. La situation était donc déjà fragile avant les réformes de notre gouvernement et, dès lors, sujette à des lésions graves.

En outre, cette réforme révèle une forme de paradoxe dans le chef de la majorité Arizona. Celle-ci met en avant la valorisation du travail, mais nous constatons pourtant une pénalisation très concrète des travailleuses et travailleurs qui se trouvent en première ligne dans des métiers utiles, exigeants et socialement indispensables. Ce paradoxe est révélateur d'une situation que nous observons régulièrement dans notre Parlement. Chers collègues de la majorité, vous ne pouvez pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, prétendre adopter des réformes pour revaloriser l'enseignement ou renforcer son attractivité et, au niveau fédéral, organiser une réforme des pensions qui rabote les pensions des enseignants, allonge les carrières et dégrade les perspectives du métier. En réalité, vous faites la même chose des deux côtés; cela a le mérite d'être cohérent.

À nouveau, la question que nous devons nous poser porte sur la présence ou non d'une lésion grave. Est-ce que l'exercice légitime des compétences de l'État fédéral dans la réforme des pensions porte atteinte de manière grave aux intérêts des enseignants ou de la fonction publique? Je pose singulièrement cette question à ceux qui exercent la ministre-présidence du gouvernement et la présidence de notre Parlement, puisqu'il s'agit de défendre notre institution en tant que telle.

Dans la réflexion autour de la gravité de la lésion des intérêts de notre institution, nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants.

Le fait de diminuer des droits à la pension dans la fonction publique, et notamment ceux des enseignants, n'est-il pas grave? Le fait d'annoncer publiquement des pertes pour les enseignants, de l'ordre de 200, 300, voire 500 euros net, n'est-il pas extrêmement violent, ou à tout le moins grave pour un secteur qui est déjà sous tension? Le fait d'annoncer tout cela en cours de route, c'est-à-dire en cours de carrière, ne rompt-il pas de manière grave la légitime confiance que doivent avoir les administrés envers les institutions?

Enfin, je souhaite vous adresser une dernière question. Il est annoncé que les pertes engendrées par la réforme fédérale seraient compensées par la possibilité de créer un deuxième pilier de pension dans la fonction publique. Dès lors, soit vous nous annoncez que nous avons les moyens de le faire en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit nous n'en avons pas les moyens. Dans ce dernier cas, n'est-ce pas là une lésion grave des intérêts des enseignants ou des intérêts des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui vous tiennent particulièrement à cœur?

N'estimez-vous pas, chers collègues de la majorité, que la situation est déjà assez complexe et que les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont déjà suffisamment sous tension, dans l'absolu, mais aussi avec les réformes que vous

adoptez? Il faut bien avouer que la réforme des pensions tombe assez mal au regard de l'agenda de vos travaux.

Pour le groupe Ecolo, la réponse à ces questions est extrêmement claire et nous allons bien entendu soutenir cette proposition de motion relative à un conflit d'intérêts, parce que nous estimons que la réforme fédérale a des effets graves sur les intérêts de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus précisément, sur sa capacité à recruter et à garder des enseignants, en plus de vos réformes qui l'aggravent. La réforme des pensions aura aussi un impact sur les vocations, sur la stabilité de ses services publics, sur la trajectoire de carrière des enseignants, sur la légitime confiance que ces derniers peuvent avoir dans les différentes institutions – certains d'entre eux imputeront peut-être même la baisse de leur pension à la Fédération Wallonie-Bruxelles et non au gouvernement fédéral – et sur son budget, puisque nous n'avons pas les moyens de compenser les pertes par un véritable second pilier de pension. Pour ces raisons, mon groupe soutiendra cette proposition de motion.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Ne rien faire serait grave. C'est ce que Mme Nikolic et M. Jacob ont dit, chacun de manière différente. Une fois n'est pas coutume, ils ont raison. Ne pas voter en faveur de cette motion serait grave.

Comme l'a brillamment démontré Mme Trachte, les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en danger parce que le MR et les Engagés ont décidé, à tous les niveaux de pouvoir, d'aggraver la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons déjà eu ce débat en commission du Budget. Si la majorité voulait essayer de me convaincre qu'elle n'a pas le choix, elle devrait éviter de prendre des mesures qui coûtent cher et qui ne servent à rien. La liste de ces mesures est longue comme le bras, mais commençons par la fin des nominations.

Imaginons que le gouvernement supprime toutes ces mesures qui ne servent à rien et qui coûtent un porte-avions. Réintroduction des options en troisième année secondaire, rehaussement des seuils de réussite... Nous sommes déjà à 600 millions d'euros avant d'avoir terminé ma phrase.

Imaginons que le gouvernement abandonne toutes ces mesures. Je pourrais alors croire un peu à l'honnêteté des ministres qui m'expliquent que leur vision est celle de la rigueur budgétaire. Aujourd'hui, cette excuse n'est pas crédible, puisque le gouvernement distribue des billets à tour de bras pour des mesures qui ne servent à rien.

Imaginons que l'ajusté du gouvernement, qui arrivera dans quelques semaines, corrige toutes ces erreurs. Nous aurons avancé et je serai plus enclin à croire les ministres, dont la politique sera plus cohérente au niveau de la Fédération

Wallonie-Bruxelles. Mais il restera que les décisions prises par le MR et Les Engagés au niveau fédéral aggravent la situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il faut quand même un peu parler de fond.

Nous devons réfléchir au fond, non pas parce que nous voulons traiter de la mécanique de la réforme des pensions – je vous l'accorde, ce n'est pas le sujet du jour –, mais parce qu'un choix se pose au niveau fédéral: diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

Monsieur Jacob, vous expliquez que le seul choix possible est de diminuer les dépenses. Vous vous trompez! Tout le monde s'accorde à dire que le problème, ce sont les recettes. À un moment donné, il faudra bien que cette réalité soit dite: la petite musique du pays le plus taxé sonne faux, dans la mesure où les classes moyennes paient effectivement beaucoup trop dans notre pays.

En effet, certains défendent les intérêts de ceux qui ont vraiment beaucoup plus que tous les autres. Et en protégeant les intérêts de ceux-ci, inévitablement, ils grèvent les budgets. C'est ce choix-là qui se pose au niveau fédéral et que vous faites! C'est ce choix-là que vous décidez d'assumer consciemment au niveau fédéral. Pour 4 milliards d'euros d'économie dans les pensions, vous choisissez de dépenser 3,7 milliards d'euros supplémentaires dans la défense. Un autre choix aurait été d'aller chercher ces 4 milliards d'euros d'économie dans de nouvelles recettes auprès de ceux qui paient beaucoup moins d'impôts que n'importe quel citoyen belge.

C'est pourquoi nous devons parler de fond, car vous avez entre les mains de possibles leviers.

Là, vous ne pouvez pas nous dire que nous n'avons pas les leviers. J'espérais naïvement que nous aurions un véritable débat, que nous arrêterions de nous cacher. Comme quoi, après deux ans et demi en tant que chef de groupe, on peut encore être naïf. Vous me répondez qu'il faut être dur avec soi-même, qu'il faut se faire mal! Manifestement vous y prenez un certain plaisir puisqu'il existe d'autres solutions qui font nettement moins mal. Peut-être en va-t-il d'une tradition chez Les Engagés, mais il ne s'agit pas de mon histoire politique. Je ne crois pas que c'est dans la contrainte que l'on s'impose à soi-même et, contre toute logique, que l'on grandit!

Nous n'aurons pas eu droit à un débat, seulement à un ensemble d'anathèmes, de phrases lancées à l'emporte-pièce et qui n'auront rien fait gagner, pas plus qu'ils n'auront permis de répondre à une question essentielle: estimez-vous que la conséquence est grave pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si ce n'est pas le cas, j'imagine que, dès le prochain ajustement budgétaire, vous trouverez une solution pour la création du deuxième pilier de pensions, que vous le financerez haut la main tant la piscine de cash dans laquelle nage la Fédération Wallonie-

Bruxelles est grande! Car il va bien falloir payer pour ce deuxième pilier! J'attends donc le budget ajusté avec impatience pour voir de quelle créativité la majorité fera preuve!

Si, demain, vous venez nous réexpliquer que nous n'avons pas le choix en ne votant pas cette motion aujourd'hui, vous vous serez vous-même tiré une balle dans le pied. Vous aurez annihilé votre propre argument. Je le répète, parce que je suis certain d'entendre plus tard cet argument selon lequel vous n'avez pas le choix. Je vous rappellerai alors ce moment et vous le rappellerai sans doute pendant trois ans, car je crains que cette petite ritournelle relative à l'absence de choix soit partie pour durer.

Je vous rappellerai aussi que votre responsabilité se situe à toutes les étapes, y compris celle-ci. Car oui, cette décision de s'enfermer dans un tunnel dans lequel il n'y a plus de bonne solution relève de la responsabilité de chacun et de chacune des députés de la majorité. Il en va de votre choix, pas du nôtre et nous continuerons à le combattre tous les jours. Il ne faudra pas venir nous dire que nous sommes ceux qui veulent dépenser sans compter, alors même que nous avons voulu vous offrir l'espace de discussion nécessaire pour être en mesure de dépenser en comptant. Prenez la mesure de ce moment que nous vivons.

Pour le reste, je ne le dirai pas mieux que Mme Trachte tout à l'heure: vous devez vous poser un certain nombre de questions pour savoir si la Fédération Wallonie-Bruxelles a les reins assez solides pour assumer les conséquences des décisions du gouvernement fédéral. Pour mon groupe, c'est clair: la réponse est non. J'espère encore que, malgré vos précédents discours, nous pourrions nous rejoindre sur ce point et que vous conviendrez avec nous que nous n'avons pas les reins assez solides pour assumer ces conséquences.

Dès lors, voter la motion en conflit d'intérêts est la seule et unique solution pour soutenir les enseignants, les aidants proches, les puériculteurs et puéricultrices, bref, tous ces métiers que, petit à petit, par rabotages financiers successifs, vous mettez toujours plus durablement sous tension en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, une solution s'offre à vous: adoptez-la.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je ne vais pas rentrer dans le débat de fond et je partage tout à fait ce qu'a dit Mme Trachte tout à l'heure: ce n'est pas le lieu. Restons sur la motion en conflit d'intérêts.

Vous, le groupe PS au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, déposez une motion en conflit d'intérêts. Quand vous défendez un texte devant ce Parlement, c'est à vous qu'incombe la responsabilité de démontrer et de nous convaincre concrètement en quoi l'outil est justifié et en quoi les compétences ou l'autonomie de la Fédération Wallonie-Bruxelles seraient gravement atteintes.

Vous nous avez surtout beaucoup fait part de toutes vos critiques sur toutes les politiques de tous les gouvernements où le PS ne siège pas, parce qu'il n'y a pas eu un mot sur le gouvernement bruxellois où, tout le monde le sait, tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes. C'est un détournement du débat parlementaire et cela démontre clairement que c'est un détournement, aussi, de la motion en conflit d'intérêts.

Le PS, rejoint par le PTB et Ecolo, nous demande à nous, majorité, de répondre à des critiques politiques et à des inquiétudes, qui peuvent être légitimes, et de les convaincre du pourquoi nous ne votons pas une motion en conflit d'intérêts. Cela devrait être l'inverse parce qu'une inquiétude politique, aussi légitime soit-elle, ne suffit pas à constituer un conflit d'intérêts institutionnel. Je ne peux pas le dire autrement.

Sinon, chaque réforme, fédérale en l'occurrence, que ceux qui ne siègent pas dans la majorité et ne sont pas aux responsabilités contesterait, deviendrait automatiquement un conflit entre entités. Or ce n'est pas le sens du mécanisme du conflit d'intérêts aux sens constitutionnel et institutionnel. Je le répète, le mécanisme a été conçu pour protéger une entité lorsqu'une autre porte atteinte à l'exercice de ses compétences ou à son autonomie institutionnelle. La matière des pensions, que cela vous plaise ou non, relève exclusivement du niveau fédéral. Le fait qu'une réforme des pensions ait des effets sur des fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne suffit pas à caractériser un conflit d'intérêts.

Vous avez beaucoup évoqué les choix que nous devons poser aujourd'hui, Monsieur Casier. Selon moi, le seul conflit d'intérêts est celui existant entre le discours du PS et le bilan que votre parti nous laisse à tous les étages. Qui détenait le ministère du Budget à la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la législature précédente? Un ministre socialiste! Qui a détenu à plusieurs reprises le ministère des Pensions au gouvernement fédéral? Des ministres socialistes! Comment est-on arrivé à la situation actuelle? Vous avez reconnu une erreur, celle de la réforme de l'enseignement réalisée par Mme Onkelinx, une autre socialiste, en 1996.

Pour moi, l'unique conflit d'intérêts est celui qui existe entre le discours que vous tenez aujourd'hui et l'héritage que vous avez laissé au gouvernement actuel. Même si je n'aime pas ce type de débat, nous vous le rappellerons à chaque occasion. Chaque fois que vous rappellerez que nous n'avons pas voulu voter en faveur de la présente proposition de motion, nous vous rappellerons toutes les raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans la situation financière actuelle. Cette situation n'est pas liée à la réforme des pensions. Depuis presque deux ans, nous discutons de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des nécessaires économies et du fait que nous n'avons pas eu le choix parce que vous avez trop tardé à entreprendre des réformes. Si vous voulez jouer à ce petit jeu, nous vous le rappellerons systématiquement.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci pour ces échanges. J’aimerais revenir sur trois éléments. D’abord, revenir de manière objective et pondérée sur le rapport de la Cour des comptes, afin que le débat soit parfaitement clair. Ce rapport, que vous évoquiez tout à l’heure, Monsieur Casier, ne dit pas qu’il ne faut pas limiter les dépenses. Il dit que limiter les dépenses ne suffira pas. Il est donc probable qu’il faille également travailler sur de nouvelles recettes. Sur ce point, vous n’avez pas à convaincre mon groupe, et je vous le dis en toute franchise. Dès lors, travailler sur une réforme des pensions n’a rien de tabou. Il faut pouvoir le faire afin de maintenir la trajectoire budgétaire: c’est bien ce que la Cour des comptes met en évidence dans son analyse.

Deuxième élément d’objectivation: nous parlons constamment d’enseignement, de défense, etc. Or, pour donner quelques chiffres, les dépenses liées à la défense représentaient, entre 2020 et 2025, au maximum 1,5 % de notre produit intérieur brut (PIB). L’enseignement, et c’est heureux, représentait sur la même période entre 6 et 6,5 % du PIB. Madame Pavet, il faut toujours pouvoir objectiver les choses derrière les grands slogans que vous aimez rappeler à tour de bras.

Troisième élément: lorsqu’on mène une réforme comme celle des pensions, qui vise à contenir une inflation extrêmement conséquente des dépenses, il est évident qu’il y aura un impact. Il ne faut pas le nier. Ceux qui parviendraient à mener une telle réforme sans aucun impact, je leur tirerais mon chapeau. Nous sommes tous d’accord sur ce point.

Bien sûr, lorsque l’on est touché individuellement, on peut se sentir lésé, avoir le sentiment que ses intérêts personnels sont atteints. Je ne le nie pas, c’est une réalité. Mais dire – et c’est ce que vous avez essayé de nous faire croire – que cette réforme porterait, de manière macroéconomique, atteinte aux intérêts fondamentaux de notre institution en Fédération Wallonie-Bruxelles, cela est faux.

Sinon, chers collègues, je crains qu’à chaque réforme et à chaque impact potentiel, nous ne nous retrouvions à débattre d’une motion de ce type dans notre hémicycle. Et, très sincèrement, je ne pense pas que ce soit la solution la plus opportune pour l’avenir de notre institution.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame Nikolic, je ne vous ai pas entendue réagir sur les 500 euros par mois de pension pour les jeunes enseignants. Ce n’est pas un chiffre fantaisiste; c’est celui de M. Jambon. J’aurais aimé vous entendre réagir à ce sujet. Si vous avez découvert ce chiffre aujourd’hui, nous n’aurons en tout cas pas perdu notre après-midi. Ce chiffre correspond bien à la réalité. Nous espérons que cela vous fera ouvrir les yeux pour la suite des débats.

Les enseignants, eux, sont bien au courant qu’il ne s’agit pas d’un chiffre fantaisiste et que c’est bien de leur avenir qu’il s’agit. Monsieur Jacob, votre histoire

de courage me donne mal au ventre. S'il y a bien quelqu'un qui n'a pas de courage, c'est vous, et ce, à trois titres.

Tout d'abord, vous n'avez pas de courage parce que vous n'avez jamais expliqué à vos électeurs ce que vous alliez faire, que ce soit au niveau des coupes budgétaires dans l'enseignement ou au niveau de la réforme des pensions. Non, vous n'aviez pas dit que les citoyens allaient devoir travailler plus longtemps pour une pension moindre; sinon, vous ne seriez tout simplement pas là. Vous n'avez pas de courage: vous prenez le mandat, vous prenez vos gros sous et, après, vous faites tout l'inverse de ce que vous avez promis.

Ensuite, vous n'avez pas de courage parce que vous nous répétez à longueur de journée qu'il n'y a pas d'argent en Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il n'y a pas le choix. Toutefois, lorsque vous avez la possibilité d'alerter le gouvernement fédéral sur les conséquences de ses mesures dévastatrices pour des métiers aussi essentiels que celui d'enseignant – pour lequel la pénurie risque de s'aggraver –, vous ne levez pas le doigt. Ici, vous êtes amenés à voter une proposition de motion. Ce n'est pas compliqué d'appuyer sur un bouton plutôt qu'un autre. Cela paraît assez facile et pourtant, vous ne le ferez pas. Vous prouvez donc par A + B que les problèmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas un grand problème de financement. Or, il faut revoir la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. Surtout, le problème qui apparaît de plus en plus clairement, c'est celui de vos choix politiques à tous les niveaux de pouvoir.

Le problème, ce sont vos choix politiques, à tous les niveaux de pouvoir, aussi bien en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au niveau fédéral et régional. Là aussi, vous manquez de courage! Vous pourriez au moins être honnête et clair avec toutes les personnes qui se battent contre vos réformes plutôt que de leur raconter n'importe quoi sur l'aspect financier.

En troisième lieu, vous n'avez pas de courage, car ce n'est pas vous qui allez devoir vous traîner jusqu'à 67 ans en perdant des centaines d'euros par mois de salaire. Non, non, non, ce n'est pas vous! Si vous aviez eu du courage, vous auriez pu décider dès aujourd'hui de retourner dans l'enseignement, d'aller devant des classes de 30 élèves, de travailler 10 % de plus sans un euro de plus!

Vous de la majorité MR-Les Engagés, vous pourriez vous trouver une vocation dans les crèches et vous occuper là-bas avec beaucoup trop de bébés à longueur de journée, avec une pression toujours plus énorme, tout en étant dans l'impossibilité de prendre un repos bien mérité.

La dernière chose dont vous pouvez parler aujourd'hui, MR-Les Engagés, c'est de courage!

Nous regrettons que vous allez voter contre cette proposition de motion. Mais nous ne sommes pas vraiment étonnés. Cela nourrit les débats pour pouvoir

démontrer vos choix budgétaires à tous les niveaux de pouvoir. Ces choix cassent les travailleurs et travailleuses de ce pays qui sont déterminés à se mobiliser contre vos réformes injustes, antisociales et élitistes!

M. le président. – La parole est Mme Nilokic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Comme la proposition de motion émane du PS, j'ai répondu au PS et je n'ai absolument aucune obligation de répondre à qui que ce soit d'autre. Je voudrais quand même préciser mes propos, parce que manifestement ils ont été mal entendus tout à l'heure. J'ai dit que la proposition de motion déposée par le PS citait une perte brute. Je pense même que vous avez parlé, Monsieur Casier, de perte brutale, subite et soudaine de 500 euros net, sans préciser dans quel scénario, dans quel contexte, pour quel profil de carrière et à quel horizon. Je ne nie pas ce que M. Jambon a pu dire par ailleurs, mais je ne suis pas non plus députée fédérale et je n'ai pas tous les tableaux sous les yeux.

Je voudrais juste faire cesser cette musique de la peur – c'est ce que j'ai dit à la tribune – faisant croire qu'il y aurait une perte nette à partir de demain pour tout le monde, de manière linéaire. Non, les pensions linéaires n'existent pas en Belgique. C'était dans d'autres régimes, dont vous pourriez certainement nous parler, Madame Pavet. Pour le reste, je ne vous répondrai pas parce que vous n'êtes que dans les postures et dans les attaques. Régulièrement, nous vous entendons dire que les membres du MR ne savent pas ce qu'est la vraie vie, etc. Régulièrement, dans les médias, Madame Pavet, nous lisons ce qu'est la démocratie interne au PTB et nous apprenons comment votre le parti fonctionne, mais nous n'utilisons pas ces informations dans le débat politique parce que nous avons d'autres arguments et développons le fond.

M. le président. – La parole est Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame Nikolic, vous admettez bien que de nombreux enseignants, les jeunes nés entre 1980 et 1990, perdront effectivement 500 euros par mois au minimum. Certains chiffres évoqués sont même supérieurs. Si vous trouvez cela normal, allez dire à tous les travailleurs qui ont voté pour vous que c'est normal. Vous venez nous parler de démocratie; or, je n'ai pas souvent entendu qu'il y avait beaucoup de démocratie au MR de la part de votre grand patron.

Mme Diana Nikolic (MR). – Il y en a toujours plus dans les régimes libéraux que dans les régimes communistes!

M. le président. – La parole est Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – On s'en fout de M. Georges-Louis Bouchez. Le problème, c'est l'aspect antidémocratique de vos mesures MR-Les Engagés à tous les niveaux de pouvoir – ici en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également au

niveau fédéral – qui impacteront les travailleurs dont vous volerez les pensions. C’est tout l’inverse de ce que vous avez promis avant les élections!

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Président, j’entends que l’«on s’en fout de M. Bouchez». Il y a un minimum de respect à avoir entre collègues. Nous ne sommes pas dans un cirque.

Quand vous criez, Madame Pavet, sachez que c’est vous que vous ridiculisez. Vous parlez d’enseignement; or, vous vous exprimez à chaque fois en utilisant des grossièretés. Vous donnez le mauvais exemple aux enfants et cela, c’est scandaleux.

M. le président. – La parole est Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose.

Ne me coupez pas la parole, parce qu’il y en a d’autres qui ont longtemps la parole pour dire des choses qui ne sont vraiment pas correctes, tant sur le fond que sur la forme. Je ne parlerai pas de ceux qui ne sont pas présents dans notre Parlement, mais je voudrais que nous, entre collègues qui sommes démocrates, nous respections. Je suis une démocrate et je n’accepterai pas plus longtemps d’être insultée par quelqu’un qui n’en est pas un!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur la proposition de motion.

12 Proposition de résolution relative à l’anticipation et à la gestion d’une nouvelle crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales (doc. 242 (2025-2026) nos 1 et 2)

12.1 Discussion

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Desalle, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Lefèbre.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, nous vous soumettons à nouveau cette proposition de résolution relative à l’anticipation et à la gestion d’une nouvelle crise énergétique qui a malheureusement été rejetée par la majorité en commission.

De quoi s'agit-il? Cette proposition de résolution s'inscrit dans un contexte de tension géopolitique majeure au Moyen-Orient susceptible de provoquer une nouvelle et durable flambée des prix de l'énergie dont les répercussions frappent directement les agents, les opérateurs et les établissements relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le déclenchement du conflit en Iran et ses répercussions dans l'ensemble de la région, les marchés énergétiques mondiaux connaissent une période de turbulence dont les effets se font rapidement sentir sur les prix du gaz et du pétrole en Europe. Le conflit en cours dans la région a causé des dommages considérables à des infrastructures énergétiques stratégiques dont la réfection nécessitera parfois de nombreuses années. Ces destructions, combinées aux risques pesant sur les grandes voies de transit des hydrocarbures, comme le détroit d'Ormuz, entretiennent une volatilité durable des marchés énergétiques mondiaux et font peser une menace structurelle sur la sécurité d'approvisionnement européenne.

L'Agence internationale de l'énergie (*International Energy Agency – IEA*), elle-même, a lancé un avertissement précisant que le monde pourrait faire face à sa pire crise énergétique depuis des décennies. Dans ce contexte, la Belgique se trouve dans une position de vulnérabilité particulière en raison de sa forte dépendance au gaz naturel liquéfié et aux importations énergétiques. Face à ces risques, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a jusqu'ici choisi l'attentisme. Or l'expérience nous enseigne que les tensions sur les marchés énergétiques se répercutent rapidement et durablement sur les factures des opérateurs et des agents. La crise liée à la guerre en Ukraine l'a clairement démontré.

Pourtant, face à la flambée des prix de 2022-2023, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait dégagé une enveloppe de cent cinquante millions d'euros pour soutenir les secteurs par des aides forfaitaires directes et des avances de trésorerie ciblées. Cette expérience a permis de répondre à des besoins concrets et de permettre aux acteurs de terrain les plus vulnérables financièrement de poursuivre leur mission dans les meilleures conditions possibles. Elle montre la nécessité d'anticiper plutôt que de devoir réagir dans l'urgence. Et cela est d'autant plus vrai que la situation des opérateurs et secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles est structurellement plus fragile aujourd'hui qu'elle ne l'était lors de la précédente crise énergétique.

Les mesures de non-indexation et les économies imposées au secteur par le gouvernement depuis le début de la législature ont progressivement fragilisé leur équilibre financier. Une nouvelle hausse durable des prix de l'énergie et son impact plus général sur l'inflation risqueraient de compromettre la continuité même des missions d'intérêt général qu'ils assurent aujourd'hui. Mais alors pourquoi la majorité a-t-elle rejeté cette proposition de résolution? Permettez-moi de vous dire d'emblée que ce rejet ne nous a pas convaincus, bien au contraire.

La discussion en commission a révélé quelque chose d'assez frappant: tout le monde partage le diagnostic, reconnaît le risque et convient que les opérateurs sont vulnérables. Et sur la manière d'agir, le consensus était tout aussi frappant. En commission, chacun a plaidé pour les mêmes choses: des mesures ciblées plutôt que des dispositifs massifs. Je vois que vous me regardez, Monsieur Gardier. J'imagine que vous allez évidemment confirmer mes propos. Une anticipation structurée plutôt qu'une réaction dans l'urgence, une concertation avec les secteurs, une réduction de la dépendance énergétique à long terme, c'est précisément ce que contient notre proposition de résolution.

Chers collègues, cette proposition de résolution demande un *monitoring* de l'évolution des prix et de ses répercussions sur les opérateurs, une cartographie sectorielle pour identifier les plus vulnérables, un cadre opérationnel de soutien ciblé avec des critères d'activation clairs et des procédures simplifiées, une concertation avec les acteurs de terrain, une provision budgétaire débloquée à l'ajustement de 2026 et un plan stratégique pluriannuel pour réduire structurellement la dépendance énergétique.

Voilà donc ce que nous demandons; rien de plus, rien de moins. Pourtant, la majorité a voté contre. Je souhaite mettre en lumière cette contradiction. Le MR a reconnu la réalité des risques et la nécessité de les prendre au sérieux. Les Engagés ont jugé que la résolution soulevait des questions fondamentales méritant un travail de fond. M. Cloquet a même conclu son intervention en plaidant pour l'accompagnement des opérateurs vers une moindre dépendance aux énergies fossiles, pour la réduction de la vulnérabilité structurelle des institutions, pour une réflexion collective de long terme construite avec méthode et en concertation avec les acteurs de terrain.

Chers collègues du groupe Les Engagés, tout cela est dans notre proposition de résolution, mot pour mot. La question qui se pose naturellement est la suivante: qu'est-ce qui, dans ce texte, justifie de voter contre? Nous n'avons pas obtenu de réponse convaincante en commission. Nous espérons en avoir une aujourd'hui ou, mieux encore, un vote différent. Cette question est d'autant plus pressante que la situation reste préoccupante. Les prix à la pompe continuent d'augmenter, les marchés énergétiques restent sous tension. Chaque semaine qui passe sans préparation est une semaine de retard supplémentaire.

Répondons maintenant aux arguments avancés pour justifier ce refus.

Premier argument: le gouvernement suit déjà la situation de près. Cette annonce remonte à plusieurs semaines sans que nous n'ayons rien vu, aucun rapport, aucun cadre opérationnel formalisé prêt à être déployé lorsque le gouvernement se décidera à agir. Notre proposition de résolution demande précisément de passer de la surveillance passive à la préparation active.

Deuxième argument: les leviers essentiels relèvent du gouvernement fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit pas se substituer à celui-ci. Mais comment expliquer que la ministre fédérale Simonet a elle-même déclaré que si les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles devaient être soutenus pour les déplacements domicile-lieu de travail, c'est à notre niveau de pouvoir de le faire? D'un côté, des membres du gouvernement fédéral renvoient la responsabilité vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. De l'autre, la majorité ici présente renvoie la responsabilité vers l'État fédéral. Pendant ce temps-là, les opérateurs attendent.

Ce ping-pong institutionnel n'est pas acceptable et notre proposition de résolution y met précisément fin en demandant que la Fédération Wallonie-Bruxelles exerce sa propre capacité d'initiative, sans la subordonner à une action fédérale préalable. Elle demande également à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'engager formellement des négociations avec le gouvernement fédéral afin de plaider pour des mécanismes de soutien coordonnés et pour que les mécanismes de soutien atteignent concrètement les secteurs relevant de ses compétences. En effet, pour l'instant, les 80 millions d'euros débloqués restent des mesurette qui ne protégeront ni nos opérateurs ni nos agents.

Troisième argument: Les Engagés ont évoqué le rôle amortisseur de l'indexation alors que l'inflation a plus que doublé depuis l'élaboration du budget de 2026. Cependant, lorsque les subventions sont gelées – comme c'est le cas pour de nombreux secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, le poids de cette inflation devient deux fois plus lourd.

Quatrième argument: prétendre que prévoir une provision budgétaire serait irresponsable relève d'une confusion entre provisions et dépenses. Prévoir une provision, c'est au contraire faire preuve de prudence. C'est exactement ce que font les acteurs responsables face à un risque identifié. Soutenir qu'inscrire une ligne dans l'ajustement de 2026 compromettrait la trajectoire budgétaire, c'est confondre anticipation et dépenses. C'est aussi sous-estimer le coût de l'inaction.

Ce que la commission a peut-être insuffisamment souligné, c'est que la question n'est pas seulement hypothétique. Des opérateurs rencontrent déjà, aujourd'hui, des difficultés aggravées par les mesures budgétaires prises depuis le début de la législature. Le gel des subventions, combiné à une inflation qui a doublé, produit un effet dévastateur sur les budgets de fonctionnement. À cela s'ajoute la hausse des prix des carburants, qui pèse directement sur les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail de nos enseignants et de nos agents, dans un contexte où les incitants au télétravail ont été fortement réduits et où les conditions de réaffectation dans l'enseignement obligent un nombre croissant d'enseignants à accepter des implantations plus éloignées.

Nous ne vous demandons pas de reproduire à l'identique ce qui a été fait en 2022, nous vous demandons d'anticiper, de vous doter d'outils nécessaires pour évaluer

les risques, de préparer un cadre opérationnel mobilisable rapidement et de prévoir les moyens de l'activer si la situation l'exige.

Je m'adresse maintenant à la majorité: voter contre une proposition de résolution dont le diagnostic est partagé, c'est choisir délibérément l'inaction, et l'inaction a un coût qui sera supporté par les opérateurs, les enseignants, les travailleurs du secteur non marchand et par les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au groupe Les Engagés en particulier, je dirai que vos propres mots en commission ont plaidé pour ce texte. M. Cloquet a déclaré vouloir mener ce chantier avec le plus grand nombre, nous aussi. Cette proposition de résolution est une invitation à agir en ce sens: il est encore temps de choisir la cohérence.

Dans un monde marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une instabilité durable des marchés énergétiques, d'autres crises suivront. Aujourd'hui, nous voulons construire une capacité de réponse durable, pas seulement pour cette crise, mais pour toutes celles qui viendront.

M. le président. – La parole est M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – J'interviens rapidement pour dire que nous partageons les préoccupations liées à l'évolution du prix de l'énergie et à ses conséquences sur les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons vraiment le sentiment que le texte donne, à tort, l'impression d'une inaction gouvernementale ou d'une nécessité urgente de reconstruire un dispositif de crise, alors qu'en fait, le gouvernement suit déjà la situation et dispose d'outils pour intervenir si nécessaire.

Nous ne devons pas perdre de vue que les principaux leviers pour agir sur la crise énergétique relèvent du pouvoir fédéral, notamment en ce qui concerne la tarification, la fiscalité et les mécanismes de compensation. On ne peut légitimement pas comparer la situation actuelle à celle de 2022 – comme on le fait trop vite –, les prix de l'énergie étant nettement plus bas, bien que volatils. C'est un fait.

Dès lors, nous trouvons un peu disproportionnée l'idée d'instaurer, dès à présent, un dispositif massif similaire à celui de la crise précédente. De plus, il existe déjà des instruments disponibles au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles – tels que le Fonds Écureuil et les mécanismes adoptés en 2022 –, dont l'efficacité peut être réévaluée et réadaptée si nécessaire. Préparer une enveloppe budgétaire préventive et prévoir un cadre opérationnel détaillé, dès le budget ajusté de 2026, est pour nous incompatible avec une gestion rigoureuse des finances publiques et contradictoire avec l'objectif de soutenabilité budgétaire.

Pour finir, je reviens sur un point qui a déjà été évoqué. Vous espérez me convaincre, tandis que j'espère que vous entendrez mes arguments. Il faut éviter la confusion des niveaux de pouvoir et éviter d'ajouter un risque de complexification administrative. Au lieu de créer de nouveaux dispositifs redondants, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit prioritairement articuler son action avec celle

du pouvoir fédéral et défendre ses opérateurs. En définitive, nous prôtons plutôt une approche graduée et proportionnée, fondée sur le suivi des indicateurs et l'activation ciblée de mesures existantes, plutôt que sur des engagements anticipés.

M. le président. – La parole est M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Je remercie le PS pour sa proposition de texte. Il est clair que cette crise énergétique découle de la guerre illégale menée par les États-Unis et Israël contre le peuple d'Iran. Cette crise pousse de nombreux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs retranchements: les crèches, les écoles, les universités, les théâtres et les centres culturels. Cette situation pose également un problème à des opérateurs pour lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de ne pas indexer les subventions, parce qu'ils doivent payer leurs travailleurs, les fournitures, les factures, etc.

Face à cette crise énergétique, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour l'instant. Tout ce que l'on entend actuellement dans la bouche de Mme Degryse, c'est que des mesures seront peut-être prises dans le budget ajusté, au mois de juin ou d'octobre, ce qui est très vague. En définitive, nous avons affaire à un gouvernement qui décide de couper les moyens des acteurs de terrain et, dans le même temps, de ne pas venir en aide à ces mêmes acteurs lorsqu'ils la réclament.

En clair, la résolution proposée par le PS ne nous demande rien d'exceptionnel! Elle laisse une grande marge de manœuvre au gouvernement pour faire ce qu'il souhaite. En revanche, cette résolution demande au gouvernement de s'engager à respecter trois points très clairs. Premièrement, d'entreprendre une série d'actions afin de mieux étudier et anticiper l'impact de la crise énergétique. Ensuite, d'enclencher un véritable processus de concertation avec les opérateurs de terrain et avec le gouvernement fédéral sur le sujet. Enfin, de prévoir des budgets pour soutenir ces opérateurs en difficulté. Ce n'est donc pas une révolution: voilà tout ce que la résolution demande et c'est la raison pour laquelle nous y apporterons notre soutien.

Il ne faut pas perdre de vue que si nous sommes confrontés à une crise énergétique, c'est parce qu'Israël et les États-Unis sont en train de mener une guerre illégale au Moyen-Orient. Cette guerre constitue une violation flagrante du droit international. Il faut rappeler que, très souvent, ce sont les États-Unis et Israël qui violent les droits humains et le droit international et que notre gouvernement soutient encore trop souvent ces deux pays!

M. le président. – La parole est M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Chers collègues, personne dans cette assemblée ne conteste la réalité de la situation. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et les fermetures répétées du détroit d'Ormuz ont engendré une fragilité des voies d'approvisionnement en hydrocarbures. Le droit international est complètement bafoué: l'Organisation maritime internationale permet de faire

circuler des bateaux civils entre deux zones de haute mer. Or, visiblement, rien ne se passe à cet égard. Nous vivons du reste ailleurs ce problème de non-respect de la législation internationale. L'imprévisibilité des belligérants a occasionné la flambée des prix du marché énergétique mondial que nous connaissons aujourd'hui.

Les observations géopolitiques et les préoccupations énergétiques exprimées dans cette résolution sont légitimes. Cependant, toutes les réponses apportées ne sont pas forcément les plus appropriées. L'idée de réaliser une cartographie de l'exposition énergétique en recensant les vulnérabilités de nos opérateurs, secteur par secteur, est vraiment intéressante. Mais un tel travail, mené de manière exhaustive et en concertation avec les acteurs de terrain, demande du temps. Cet outil ne serait donc tout simplement pas disponible si une crise aiguë devait survenir et se poursuivre dans les semaines et les mois à venir. Or la résolution requiert le positionnement d'une enveloppe budgétaire lors de l'ajustement budgétaire 2026: une enveloppe au montant inconnu pour fournir des aides d'un montant inconnu pour pallier un problème qui n'est pas quantifié. Nous ne pouvons pas répondre à l'urgence avec des instruments qui ne seront opérationnels qu'une fois que la crise sera passée.

S'il est vrai qu'une enveloppe de 150 millions d'euros a été mobilisée lors de la crise 2022-2023, la situation de 2022, déclenchée par l'invasion russe de l'Ukraine, a provoqué une flambée des prix de l'énergie sans précédent, d'une ampleur sans commune mesure avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles traverse une période de contraintes budgétaires très sévère. Reproduire un mécanisme de soutien comparable sans en identifier le financement, c'est faire une promesse que l'état de nos finances publiques ne nous permet pas de tenir.

La proposition de résolution tend à les ignorer, mais plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà en place. Le système d'indexation des subventions de fonctionnement et d'équipement des établissements continue de jouer son rôle d'amortisseur. Au niveau fédéral, 80 millions d'euros ont été dégagés pour soutenir les travailleurs dans leurs déplacements et pour renforcer la protection des ménages les plus vulnérables via le Fonds social mazout et le Fonds gaz et électricité. La hausse des accises sur les carburants a par ailleurs été reportée. Certes, ces mesures ne règlent pas tout – personne ne le prétend –, mais elles existent et elles produisent des effets concrets qui méritent d'être soulignés.

La ministre-présidente est directement impliquée dans les discussions avec le gouvernement fédéral. C'est le bon niveau pour agir sur les leviers essentiels que sont la tarification de l'énergie et la fiscalité. Parallèlement, la Commission européenne travaille à une coordination des réponses entre les États membres face à la volatilité énergétique. Agir de façon désordonnée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles sans articulation avec ces deux niveaux de pouvoir risque de

produire des doublons, des incohérences ou des dispositifs incompatibles avec ce qui se construit aux échelles nationale et supranationale.

Je parlerais même de la situation régionale. Nous avons encore entendu un bourgmestre à la radio ce matin dire qu'il fallait des synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. Je pense que des réflexions doivent également être menées dans le cadre de la commission de l'Énergie, et que tout cela doit être travaillé en concertation, ce qui est une bonne chose pour la Wallonie.

J'aimerais en venir à la question de fond. Chaque soubresaut sur les marchés de l'énergie nous rappelle avec une clarté brutale à quel point notre dépendance est coûteuse pour nos finances publiques, nos opérateurs et nos concitoyens. La proposition de résolution que nous examinons consacre l'essentiel de son énergie à reconduire des réflexes de compensation d'urgence.

À mon sens, c'est dans la transition énergétique que devrait se trouver le cœur de notre ambition: investir dans l'efficacité énergétique; accompagner nos établissements scolaires, culturels et artistiques dans leur transition; réduire structurellement notre dépendance aux hydrocarbures importés. Voilà une réponse qui aura encore du sens dans dix ans, dans vingt ans. Les mécanismes de compensation, eux, coûtent cher à chaque crise et ne changent rien à la vulnérabilité qui en est à l'origine. D'ailleurs, le gouvernement travaille en ce moment, et en continu, sur les mesures de transition dans le cadre du Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PTTE). Ce plan aura *de facto* un impact sur la transition énergétique et doit être pris en considération.

Pour toutes ces raisons, le groupe Les Engagés votera contre cette proposition de résolution.

Pour autant, ce vote «contre» ne signifie évidemment pas que nous tournons le dos aux enjeux que cette résolution soulève. Ce vote signifie que nous croyons qu'ils méritent mieux qu'une réponse construite dans l'urgence. La transition énergétique de nos opérateurs, la résilience de nos institutions, l'accompagnement des structures qui n'ont pas les ressources ni l'expertise pour entamer seules cette transformation sont des chantiers considérables, qui appellent un travail de fond, structuré, mené dans la durée et avec méthode. Une cartographie de l'exposition énergétique ne suffit pas.

À une cartographie exhaustive doit s'ajouter un *monitoring* continu de l'ensemble des bâtiments utilisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est nécessaire d'identifier leur consommation énergétique, leur niveau d'isolation, leur performance énergétique, leur type de chauffage et d'éclairage, leur taux d'occupation réelle. Ces données existent en partie, mais elles ne sont pas centralisées, pas actualisées, pas exploitées. C'est un préalable à tout le reste.

Sur la base de ces cartographies, on peut ensuite envisager une rationalisation sérieuse de notre parc immobilier, regrouper des équipes diverses et dispersées dans les bâtiments sous-occupés, mutualiser des espaces, réduire les coûts fixes. Il faut s'inspirer de ce que font déjà plusieurs villes et communes en Wallonie, toutes couleurs politiques confondues. Il faut également doter nos opérateurs des outils et des expertises dont ils ont besoin. Les écoles, les théâtres, les musées ne disposent pas en interne des compétences pour piloter leur transition énergétique. Nous avons la chance, en Wallonie, à Bruxelles, de disposer de bureaux d'études reconnus, d'universités capables de réaliser ces analyses à des coûts raisonnables. Utilisons-les, mettons ces expertises à la disposition de nos opérateurs pour les accompagner dans l'efficacité énergétique.

C'est un vrai chantier qui dépasse largement le cadre d'une résolution d'urgence, mais qui mérite qu'on lui donne le temps nécessaire afin d'être pensé et installé en toute efficacité. Je pense qu'il s'agit là de l'un des travaux les plus importants que nous puissions conduire dans cette législature. Les différents contacts que j'ai avec les différents centres et différentes entreprises me confortent dans cette position, ainsi que mon expérience professionnelle.

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le groupe Ecolo soutient cette proposition de résolution, car le problème est bien réel. L'augmentation du prix des énergies fossiles, résultant de cette guerre insensée lancée par les États-Unis et Israël contre l'Iran est un problème majeur, au point que l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui ne tient habituellement pas un discours spécialement alarmiste, indique que le monde pourrait être confronté à la pire crise énergétique depuis plusieurs décennies, potentiellement plus grave que celle de 1974 ou celle de 2022. La situation actuelle pourrait encore dérapier sérieusement, alors qu'elle met déjà en position critique un certain nombre d'opérateurs, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certain nombre de ménages et d'entreprises.

Ce problème met en évidence la précarité de notre société et notre dépendance à ces facteurs extérieurs. La meilleure réponse à apporter est la transition énergétique. La réponse la plus solide est d'investir dans les économies d'énergie et dans les énergies renouvelables.

La présente proposition de résolution en parle un peu, trop peu sans doute, puisque ce n'est pas le cœur des recommandations.

Nous pourrions être rassurés si le chantier majeur était pris en charge, mais les impulsions politiques prises dans ce domaine vont plutôt en sens contraire, le pire étant les déclarations du ministre-président wallon – sans doute un texte du Centre Jean Gol – pour nous appeler à reporter ou réduire l'importance des directives sur la performance des bâtiments et le développement des énergies renouvelables. Lors d'une interpellation récente, il a tenté de nuancer ses déclarations

matamoresques qu'il a délivrées lors de son discours sur l'état de la Wallonie, mais il n'en reste pas moins que ses propos demeurent édifiants.

Cette parenthèse faite, la présente proposition de résolution tente d'apporter néanmoins un certain nombre de réponses à des questions extrêmement concrètes figurant dans un agenda qui vient plutôt à côté et avant les investissements dont je viens de parler. Ce texte est extrêmement raisonnable, voire modeste, et constructif puisqu'il propose en réalité une méthode.

Il n'engage pas le gouvernement à une révolution. Certes, on peut y voir une critique de ce qui n'est pas fait, mais on peut alors adresser cette critique ou cette analyse à tout texte qui viendra de l'initiative parlementaire. Chaque fois qu'un parlementaire ou même un groupe de l'opposition dépose une proposition de texte, on peut penser que cette dernière met en exergue l'absence d'action de la part du gouvernement. Ce n'est donc pas une critique centrale.

Ce texte comporte donc une forme de mode d'emploi. Il propose un suivi de l'évolution des prix, une cartographie d'exposition des opérateurs, une concertation avec les représentants des secteurs concernés, une négociation avec le gouvernement fédéral et la provision d'une enveloppe budgétaire. Ce sont des éléments qui apparaissent, après tout, fort sages face à une situation que l'AIE considère comme étant un risque particulièrement grave dans l'histoire contemporaine.

La situation créée par l'inflation renforce encore l'exposition des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, abstraction faite de l'indexation, on peut penser, au moment d'un conclave budgétaire, qu'on demande un effort d'approximativement 2 % aux opérateurs concernés. Cependant, lorsque l'inflation augmente, sans qu'on fasse quoi que ce soit, l'effort demandé augmente ou double potentiellement lorsque les perspectives d'inflation tournent autour des 4 %. Cela met donc d'autant plus en évidence la vulnérabilité et les risques pour un certain nombre d'organisations et d'institutions, auxquelles nous tous ici tenons certainement pour le travail qu'elles accomplissent pour la société.

Pour répondre à la question que M. Lefèbvre a posée, je n'ai pas compris non plus pourquoi ce texte a été éconduit.

Qu'il puisse faire l'objet d'améliorations est le lot d'un grand nombre de textes que notre Assemblée examine, mais qu'il ait été balayé sans suite alors qu'il y a un enjeu évident et des risques patents, la question demeure. Quoi qu'il en soit, le groupe Ecolo soutiendra cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – J'invite les membres de la majorité à relire notre proposition de résolution et pas les notes interprétatives de leur centre d'études. Notre proposition de résolution ne dit pas autre chose que ce qu'ils ont évoqué:

anticiper, concerter, aider les citoyens et les acteurs de la Fédération qui en ont besoin. C'est cela que nous voulons faire.

Monsieur Gardier, vous dites « nous partageons les constats et les craintes, mais nous ne faisons rien parce que le gouvernement y travaille depuis deux semaines. ». C'est ce que vous nous dites depuis des semaines et nous ne voyons rien venir. C'est la difficulté où réside la difficulté. Nous sommes ici depuis deux ans, les membres de la majorité nous disent que le gouvernement travaille. Mais où sont les textes alors? Il n'y a rien qui se passe!

Certains de nos acteurs sont en difficulté, notre personnel est en difficulté. Monsieur Cloquet, vous nous dites que l'indexation compense. Or, l'indexation ne compense rien du tout. Les écoles ne sont plus indexées, certains opérateurs ne sont plus indexés. Comme vient de le souligner très justement M. Hazée, l'indexation ne compense rien du tout. Nos opérateurs ont deux fois plus de difficultés qu'auparavant.

Nous proposons d'accompagner l'ensemble des opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour qu'ils deviennent moins tributaires des énergies fossiles. C'est en ligne avec ce que vous avez proposé, Monsieur Cloquet. Si vous souhaitez nous rejoindre sur notre proposition de résolution, il n'est pas trop tard. Je n'ai d'ailleurs pas compris ce qui vous gêne dans cette proposition, à part préciser que le gouvernement y travaille et que vous verrez le fruit de ce travail dans le futur.

Il est regrettable que le gouvernement n'inscrive aucune ligne à ce sujet au budget 2026, alors que nos opérateurs se trouvent en grande difficulté. Dès lors, que dire à nos opérateurs, à nos agents, au personnel du secteur non marchand, aux enseignants? Le gouvernement MR-Les Engagés les invite à se serrer la ceinture et à se débrouiller. C'est inacceptable!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

13 Désignations de membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)

M. le président. – Conformément à l'article 45, 5°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique, le Parlement est invité à proposer au gouvernement six représentants du monde politique – six effectifs et six suppléants – qui siégeront en tant que membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Les chefs de groupe m'ont communiqué les noms suivants. Pour le MR, les membres effectifs sont Nathalie Verbruggen, Etienne Famerie et Sébastien Van Bellegem, tandis que les membres suppléants sont Corentin de Salle, Vanessa Moray et Christian Clerebaut. Pour le PS, les membres effectifs sont Maxime Mory et Melody Alskeif; les membres suppléants sont Jean-Yves Pirenne et Kyriaki Michelis. Pour Les Engagés, la membre effective est Anne-Lise Mallia et la membre suppléante Adiana Bultez.

Personne ne demandant la parole, il en est pris acte. (*Assentiment*)

Ces désignations seront communiquées à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intrafrancophones.

14 Modification du statut des agent du service de médiation commun

14.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la modification du statut des agents du service de médiation commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette modification a déjà été approuvée par le Parlement de Wallonie.

L'organe commun vous soumet les propositions de modifications statutaires qui ont été élaborées par le nouveau médiateur. Sans entrer dans le détail, je précise que ces modifications concernent la portée et la définition de deux sanctions disciplinaires, la procédure disciplinaire elle-même, le régime de la disponibilité dans l'attente de la retraite, la prime d'indemnisation pour le télétravail, le régime de télétravail pour les agents et le cadre du personnel.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Le vote, par assis et levé, aura lieu à l'issue de nos travaux.

15 Projet de décret organisant les études en kinésithérapie (doc. 248 (2025-2026) nos 1 et 2)

15.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

15 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Dorothee De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dordrimont, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Armelle Gysen, Mme Mélissa Hanus, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, M. Hajib El Hajjaji, M. Stéphane Hazée, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

16 Projet de décret relatif à la première année de l'enseignement secondaire (doc. 265 (2025-2026) n° 1)

16.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

38 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté. L'article 4 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazonon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

38 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 2 n'est pas adopté. L'article 11 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin,

M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 3.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

37 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, l'amendement n° 3 n'est pas adopté. L'article 20 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes,

Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

S'est abstenu: M. Fabian Maingain.

16.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

38 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic,

M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, Mme Sylvie Muratore, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

17 Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant réforme des pensions (Chambre des représentants, documents 56-1405/001 et 56-1406/001) (doc. 266 (2025-2026) n° 1)

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

88 membres ont pris part au vote.

39 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de motion n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty,

Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Mannon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

18 Proposition de résolution relative à l'anticipation et à la gestion d'une nouvelle crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales (doc. 242 (2025-2026) nos 1 et 2)

18.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

88 membres ont pris part au vote.

39 membres ont répondu oui.

49 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de motion n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty,

Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Mannon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

19 Hommage

M. le président. – Chers collègues, je voudrais honorer la mémoire de notre ancien collègue, Jean-Claude Maene, décédé le 16 mai dernier à Wancennes, à l'âge de 71 ans.

Avec Jean-Claude Maene disparaît une figure bien connue de la vie politique beaurinoise et de l'arrondissement de Dinant-Philippeville. Avec lui disparaît un homme qui, tout au long de son parcours, est resté profondément attaché à son territoire, à sa commune et au monde rural.

Diplômé en éducation socioculturelle, il a entamé sa carrière comme conseiller au cabinet de la ministre Laurette Onkelinx. C'est toutefois à Beauraing que son engagement politique a pris véritablement racine. Jeune militant socialiste, il est entré au conseil communal en 1989. Il est ensuite devenu échevin de l'Enseignement, de la Culture et des Affaires sociales en 1995 avant d'accéder au maïorat en 2001, dans le prolongement du travail accompli par son prédécesseur, M. Robert Belot. Jean-Claude Maene a exercé la fonction de bourgmestre durant deux mandats, jusqu'en 2012.

C'est durant cette période qu'il m'a été donné de le rencontrer régulièrement, dans le cadre d'assemblées des bourgmestres de la province de Namur. Cela m'a permis d'apprécier ses qualités humaines, ainsi que la clairvoyance dont il faisait preuve dans l'analyse des enjeux politiques, en particulier pour le monde rural.

Dans ses propos comme dans ses attitudes, Jean-Claude Maene m'est toujours apparu comme un homme d'une grande élégance. En 2021, la vie politique

communale, qui peut s'avérer cruelle, lui a réservé une solide déconvenue. Sa majorité a été renversée et il a rejoint les bancs de l'opposition. Il a choisi d'honorer malgré tout l'engagement pris devant l'électeur, puis a renoncé à se présenter lors des élections de 2018, non sans avoir veillé à passer le témoin à la nouvelle génération, toujours avec cette même élégance.

Ces trente années au service des beaurinois sont révélatrices de l'attachement sincère, profond et durable qu'il portait à sa commune et ses quelque dix mille habitants. La politique communale est une école particulière. On y est constamment confronté aux réalités du quotidien, aux difficultés du territoire, aux attentes concrètes des citoyens. Jean-Claude Maene appréciait cette proximité.

Son engagement dépassera largement le cadre communal. Par la voie de la suppléance, il est devenu député fédéral entre 2004 et 2007. Il a ensuite siégé au Parlement wallon et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2009 à 2014. Au sein de notre Assemblée, il a participé notamment aux travaux de la commission des Relations internationales et à ceux de la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. Il s'est investi aussi dans les travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), avec un intérêt particulier pour l'éducation et la coopération parlementaire. Très engagé au sein du PS, il a aussi présidé la fédération socialiste de Dinant-Philippeville.

Au-delà des mandats parlementaires et des responsabilités politiques, ceux qui l'ont connu saluent en lui un homme de terrain, proche du tissu associatif et des réalités locales. Il s'est impliqué dans plusieurs structures publiques de sa région, notamment au sein du Bureau économique de la province (BEP) de Namur, de l'Intercommunale namuroise de services publics (INASEP) et dans des initiatives associatives plus directement liées à la vie sociale et culturelle, comme le centre culturel et l'atelier protégé de Beauraing ou encore l'ASBL Aide mesniloise aux handicapés, dont il a assuré la présidence.

À travers ces différents engagements se dessine le parcours d'un élu profondément enraciné, attaché à sa commune et soucieux de maintenir, à tous les niveaux de pouvoir, un lien concret avec le terrain. Se dégage aussi l'image que nous garderons d'un homme attentif aux autres, en particulier aux plus vulnérables, d'un homme de conviction, d'un homme de cœur.

Au nom du Parlement, j'adresse à son épouse, à ses enfants, à ses petits-enfants, à sa famille tout entière, à ses proches et ses compagnons de route, nos condoléances les plus sincères. Jean-Claude Maene nous a quittés trop tôt.

En sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

20 Modification du statut des agents du Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne

20.1 Vote

M. le président. – Nous passons au vote sur la modification du statut.

– *Il est procédé au vote par assis et levé.*

La modification du statut est adoptée.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

VERSION PROVISOIRE

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Taquin, Pavet, Vidal, Greco et De Rodder ainsi que par MM. Bauwens, Crampont, Lepine, Devin, Lefebvre, Fiévet et Jacob;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Pavet, Vidal, De Rodder, Özen, Cortisse, Dejardin et Linard ainsi que par MM. Tzanetatos, Kaynak, Bauwens, Devin, Crampont et Lefebvre;

à la ministre Lescrenier, par Mmes Taquin, Pavet, Vidal, Pécriaux, Barzin, Bluge et Fafchamps ainsi que par MM. Bauwens, Fontaine, Devin et Crampont;

– à la ministre Galant, par Mmes Pavet, Vidal et Gysen ainsi que par MM. Bauwens, Devin, Crampont, Lefebvre, Daye, Fiévet et Hazée;

au ministre Dilliès, par Mmes Pavet et Vidal ainsi que par M. Bauwens;

au ministre Coppieters, par Mmes Pavet, Vidal, Agic et De Re ainsi que par MM. Bauwens, Devin et Crampont.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement :

– les recours en annulation des articles 69, 3°, 82, 83 et 103 du décret-programme de la Communauté française du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l’enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l’enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires, introduit par l’ASBL Institut Émile Vandervelde et l’ASBL Centre d’études Jacques Georgin et autres;

– le recours en annulation et la demande de suspension des articles 69, 3°, 82, 83 et 103 du décret-programme de la Communauté française du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l’enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l’enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires, introduits par Franz Andre;

– le recours en annulation de l’article 103 du décret-programme de la Communauté française du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l’enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l’enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires, introduit par l’ASBL Fédération des employeurs des secteurs de l’éducation permanente et de la formation des adultes;

– l’arrêt du 13 mai 2026 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 4, 6°, 7° et 25°, 8, 10, 39, 40 et 41 de la loi du 26 avril 2024 portant la garantie de la sécurité d’approvisionnement dans le domaine de l’énergie et la réforme du secteur de l’énergie nucléaire, introduits par l’Université catholique de Louvain (UCLouvain) et autres et par l’*Universiteit Gent* et autres;

– l’arrêt du 13 mai 2026 par lequel la Cour annule l’article 8 du décret de la Région flamande du 20 décembre 2024 modifiant le décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l’eau, coordonné le 15 juin 2018, et le décret «Engrais» du 22 décembre 2006;

– l’arrêt du 13 mai 2026 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 88 à 216 de la loi-programme du 18 juillet 2025, introduit par Alain Martin.